



MALI

Juin 2018

CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET HUITIÈME ET NEUVIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTREUR POUR LE MALI

Dans le cadre des consultations de 2018 au titre de l'article IV et huitième et neuvième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen par le Conseil d'administration le 23 mai 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 14 avril 2018 avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 mai 2018.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (AID).
- Annexe d'information
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour le Mali.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI*.
- Mémoire de politiques économiques et financières des autorités maliennes*.
- Protocole d'accord technique*.
- Questions générales

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse n° 18/191
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
23 mai 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la huitième et la neuvième revues de l'accord FEC, approuve un décaissement de 89,7 millions de dollars et conclut les consultations de 2018 au titre de l'article IV avec le Mali

Le 23 mai 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les huitième et neuvième revues des résultats obtenus par le Mali dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹.

L'achèvement de ces revues permet de décaisser 63,3 millions de DTS (environ 89,7 millions de dollars), ou 34 % de la quote-part du pays, ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord en vigueur à 154,95 millions de DTS (environ 219,7 millions de dollars), ou 83 % de la quote-part.

L'accord FEC en faveur du Mali a été approuvé le 18 décembre 2013 pour un montant de 30 millions de DTS (environ 46,2 millions de dollars, ou 16,1 % de la quote-part à l'époque, voir [communiqué de presse n° 13/524](#))². Un accès supplémentaire de 68 millions de DTS (environ 96,4 millions de dollars), ou 36,4 % de la quote-part, a été approuvé le 9 juin 2016. Il a été suivi d'une augmentation de 88,6 millions de DTS (environ 125,6 millions de dollars), ou 47,5 % de la quote-part, approuvée le 7 juillet 2017, de même qu'une prolongation d'un an du programme, ce qui porte l'accès du Mali au titre de l'accord FEC à 186,6 millions de DTS (environ 264,6 millions de dollars), ou 100 % de sa quote-part.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par le Mali dans le cadre du programme qui est appuyé par l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit ont été satisfaisants. La reprise économique s'est poursuivie en 2017, avec une croissance robuste du PIB, une inflation modérée et une meilleure position budgétaire. Les perspectives économiques restent positives, même si la situation fragile sur le plan de sécurité constitue un risque.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

² Pour plus de détails concernant l'accord FEC en faveur du Mali et les perspectives économiques plus générales du pays, voir www.imf.org/mali.

« Les autorités maliennes ont réaffirmé qu'elles sont déterminées à remplir les critères de convergence de l'UEMOA fixés pour 2019. Le budget 2018 vise à faire correspondre les dépenses aux ressources budgétaires, tout en protégeant les dépenses sociales et en stimulant l'investissement public à moyen terme. L'assainissement des finances publiques repose sur une meilleure mobilisation des ressources, notamment en accroissant le recouvrement des impôts indirects, et une maîtrise des dépenses courantes, tout en satisfaisant les besoins de dépenses prioritaires en matière de sécurité et de décentralisation.

« Il est essentiel d'améliorer la mobilisation des ressources et de renforcer l'efficience et la qualité des dépenses publiques pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour financer l'investissement dans les infrastructures, dans les domaines sociaux et dans le capital humain, tout en préservant la viabilité des finances publiques. Le programme des autorités prévoit de renforcer l'administration fiscale, d'accroître l'efficience du recouvrement de la TVA, d'assurer l'observance fiscale, d'améliorer l'efficacité de l'imposition du secteur minier et de rationaliser davantage les exemptions fiscales. Le renforcement de la gestion des finances publiques et la maîtrise des dépenses fiscales contribueront aussi à la discipline budgétaire. Le renforcement de la situation financière de la compagnie publique d'électricité contribuerait à atténuer les risques budgétaires et à dégager des ressources pour l'investissement et les dépenses prioritaires.

« Il sera fondamental de maintenir l'élan des réformes structurelles qui a été mis en place pendant le programme afin de concrétiser les perspectives positives, d'améliorer le climat des affaires et de pérenniser une croissance robuste et inclusive. Pour faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015, les autorités doivent continuer de procéder à la décentralisation budgétaire. La mise en œuvre de la loi contre l'enrichissement illicite, notamment en mettant en application les déclarations de patrimoine des fonctionnaires, contribuera à consolider les réformes récentes de la gouvernance. »

Le conseil d'administration du FMI a aussi achevé les consultations de 2018 au titre de l'article IV avec le Mali.

La reprise de l'économie malienne s'est poursuivie en 2017 sur fond de problèmes de sécurité persistants. La croissance du PIB est restée vigoureuse, à 5,3 % selon les estimations, portée par de bonnes récoltes et une demande intérieure robuste. L'inflation a été modérée, et est demeurée bien en deçà du plafond régional. Les chiffres budgétaires de 2017 et le budget 2018 sont conformes aux objectifs du programme et à l'objectif de convergence, d'ici 2019, vers la norme de 3 % du PIB établie par l'UEMOA pour le déficit budgétaire. Cependant, les perspectives macroéconomiques sont exposées à des risques, qui tiennent principalement à la situation sécuritaire fragile du pays.

Évaluation par le conseil d'administration³

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils félicitent les autorités des solides résultats macroéconomiques enregistrés récemment en dépit d'un environnement difficile. Cependant, les administrateurs notent que la pauvreté et les inégalités restent élevées. Ils notent aussi que, si les perspectives économiques à court terme sont favorables, une nouvelle évolution négative des prix des produits de base et la fragilité de la situation sécuritaire interne constituent des risques. Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de continuer de mener une politique économique solide et d'opérer des réformes vigoureuses pour préserver les gains économiques, et favoriser une croissance durable et inclusive.

Les administrateurs saluent le budget 2018, qui offre une base adéquate pour la politique budgétaire sur fond des besoins de dépenses urgents qui sont liés à l'accord de paix et à la sécurité. Ils encouragent les autorités à veiller à exécuter le budget comme prévu, en particulier pendant les élections à venir. Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à remplir les critères de convergence de l'UEMOA pour 2019, ce qui sera important pour que la charge de la dette publique reste gérable.

Les administrateurs saluent l'amélioration des résultats sur le plan des recettes intérieures. Ils encouragent les autorités à créer davantage d'espace budgétaire en mobilisant des recettes intérieures supplémentaires et en renforçant l'efficacité des dépenses publiques. Il sera essentiel d'élargir l'assiette de l'impôt, d'imposer de manière plus efficace le secteur minier et de renforcer l'administration fiscale pour rehausser le ratio impôts/PIB. Les administrateurs soulignent qu'il est important de limiter les dépenses fiscales et d'améliorer l'efficacité de l'investissement public afin de dégager des ressources à l'appui de la croissance et des dépenses sociales.

Les administrateurs soulignent que la résilience du secteur financier et l'inclusion financière sont fondamentales pour soutenir la croissance économique. Ils saluent l'amélioration récente des indicateurs de solidité financière, encouragent à s'attaquer aux risques liés à la forte concentration du crédit bancaire sur un petit nombre d'emprunteurs et d'activités économiques, et appellent à mettre en place une stratégie globale de réduction des créances improductives. Les administrateurs souscrivent aussi à un renforcement de l'inclusion financière, notamment en accélérant la mise en œuvre du plan global de consolidation des institutions de microfinance et de réforme du secteur de la microfinance, et en favorisant le développement du secteur émergent de la banque mobile.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de continuer d'améliorer le climat des

³ À l'issue des délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés du Conseil d'administration à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

affaires. Ils encouragent les autorités à s'attaquer aux obstacles à la croissance qui subsistent, notamment la corruption, l'insuffisance de l'approvisionnement en électricité et des infrastructures de transport, l'accès limité au crédit et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Les administrateurs notent avec satisfaction les mesures qui ont été prises pour améliorer la gouvernance et la responsabilisation. Ils saluent les progrès réalisés par les autorités en ce qui concerne la lutte contre la corruption, en particulier l'obligation de déclaration des actifs pour les fonctionnaires, et engagent les autorités à bien appliquer ces mesures afin d'accroître la confiance des parties prenantes. Les administrateurs encouragent à prendre des mesures supplémentaires pour renforcer la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et pour consolider les améliorations de l'intégrité et de la transparence du système de gestion des finances publiques.

Il est prévu que la prochaine consultation avec le Mali au titre de l'article IV se déroulera conformément à la décision du conseil d'administration sur le cycle des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Tableau 1. Mali: principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–23

	2013	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
				Est.	Prog.	Prog. ¹ rév.	Est.	Prog. Prop.	Projections				
(Variation annuelle en pourcentage)													
Revenu national et prix													
PIB réel	2,3	7,0	6,0	5,8	5,3	5,3	5,3	5,0	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7
Déflateur du PIB	0,7	1,6	2,8	1,5	1,7	1,2	1,6	1,4	1,4	1,8	2,0	2,0	2,2
Prix à la consommation (moyenne)	-0,6	0,9	1,4	-1,8	0,8	0,2	1,8	1,4	1,7	1,9	2,1	2,2	2,2
Prix à la consommation (fin de période)	0,0	1,2	1,0	-0,8	1,0	1,0	1,1	1,6	1,7	2,0	2,2	2,2	2,2
Secteur extérieur (variation en pourcentage)													
Termes de l'échange (détérioration-)	-16,6	5,5	18,6	15,5	4,5	-6,4	0,2	-2,6	0,9	1,2	0,5	-2,6	-2,6
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0,5	1,8	-3,6	-1,9	0,9
Monnaie et crédit (contribution à la croissance de la monnaie au sens large)													
Crédit à l'État	-2,7	0,8	1,6	10,4	7,3	6,9	3,9	14,5	3,0
Crédit à l'économie	7,5	12,4	14,6	13,7	10,2	10,8	6,3	8,5	8,9
Monnaie au sens large (M2)	7,4	7,1	13,2	7,3	14,4	7,8	7,9	16,2	8,0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Investissement et épargne													
Investissement intérieur brut	17,8	20,4	18,4	18,6	19,7	20,0	18,9	19,6	19,7	19,8	20,1	20,3	20,5
Dont : public	6,0	6,5	7,3	8,9	9,6	9,9	8,8	9,5	9,6	9,7	10,0	10,3	10,5
Épargne nationale brute	14,9	15,7	13,0	11,4	12,8	11,8	12,8	13,0	13,4	13,7	14,1	14,1	14,1
Dont : publique	0,2	0,4	2,1	1,8	2,1	3,1	3,5	3,1	3,5	3,6	3,9	4,0	4,1
Épargne nationale brute	2,8	4,9	2,8	1,8	2,1	1,9	3,2	4,2	4,1	4,6	5,2	5,4	9,9
Finances de l'administration centrale													
Recettes	14,5	14,9	16,4	16,7	17,1	18,3	18,5	19,4	18,7	19,0	19,3	19,9	20,4
Dons	2,8	2,2	2,7	1,6	2,0	2,3	1,6	1,2	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8
Total des dépenses et prêts nets	19,7	20,0	20,9	22,2	23,1	24,0	23,0	23,9	23,3	23,7	24,1	24,6	25,2
Solde global (base ordonnancements, dons compris)	-2,4	-2,9	-1,8	-3,9	-4,1	-3,5	-2,9	-3,3	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global (base caisse, dons compris)	-2,4	-2,4	-3,2	-3,9	-4,1	-3,4	-2,6	-3,6	-3,0	-3,0	-2,8	-2,9	-2,9
Solde budgétaire de base (définition UEMOA) ²	-0,7	-1,2	0,5	-1,9	-1,6	-1,1	-0,9	-1,3	-1,1	-0,9	-0,8	-0,6	-0,5
Secteur extérieur													
Solde des transactions courantes, transferts officiels compris	-2,9	-4,7	-5,3	-7,2	-6,8	-8,1	-6,0	-6,5	-6,3	-6,1	-6,0	-6,3	-6,4

Solde des transactions courantes, transferts officiels non compris	-12,4	-12,7	-12,3	-14,6	-15,9	-16,6	-13,1	-13,6	-13,5	-13,0	-12,6	-12,5	-8,1
Exportations de biens et services	24,9	22,5	24,0	23,4	22,1	23,1	23,2	22,7	21,1	20,6	20,1	19,7	19,3
Importations de biens et services	39,9	38,0	39,6	40,3	39,6	41,2	38,9	38,0	36,7	35,7	35,0	34,7	30,0
Service de la dette/exportations de biens et services	2,3	3,5	5,8	3,8	5,2	4,8	4,1	5,3	4,7	5,7	5,8	6,2	5,8
Dette extérieure (fin de période)	21,5	21,0	22,6	24,9	23,0	25,3	24,5	23,4	23,2	23,4	23,6	24,1	24,4
Postes pour mémoire :													
PIB nominal (milliards FCFA)	6,544	7,114	7,748	8,322	8,870	8,868	8,899	9,474	10,057	10,719	11,448	12,230	13,082
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliards de dollars)	13,6	13,2	12,4	10,4	13,0
(En pourcentage de la monnaie au sens large)	49,2	47,0	43,8	35,0	35,3
(En mois d'importations de biens et services hors facteurs de l'UEMOA)	4,5	4,7	5,0	4,0	4,2
Dette publique (en pourcentage du PIB)	26,4	27,3	30,7	35,9	30,0	31,8	35,6	35,9	36,6	37,6	38,6	39,8	40,4
Dette intérieure (fin de période) ³	4,9	6,3	8,0	11,0	7,0	6,5	11,0	12,5	13,4	14,3	15,1	15,7	16,0
Taux de change dollar américain (fin de période)	478,7	532,0	603,1	622,2
Cours de l'or (dollar/once fine, Londres)	1411	1266	1160	1248	1357	1254	1257	1340	1375	1421	1460	1492	1525
Cours du pétrole (brut au comptant) (dollars le baril)	104	96	51	43	51	55	53	62	58	56	54	55	56

Sources : ministère des Finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI n°17/209, Mali : septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Total des recettes, plus dons budgétaires généraux, plus recettes de l'allègement de la dette PPTE, moins total des dépenses et prêts nets hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations d'État, bons du Trésor et autres créances.



MALI

7 mai 2018

CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET HUITIÈME ET NEUVIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte. Le Mali est un pays fragile aux prises avec de graves tensions sécuritaires et sociales. Les autorités ont des difficultés à mettre en œuvre l'accord de paix conclu en 2015 et l'insécurité persistante dans le nord et le centre du Mali, conjuguée à la présence limitée de l'État, met en évidence l'absence d'un dividende de paix et explique l'assentiment limité de la population. La reprise économique entame sa cinquième année et la croissance devrait rester vigoureuse à court terme. Toutefois, la pauvreté demeure élevée et le mécontentement social s'aggrave. Les perspectives économiques sont également exposées à des risques découlant de l'instabilité sécuritaire et des tensions qui pourraient s'exercer sur la mise en œuvre de réformes pendant la période pré-électorale en 2018.

Entretiens au titre de l'Article IV. Les entretiens ont essentiellement porté sur les mesures prioritaires pour affermir la résilience macroéconomique et réaliser une croissance plus forte et plus inclusive. Il est essentiel de consentir des efforts soutenus en vue d'accroître les recettes fiscales, notamment à travers un système de fiscalité internationale plus efficace, ainsi que d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques, afin de dégager l'espace budgétaire qui est essentiel pour financer les investissements en infrastructure et en capital social et humain, tout en préservant la solidité des finances publiques. Il est crucial de répondre à ces besoins pour relever la croissance à long terme et faire reculer davantage la pauvreté, compte tenu de la forte croissance démographique. Une meilleure gouvernance et, en ce qui concerne le secteur financier, des mesures visant à améliorer la qualité des actifs et l'inclusion financière favoriseraient aussi la croissance.

Mise en œuvre du programme. Les résultats enregistrés à fin décembre 2017 dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation pour fin juin et fin décembre ainsi que les critères de réalisation continus ont été respectés. Les progrès accomplis sur le plan des repères structurels ont été plus lents que prévu : sur les cinq repères structurels deux ont été atteints, un a été observé avec un retard et deux ont été reformulés et reportés à fin juin 2018 et fin juillet 2018. Le programme de 2018 permettra de respecter le critère de convergence de l'UEMOA en 2019 tout en couvrant les besoins sécuritaires et les dépenses d'équipement financées

sur ressources intérieures. La composante structurelle du programme prévoit des mesures pour appuyer la croissance continue des recettes, renforcer la gestion des finances publiques et promouvoir la bonne gouvernance.

Vues des services du FMI. Compte tenu des résultats du programme et des engagements du gouvernement, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités que soient conclues les huitième et neuvième revues de l'accord FEC, qui ouvriraient la voie à un décaissement de 63,3 millions de DTS.

Approuvé par
**Roger Nord (AFR) et
 Johannes Wiegand
 (SPR)**

Une équipe des services du FMI composée de Borianna Yontcheva (chef de mission), Jemma Dridi, (tous deux du département Afrique), Benoit Taiclet, Irena Jankulov Suljagic (tous deux du département des finances publiques), Mehdy Ben Brahim (expert externe) et Alexandre Nguyen-Duong (département des marchés monétaires et de capitaux) s'est rendue à Bamako du 30 octobre au 11 novembre 2017. Une équipe des services du FMI composée de Borianna Yontcheva (chef de mission), Jemma Dridi et Alexandre Nguyen-Duong (tous du département Afrique) s'est rendue à Bamako du 13 au 16 mars 2018. Une équipe des services du FMI composée de Borianna Yontcheva (chef de mission), Jemma Dridi et Alexandre Nguyen-Duong (tous deux du département Afrique) et Irena Jankulov Suljagic (département des finances publiques) s'est entretenue avec les autorités du 23 au 24 avril 2018 à Washington. Abdoulaye Tall (représentant résident) et Bakary Traore (économiste local) ont apporté leur aide à toutes les missions. M. Diakitè (bureau des administrateurs) a participé à certains des échanges qui se sont déroulés durant la mission de novembre. La mission a rencontré le Premier ministre, M. Soumeylou Boubèye Maïga, le ministre de l'Économie et des finances, Dr. Boubou Cissé, le ministre de la Décentralisation et de la fiscalité locale, M. Alassane Ag Ahmed Moussa, la ministre du Travail et de la fonction publique, Mme Diarra Raky Talla, le ministre de la Justice, M. Hamidou Younoussa Maïga, le ministre de l'Économie numérique et de la communication, M. Arouna Modibo Touré, le conseiller économique du Président, M. Ibrahim Bocar Ba, le Président de la Cour suprême, M. Nouhoum Tapily, le Président de l'Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite, M. Moumouni Guindo, le directeur national de la BCEAO, M. Konzo Traoré, d'autres hauts fonctionnaires ainsi que des représentants du secteur privé, des syndicats et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE : FRAGILITÉ ET PROBLÈMES SÉCURITAIRES	6
ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	9
A. Évolution récente	9
B. Résultats obtenus dans le cadre du programme	11
PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES	14
ENTRETIENS	16

A. L'enjeu à moyen terme : préserver la stabilité macroéconomique en année électorale malgré les difficultés sécuritaires et des financements extérieurs plus faibles	16
B. Premier enjeu à moyen terme : dégager un espace budgétaire	19
C. Deuxième enjeu à moyen terme : favoriser la croissance durable et la compétitivité	28
D. Troisième enjeu à moyen terme : renforcer le développement du secteur financier et sa contribution à la croissance	32
E. Quatrième enjeu à moyen terme : accroître la gouvernance économique et lutter contre la corruption	34

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	35
---	-----------

AUTRES QUESTIONS	36
-------------------------	-----------

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	37
---	-----------

ENCADRES

1. Insécurité et fragilité	8
2. Evaluation du secteur extérieur	11
3. Evolution de la fiscalité minière	21
4. Fiscalité internationale	22
5. Efficacité de l'investissement public	27
6. Le secteur de l'électricité	31

GRAPHIQUES

1. Dépenses publiques et classification économique	27
2. Evolution macroéconomique, 2011–19	40
3. Evolution budgétaire, 2010–19	41
4. Indicateurs sociaux et de développement	42
5. Résultats en matière de croissance	43

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–23	44
2. Comptes nationaux, 2012–17	45
3. Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2013–22	46
4. Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2017	47
5. Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2013–22	48
6. Opérations budgétaires consolidées de l'administration centrale, 2018	49
7. Balance des paiements, 2013–22	50
8. Situation monétaire, 2013–19	51
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2009–17	52
10. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2013–18	53
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–25	54

ANNEXE

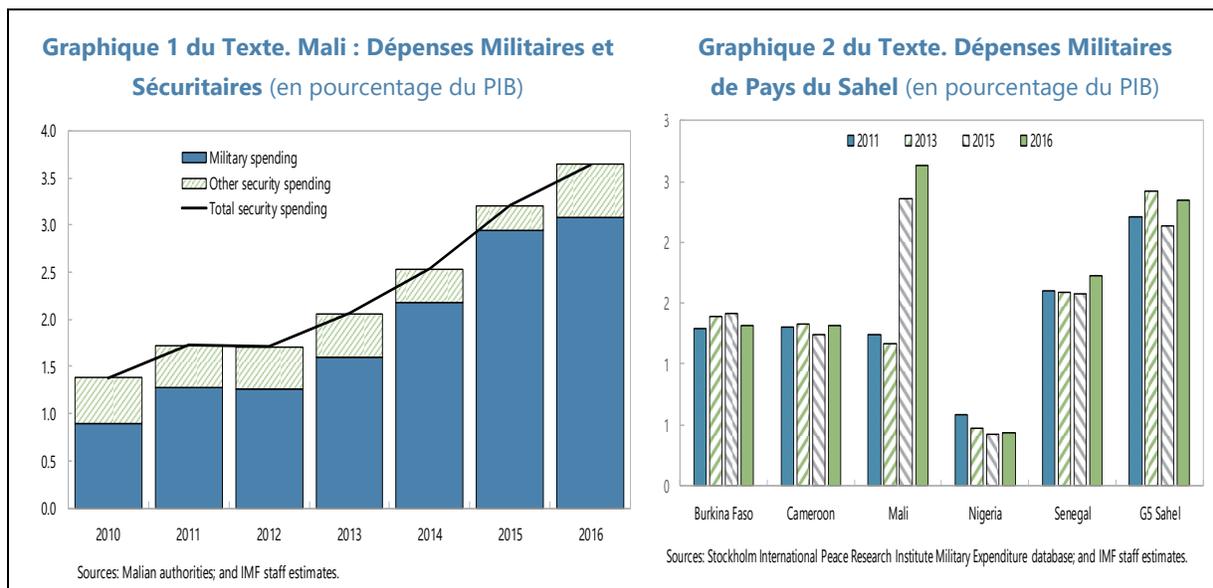
I. Cadre de renforcement des capacités : stratégie _____ 55

APPENDICE

I. Lettre d'Intention _____ 71
Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Économiques et Financières _____ 74
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique _____ 99

CONTEXTE : FRAGILITÉ ET PROBLÈMES SÉCURITAIRES

1. Le Mali est un pays fragile qui est confronté à une situation sécuritaire difficile et dont l'économie n'est pas diversifiée. La fragilité du pays est intimement liée à son emplacement géographique ainsi qu'aux conditions sociales, économiques et sécuritaires auxquelles il fait face. La situation s'est dégradée depuis 2012. L'enclavement du Mali fait grimper les coûts de production et des échanges. Le taux de pauvreté élevé et le faible capital humain, tenant principalement à l'accès limité aux services de base, entravent la croissance. L'insécurité persistante pèse sur le budget de l'État. La part des dépenses sécuritaires dans le budget du Mali n'a cessé de croître ; il est donc difficile de préserver les dépenses en services sociaux et en développement dont le pays a tant besoin (graphiques 1 et 2 du texte), ainsi que d'encourager l'investissement et la croissance. Étant donné que l'agriculture représente plus de 30% du PIB, et que le coton et l'or constituent plus de 80% des exportations, le pays est vulnérable aux conditions climatiques défavorables et aux variations des prix des produits de base.



2. Malgré la solidité des résultats enregistrés ces dernières années, la croissance a été volatile et n'a pas été inclusive. L'économie se redresse, après la contraction causée par la vaste offensive des groupes armés en 2012, qui a duré une bonne partie de l'année, et par le coup d'état manqué. Depuis, la situation sécuritaire est tendue malgré la signature en 2015 d'un accord de paix entre le gouvernement démocratiquement élu en 2013 et les principaux groupes armés. En dépit de ces conditions difficiles, la croissance du PIB a été en moyenne de 6,3% depuis 2013. Toutefois, la croissance a été volatile et la croissance par habitant demeure faible par rapport à celle de pays comparables (graphique 4). En outre, la pauvreté et l'inégalité restent élevées, d'où la nécessité d'adopter des politiques plus inclusives à moyen terme (graphique 3 du texte).

3. L'espace budgétaire est resté serré. Le ratio recettes fiscales/PIB a considérablement augmenté ces dernières années (environ 0,85 point de pourcentage de PIB par an entre 2012 et 2016), certes par rapport à un niveau faible. Les dépenses militaires et sécuritaires ont plus que

doublé depuis 2012 (tableau 1 du texte). Les autorités comptent compenser le manque de financement extérieur prévu en 2018 par un recours accru à l'endettement intérieur. L'affaiblissement des indicateurs d'endettement qui en découle met en évidence la nécessité d'optimiser l'utilisation de l'espace budgétaire disponible.

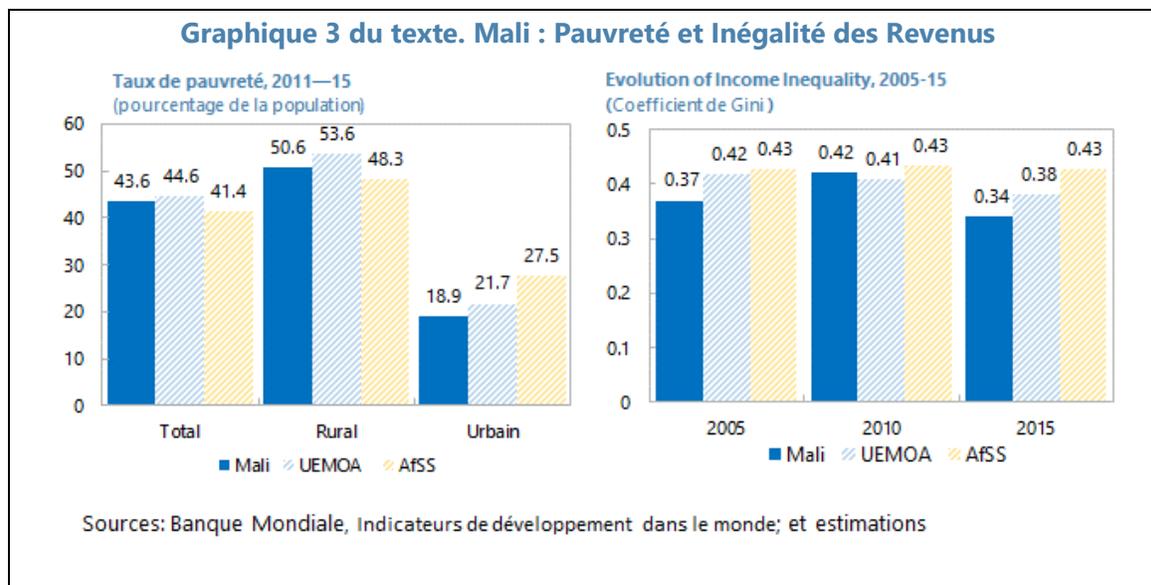


Tableau 1 du Texte. Mali : Principaux Indicateurs Budgétaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
						Rev. Prog.	Est.
Recettes fiscales	11.9	12.3	12.5	14.0	14.9	15.3	15.2
Impôts directs	4.1	3.9	4.6	4.3	4.4	4.8	4.7
Taxes indirects	7.8	8.4	8.0	9.7	10.5	10.5	10.5
Dont TVA	4.5	5.0	4.7	5.3	5.6	5.7	5.9
Dons	0.2	2.8	2.2	2.7	1.6	2.3	1.6
Projets	0.1	0.9	0.9	1.3	0.9	1.1	0.9
Budgétaires	0.1	1.8	1.3	0.9	0.6	1.2	0.7
Dépenses	14.0	18.2	18.4	19.2	21.1	22.9	21.2
Dont militaires et de sécurité	1.7	2.1	2.5	3.2	3.7	...	3.8
Dépenses courantes	11.3	12.2	11.9	11.9	12.2	13.0	12.4
Dépenses en capital	2.7	6.0	6.5	7.3	8.9	9.9	8.8
Sur financement extérieur	0.5	2.5	2.7	3.6	2.9	3.5	2.8
Sur financement intérieur	2.2	3.5	3.8	3.7	6.0	6.4	6.0
Solde budgétaire global (dons inclus)	-1.0	-2.4	-2.9	-1.8	-3.9	-3.5	-2.9

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et estimations et projections des services du FMI.

4. Dans l'ensemble, la mise en œuvre des recommandations précédentes a été satisfaisante (tableau 2 du texte). Les autorités progressent de façon notable dans la stabilisation de la situation macroéconomique mais la mise en œuvre des réformes structurelles a été inégale.

Encadré 1. Mali : Insécurité et Fragilité

La fragilité multidimensionnelle du Mali est intimement liée aux violences ethniques et politiques, à la mauvaise gouvernance et à un développement inégal. Le Mali compte environ 18 millions d'habitants, dont 10 % vivant dans les régions du nord. Le taux de croissance démographique élevé, l'insécurité qui règne dans le nord et le centre ainsi que les sécheresses récurrentes ont conduit à une pauvreté persistante. Le pays se situe en bas du classement de l'indice de développement humain des Nations Unies (175^e sur 188 pays en 2016). Les indicateurs de développement ne satisfont pas les objectifs de développement durable et sont inférieurs à ceux de pays comparables (graphique 3).

En 2012, le pays a été frappé par une profonde crise politique et sécuritaire aux effets prolongés. Au début de 2012, ayant depuis longtemps le sentiment d'être exclus et faute de mesures pour assurer leur meilleure représentation politique, des groupes armés touareg se sont insurgés et ont pris le contrôle du nord du pays avec le soutien de groupes djihadistes. Des officiers de l'armée ont ensuite renversé le gouvernement, jugé responsable d'avoir échoué à réprimer la rébellion. Les dissensions au sein des groupes rebelles armés ont envenimé le conflit dans le nord du pays. Après près d'un an de domination violente par des groupes islamistes, les troupes militaires, dirigées par la France, et un vaste contingent de forces de maintien de la paix de l'ONU ont aidé l'armée malienne à repousser ces groupes en dehors des principales villes du nord. Les efforts de stabilisation se sont poursuivis avec l'élection démocratique du Président Keita en 2013, qui a signé un accord de paix avec une coalition de rebelles en juin 2015.

La crise sécuritaire et politique a causé une grave récession en 2012. Le PIB réel s'est contracté de 0,8% en raison de la suspension de l'appui par les donateurs après le coup d'état militaire et de la nette diminution des services (commerce, hôtellerie et restauration), du bâtiment et des travaux publics. Les banques ont accusé des pertes estimées à 0,3% du PIB à travers le vol de billets de banques, le pillage de bâtiments et une augmentation des prêts improductifs. Les sévères contraintes budgétaires ont poussé le gouvernement à réduire les dépenses d'investissement de plus de 30%.

La crise sécuritaire a également engendré une crise humanitaire. Le déplacement de plus de 420 000 personnes vers le sud du pays et les pays voisins a aggravé les tensions sur les dépenses sociales. Les violations des droits humains sont fréquentes, surtout à l'égard des femmes (plus de 50% des personnes déplacées) et des enfants (30% des personnes déplacées). Dans les régions du nord, la disponibilité et la qualité des services sociaux de base (éducation, santé, eau et assainissement, etc.) ont été gravement touchés par l'insécurité grandissante. Plus de 90% des centres de santé et des établissements scolaires dans ces régions ont fermé.

Les conditions de sécurité restent fragiles au Mali et l'instabilité s'étend aux pays voisins. Malgré les progrès enregistrés sur le plan de la stabilisation, certaines régions échappent toujours au contrôle des forces gouvernementales. Les retards notables dans la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 contribuent à la prolifération et à la fragmentation de groupes armés qui multiplient les attaques violentes contre les forces maliennes, françaises et onusiennes ainsi que contre la population civile, faisant un nombre important de victimes. Depuis 2015, ces attaques se sont étendues au centre et au sud du Mali ainsi qu'aux pays voisins, en particulier le Burkina Faso et le Niger. L'insécurité qui règne au Mali empêche le gouvernement de desservir les régions sous-développées pour réduire les inégalités qui ont attisé le conflit et de remplir efficacement son rôle. La frustration sociale s'aggrave face à la lenteur des progrès sur le plan de la gouvernance ainsi que sur celui de la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Les efforts déployés à l'échelle régionale devraient accroître l'efficacité des interventions militaires face au djihadisme et aux menaces sécuritaires. Confrontée à une dégradation de la situation aux frontières du Mali, du Burkina Faso et du Niger, le G5 Sahel, composé de ces trois pays, de la Mauritanie et du Tchad, a relancé en 2017, avec le soutien de la France, de l'UE et d'autres partenaires, le projet d'une force militaire anti-djihadiste conjointe qui avait été initié en novembre 2015. La force conjointe du G5 Sahel bénéficie également de l'appui du Conseil de sécurité de l'ONU.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution Récente

5. La reprise de l'économie malienne s'est poursuivie en 2017 sur fond de problèmes sécuritaires persistants. L'évolution économique récente et les perspectives macroéconomiques demeurent dans l'ensemble identiques à celles de la septième revue (voir EBS/17/209 ; graphiques 1 et 2, tableau 1 du texte, tableaux 1 à 6).

- **D'après les données préliminaires, la croissance du PIB a atteint 5,3% en 2017.** La croissance a été portée par de bonnes récoltes et par la performance robuste du secteur tertiaire. L'activité économique a également profité de dépenses d'investissement vigoureuses. L'inflation est restée modérée, à 1,1%, bien en-deçà du plafond régional.
- **La position extérieure s'est améliorée mais reste fragile.** La balance globale des paiements a progressé de 4,6 points de pourcentage du PIB par rapport à 2016 pour afficher un excédent de 0,7 % du PIB en 2017 en raison de la diminution des sorties de capitaux privés. En outre, des entrées plus élevées de dons et de prêts multilatéraux (dues au report de décaissements retardés en 2016) ont fait grimper l'excédent du compte de capital et d'opérations financières d'environ 3 points de pourcentage, à 5,6% du PIB. Le déficit du compte des transactions courantes s'est légèrement contracté en 2017, à 6% du PIB, en raison d'une amélioration du côté des services et des échanges commerciaux.
- **Les résultats budgétaires à fin juin 2017 sont conformes aux objectifs du programme.** La bonne tenue des recettes a contribué à une réduction du déficit au-delà des projections du programme mais les dépenses d'investissement et, dans une moindre mesure, les dépenses courantes ont été sous-exécutées. Les données préliminaires indiquent que le déficit budgétaire de 2017 a été maintenu à 2,9 % du PIB, ce qui est inférieur aux objectifs du programme d'un déficit budgétaire global de 3,5 % du PIB (sur la base des ordonnancements) et d'un déficit de base de 1,1% du PIB. Les dépenses ont été comprimées en réponse à une baisse de l'aide extérieure d'environ 0,8 % du PIB (0,5 et de 0,3 % du PIB, respectivement, pour l'aide budgétaire et les prêts-projet) et les recettes ont légèrement dépassé l'objectif.

6. L'évaluation du secteur extérieur souligne qu'il est nécessaire de dynamiser la compétitivité structurelle. Le taux de change effectif réel cadre plus ou moins avec les paramètres économiques fondamentaux mais la compétitivité structurelle reste faible (encadré 2).

7. Les vulnérabilités liées à la dette restent modérées mais doivent être suivies de près. La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette du Mali confirme que le risque de surendettement est modéré (annexe I). La dette publique intérieure a nettement augmenté en 2016 et 2017, les autorités recourant au financement intérieur pour compenser la diminution des décaissements de prêts et dons étrangers.

8. Le secteur financier est stable mais les tensions se sont amplifiées. Bien que les banques soient mieux capitalisées, les prêts improductifs demeurent élevés (16,7 % en décembre 2017) (tableau 9). La forte concentration des portefeuilles de prêts des banques reste préoccupante aussi. Le secteur de la microfinance a connu une croissance rapide, mais les progrès restent limités sur le plan de la liquidation des institutions de microfinance défaillantes.

Tableau 2 du Texte. Mali : Mise en Œuvre des Principales Recommandations Issues des Consultations de 2015 au Titre de l'Article IV ¹

Recommandation	État d'avancement
Continuer de renforcer la gestion des finances publiques.	En cours. Les réformes de la gestion des finances publiques se sont appuyées sur un vaste programme d'assistance technique du FMI (§15, 35, 36, 45, 67 du MPEF).
Mettre progressivement en œuvre un processus de décentralisation et de transfert de ressources couplé à une amélioration des capacités d'administration et d'absorption des collectivités territoriales.	En cours. Les transferts aux collectivités territoriales ont atteint 22,9% des recettes en 2016 et 24,4% en 2017 et il est prévu qu'ils augmentent à 25,3% en 2018 (§ 36 du MPEF).
Renforcer l'infrastructure de base (routes, électricité et irrigation) ainsi que l'éducation et la formation pour développer le capital humain et stimuler la croissance.	En cours. Des écarts d'efficience dans la gestion des investissements publics entravent le programme du gouvernement relatif aux infrastructures. La mise en œuvre des recommandations issues de la mission EGIP est en cours (§ 38 et 39 du MPEF).
Améliorer le climat des affaires, notamment en améliorant la réglementation, en réduisant les impôts sur le travail et en renforçant le cadre de la LBC/FT.	En cours.
Améliorer la gouvernance pour produire plus facilement des dividendes économiques élevés.	En cours. Bien que les progrès sur le plan de la gouvernance aient été lents, les autorités ont récemment avancé dans la mise en œuvre de la loi 2014 relative à la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (§ 11 et 52 à 54 du MPEF).
S'attaquer aux problèmes que pose une forte croissance démographique pour la création d'emplois et la fourniture de services publics.	En cours. Bien que les autorités aient émis des réserves à l'égard des mesures préconisées pour s'attaquer au taux élevé de fécondité et au manque de contraception pour des raisons culturelles, des efforts sont consentis pour favoriser une croissance inclusive.
Remédier aux faiblesses du secteur financier. Mettre notamment en œuvre le plan de restructuration de la banque publique BHM afin de réduire les risques budgétaires et d'assainir son bilan, la rendant ainsi plus attractive pour d'éventuels investisseurs privés, et renforcer le secteur bancaire traditionnel ainsi que celui de la microfinance.	Partiellement réalisé. BHM a fusionné avec BMS, une autre banque publique. La nouvelle banque fait actuellement l'objet d'une réforme et son bilan est assaini en vue de sa privatisation. À présent, seuls deux établissements de microfinance sont en cours de liquidation sur les 23 jugés non viables. Une stratégie globale de réduction des prêts improductifs est mise au point avec l'appui du FMI (§ 63 et 64 du MPEF).

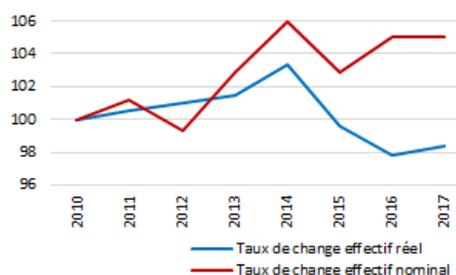
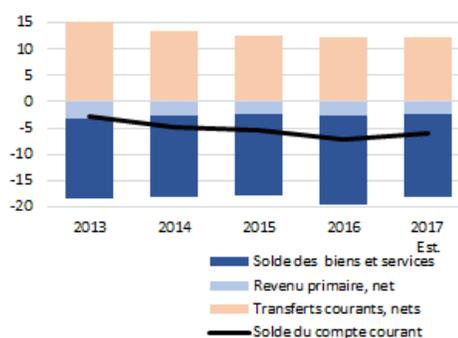
¹ Voir le [rapport n° 15/339 du FMI](#), Mali : rapport des services du FMI sur les consultations de 2015 au titre de l'article IV.

Encadré 2 : Mali : Evaluation du Secteur Extérieur

En 2017, d'après les estimations, le déficit des transactions courantes (dons compris) a baissé à 6% du PIB, contre 7,2% en 2016. Le déficit de la balance commerciale s'est réduit de 1,2 point de pourcentage du PIB, pour atteindre 15,7% du PIB, en raison d'une hausse des exportations de coton. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié d'environ 5% depuis 2014, principalement en raison de l'appréciation du dollar.

Sur la base de la méthode d'évaluation simplifiée des soldes extérieurs («EBA-Lite»), la position extérieure du Mali cadre globalement avec les paramètres économiques fondamentaux. Selon le modèle reposant sur le solde des transactions courantes, l'écart du solde courant est de - 0,5% du PIB par rapport à la norme ajustée de - 5,5% à fin 2017. Si l'on suppose une élasticité du solde courant de 24%, la méthode indique que le TCER est surévalué de 2,4%. La régression de panel de l'indice du TCER (ITCER) fait état d'une sous-évaluation plus marquée (14 %). Compte tenu de la marge d'erreur, les services du FMI sont d'avis que le solde courant et le TCER cadrent avec les paramètres économiques fondamentaux.

Le médiocre climat des affaires et la lenteur des progrès sur le plan de la gouvernance entravent la compétitivité et la diversification des exportations. Le Mali est à la traîne des pays comparables de la région en ce qui concerne le développement de son réseau électrique, l'élargissement de l'accès au crédit, le renforcement de la protection des investisseurs et l'amélioration des normes de santé et d'éducation. Les exportations sont peu diversifiées pour ce qui est des produits et des marchés.



Source: Calculs des services du FMI.

Évaluation EBA-lite du taux de change (en pourcentage du PIB)

	Norme SC	Écart SC	Écart TCER
Régression de panel du solde courant	-5.5	-0.5	2.4
Régression de panel de l'ITCER			-14
Viabilité extérieure	-5.2	-0.8	5.8

Source : calculs et estimations des services du FMI.

B. Résultats Obtenus dans le Cadre du Programme

9. Le 7 juillet 2017, le conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé la septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) qui a été approuvé le 18 décembre 2013, mais les entretiens qui devaient suivre avaient été retardés. Les autorités ont depuis abouti à un consensus avec les parties prenantes et ont lancé une réforme de la gouvernance au titre de la lutte contre l'enrichissement illicite, ce qui a permis d'achever les huitième et neuvième revues.

10. Tous les objectifs quantitatifs pour la huitième revue (date d'évaluation : fin juin 2017) et la neuvième revue (date d'évaluation : fin décembre 2017) et tous les critères de réalisation continus ont été respectés.

- Pour la huitième revue, le plafond relatif au financement de l'État par les banques et le marché a été respecté avec une large marge. L'objectif des recettes fiscales brutes a été atteint avec une légère marge. Les objectifs indicatifs du programme pour le solde budgétaire de base et les dépenses de réduction de la pauvreté ont été atteints (tableau 1 et § 9 du MPEF).
- Pour la neuvième revue, tous les objectifs quantitatifs ont été atteints (tableau 1 et § 10 du MPEF). Les autorités continuent de renforcer les mesures visant à mettre en œuvre la gestion basée sur les résultats au sein des organismes de recouvrement des recettes fiscales, ce qui a déjà permis d'accroître les recettes ces dernières années. Elles mettent également en œuvre des mesures de maîtrise des dépenses selon les ressources à disposition, notamment dans le cadre du budget-programme. Les autorités ont aussi réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de leurs outils de gestion des dépenses afin de pouvoir suivre et évaluer les résultats du budget-programme à compter de décembre 2018 (repère structurel pour fin mai 2018).
- Les critères de réalisation continus relatifs aux arriérés de paiement extérieurs et à la nouvelle dette extérieure contractée et garantie par l'État à des conditions non concessionnelles ont aussi été respectés.

11. Les progrès accomplis en ce qui concerne les repères structurels ont été plus lents que prévu : seulement la moitié de ces repères ont été respectés dans les délais (tableau 3 et § 11 du MPEF).

- En août 2017, les autorités ont mené une campagne d'information auprès des principales parties prenantes afin d'exposer le coût des pratiques actuelles, la nécessité d'adopter des réformes et les avantages liés à un mécanisme de fixation des prix pétroliers plus souple. Elles ont également mis en œuvre un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants en septembre 2017 pour veiller à ce que les variations mensuelles des prix intérieurs à la pompe suivent l'évolution des prix internationaux avec une marge de 3 %. Cependant, étant donné qu'il est prévu que les prix des carburants augmentent, les autorités préparent une stratégie globale visant à accroître les recettes budgétaires tirées des produits pétroliers.
- En août 2017, les autorités ont mis en œuvre la deuxième phase du projet de système intégré de gestion de la dette en déployant des modules complémentaires pour calculer les ratios d'endettement et les valeurs actuelles, produire des statistiques de la dette et réaliser des simulations d'endettement. Quelques problèmes techniques sont en cours de résolution afin de transférer les dépôts des entités publiques à la BCEAO et de conclure ainsi la mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT). Il est donc proposé de reformuler ce repère pour qu'il cible le taux de transfert des liquidités de l'État vers le CUT et de le reprogrammer à fin juin 2018.
- La mise en œuvre de la loi de 2014 contre l'enrichissement illicite a rencontré des difficultés

juridiques, qui ont freiné la réalisation de l'objectif d'un taux de transmission de 20 % des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires, mais cet objectif a été atteint en février 2018. Les autorités ciblent désormais un taux de transmission de 35 % pour juin 2018 et de 50 % pour octobre 2018. Il est proposé de reprogrammer à fin juillet 2018 la réduction du seuil des investissements bénéficiant d'exonérations de 12,5 milliards à 100 millions de FCFA.

- En outre, les autorités ont bien progressé dans l'exécution des recommandations du rapport de 2017 sur la conformité du logiciel de gestion des dépenses (PRED) et du système d'information financière et comptable (AICE) avec les nouvelles procédures budgétaires et comptables (§ 49 du MPEF).

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES

12. Les perspectives macroéconomiques demeurent dans l'ensemble positives (Tableau 3 du texte). D'après les projections, le taux de croissance du PIB réel devrait s'élever à 5 % en 2018, baisser légèrement par la suite et rester proche de 4,7 % à moyen terme, le taux de croissance potentiel à long terme du Mali. Le scénario de référence suppose l'exécution de réformes structurelles propices à une croissance portée par le secteur privé et des investissements publics plus efficaces qui pourraient continuer de stimuler la croissance parallèlement au rééquilibrage budgétaire. Malgré les flambées occasionnelles que les chocs sur l'offre continueront de provoquer, l'inflation resterait modérée, à environ 2 %. Après une légère dégradation en 2018 (§13), la situation budgétaire devrait s'améliorer à moyen terme, car les autorités sont déterminées à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour respecter le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire. Le déficit courant devrait se détériorer légèrement et atteindre environ 6,5 % du PIB en 2018, en raison de la hausse des prix du pétrole et de la dégradation des termes de l'échange, mais se stabiliser à moyen terme tandis que la croissance des investissements et des importations reste constante. Le déficit courant sera pleinement comblé par les entrées de capitaux.

13. Des risques pèsent sur les perspectives économiques (Tableau 4 du texte : matrice d'évaluation des risques). L'instabilité sécuritaire reste le risque le plus immédiat pour les perspectives. Une multiplication des attaques violentes pourrait porter atteinte à la confiance du secteur privé et affecter aussi bien la croissance que les finances publiques. La production agricole reste vulnérable aux conditions climatiques défavorables tandis que la forte dépendance du Mali aux exportations d'or et de coton (environ 65 % et 15 %, respectivement, du total des exportations) accroît la sensibilité de sa balance des paiements aux fluctuations des prix internationaux des produits de base. Des risques exogènes découlent des variations des termes de l'échange, de la baisse des financements des bailleurs de fonds et du recul de l'IDE.

Vues des Autorités

Les autorités souscrivent globalement aux projections et à l'évaluation des risques des services du FMI. Elles partagent les vues des services du FMI sur les perspectives de croissance et d'inflation à moyen terme, mais estiment qu'une révision de ces projections est envisageable lors de la prochaine revue compte tenu de la prochaine mise en exploitation d'une nouvelle mine d'or et de

la hausse des prix du pétrole. Les autorités souscrivent aux projections des services du FMI pour les recettes et les dépenses à moyen terme, qui tablent sur une position budgétaire plus solide et, à terme, sur une meilleure position extérieure.

Tableau 3 du Texte. Mali : Principaux Indicateurs Economiques, 2014–23

	2014	2015	2016		2017		2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Rev. Prog.	Est.	Prog.	Est.	Prop. Prog.	Proj.				
	(Variation en pourcent)											
Croissance du PIB réel	7.0	6.0	5.4	5.8	5.3	5.3	5.0	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
Hausse des prix à la consommation (moyenne)	0.9	1.4	-1.6	-1.8	0.8	1.8	1.4	1.7	1.9	2.1	2.2	2.2
Hausse des prix à la consommation (fin de période)	1.2	1.0	0.5	-0.8	1.0	1.1	1.6	1.7	2.0	2.2	2.2	2.2
	(en pourcentage du PIB)											
Recettes	14.9	16.4	16.8	16.7	17.1	18.5	19.4	18.7	19.0	19.3	19.9	20.4
<i>dont</i> : recettes fiscales	12.5	14.0	14.9	14.9	15.3	15.2	15.8	16.3	16.7	17.1	17.6	18.1
Dons	2.2	2.7	2.0	1.6	2.0	1.6	1.2	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8
Total des dépenses et prêts nets	20.0	20.9	23.2	22.2	23.1	23.0	23.9	23.3	23.7	24.1	24.6	25.2
Solde global (base ordonnancements)	-2.9	-1.8	-4.3	-3.9	-4.1	-2.9	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse)	-2.4	-3.2	-4.3	-3.9	-4.1	-2.6	-3.6	-3.0	-3.0	-2.8	-2.9	-2.9
Solde budgétaire de base ¹	-1.2	0.5	-2.1	-1.9	-1.6	-0.9	-1.3	-1.1	-0.9	-0.8	-0.6	-0.5
Dette publique totale	27.3	30.7	29.7	35.9	30.0	35.6	35.9	36.6	37.6	38.6	39.8	40.4
Solde des transactions courantes (y.c. transferts officiels)	-4.7	-5.3	-7.7	-7.2	-6.8	-6.0	-6.5	-6.3	-6.1	-6.0	-6.3	-6.4
Balance globale des paiements	-2.5	-1.6	0.1	-3.9	-1.1	0.7	-2.0	-1.7	-1.3	-1.0	-1.0	-1.2

Sources: autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Défini au Tableau 3, note de bas de page 3.

Tableau 4 du Texte. Mali : Matrice d'Evaluation des Risques¹

Source de risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Riposte recommandée
Risque de contagion			
Resserrement des conditions financières mondiales.	Élevée	Moyen Le durcissement ou (la plus grande volatilité) des conditions financières mondiales pourraient faire grimper les coûts de financement et faire baisser l'IDE et, par extension, la croissance de la production.	Diversifier les exportations en impliquant davantage le secteur privé.
Croissance mondiale plus faible que prévu.	Élevée	Moyen La diminution de la demande d'exportations peut réduire aussi bien les recettes publiques que le solde extérieur et augmenter les risques budgétaires. Impact négatif sur la croissance d'une baisse de l'appui extérieur et des entrées d'investissement direct étranger.	Améliorer l'environnement des entreprises pour appuyer la diversification. Consolider les amortisseurs budgétaires en mobilisant des recettes intérieures et en rationalisant les plans d'investissement public. Dynamiser l'appui extérieur en assurant une plus grande conformité avec la conditionnalité des donateurs et en mettant l'accent sur les avantages et les besoins liés à la stratégie de développement du Mali.
Risques intérieurs et régionaux			
Mise en place d'un gouvernement instable après les élections générales de 2018.	Moyenne	Moyen Compte tenu du sentiment croissant de mauvaise gouvernance et de corruption, il pourrait être difficile de maintenir un consensus durable pour gouverner. Ceci pourrait compromettre les gains budgétaires durement acquis ces trois dernières années.	Communiquer sur les avantages du programme macroéconomique que mène le gouvernement et améliorer le mode de gestion de l'économie qui est actuellement "au coup par coup".
Conditions météorologiques défavorables.	Moyenne	Élevé Une baisse de la production agricole pourrait entraîner une aggravation des risques d'insécurité alimentaire, un recul des taux de croissance, et des coûts budgétaires supplémentaires.	Rechercher un appui international et dégager des marges pour accroître les dépenses liées à la sécurité alimentaire.
Rupture de l'accord de paix ou autonomie accrue pour le nord et/ou recrudescence des attaques par les groupes armés.	Moyenne	Élevé Montée des tensions politiques, baisse de la confiance, des investissements et de l'activité économique.	Rechercher un appui international et dégager des marges pour accroître les dépenses liées à la sécurité alimentaire. Accélérer la mise en œuvre des principales dispositions de l'accord de paix aux fins du développement local.
	Moyenne	Élevé	

Augmentation des primes de risque et du coût de la dette sur les marchés financiers régionaux.		L'augmentation des coûts de l'emprunt pour l'État et les entreprises réduit l'activité économique.	Recourir principalement à des financements concessionnels, optimiser le portefeuille de la dette et réduire les besoins d'emprunt. Ajuster, si besoin, le niveau des dépenses non prioritaires.
<p>¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence - le scénario le plus probable selon les services du FMI. La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques présents dans le scénario de référence (par «faible», on entend une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne», une probabilité entre 10 et 30% et «élevée», une probabilité entre 30 et 50%). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent agir les uns sur les autres et se matérialiser en même temps.</p>			

ENTRETIENS

Les entretiens ont mis l'accent à la fois sur les enjeux à court terme et sur les problèmes cruciaux à moyen terme. Les mesures prioritaires sont axées sur le Cadre stratégique pour la relance économique et le Développement Durable. À court terme, la stratégie budgétaire sera définie par les règles régionales de l'UEMOA, la disponibilité des financements et les préoccupations concernant la viabilité de la dette. En ce qui concerne le moyen terme, les échanges ont porté sur les moyens d'élargir l'espace budgétaire, d'encourager une croissance durable et de rehausser la compétitivité, de promouvoir l'efficacité du secteur financier et d'améliorer la gouvernance économique pour éliminer les obstacles à la croissance.

A. L'Enjeu à Moyen Terme : Préserver la Stabilité Macroéconomique en Année Electorale Malgré les Difficultés Sécuritaires et la Baisse du Financement Extérieur

14. Le budget 2018 adopté fin décembre 2017 table sur un déficit global de 3,3 % du PIB, ce qui cadre avec la trajectoire d'ajustement préconisée dans le rapport des services du FMI pour la septième revue et le critère de l'UEMOA d'un déficit de 3 % du PIB d'ici 2019 (§ 7 du MPEF).^{1 2}

- Les recettes fiscales devraient croître de 0,6 % du PIB, grâce à la réduction des exonérations et à l'amélioration de l'administration fiscale (tableau 5 du texte). La loi visant à interdire l'octroi de nouvelles exonérations fiscales discrétionnaires et à réduire d'autres types d'exonérations a été pleinement mise en œuvre en 2018. Les mesures prises pour améliorer l'administration aux directions des douanes et des impôts devraient accroître les recettes.

¹ Le budget 2018 cible un déficit global (sur la base des ordonnancements) de 3,3% du PIB et un déficit budgétaire de base de 1,3% du PIB.

² La baisse de 0,3 point de pourcentage du PIB par rapport à 2017 tient aux résultats meilleurs que prévu enregistrés cette année-là.

Tableau 4 du Texte. Mali : Effet des Mesures Relatives aux Recettes Fiscales¹

	Milliards de FCFA	Pourcent du PIB
Mise en oeuvre de la Loi de 2017 sur les exonérations	28	0.3
Amélioration de l'administration fiscale	29	0.3
Recettes douanières (TVA et autres droits)	10	0.1
Recettes intérieures (TVA et autres recettes)	19	0.2
Total	57	0.6

Sources: Autorités maliennes; et calculs des services du FMI

^{1/} Recettes additionnelles para rapport aux réalisations de 2017.

- Les crédits budgétaires pour les dépenses courantes devraient augmenter de 0,8 point de pourcentage du PIB, principalement sous l'effet d'une augmentation de la masse salariale. Les traitements et salaires devraient augmenter de 0,5 % du PIB en raison de recrutements au sein des forces de police et de sécurité, de promotions statutaires du personnel civil et militaire, ainsi que des répercussions financières des accords conclus avec les syndicats de la fonction publique. Les dépenses en biens et services devraient augmenter de 0,1 % du PIB car les autorités comptent réduire d'autres dépenses pour compenser des dépenses liées aux élections à hauteur de 0,5 point de pourcentage du PIB. Les crédits pour les dépenses d'investissement devraient croître de 0,7 point de pourcentage du PIB. Les dépenses financées sur ressources intérieures devraient croître de 0,8 point de pourcentage du PIB, ce qui est principalement imputable à l'équipement des administrations ainsi qu'à l'appui à la loi d'orientation et de programmation militaire et à la loi de programmation sur la sécurité intérieure. Cette augmentation s'explique aussi par la mise en œuvre de projets d'infrastructures routières, l'amélioration de la plate-forme technique des établissements de santé et les investissements dans l'agriculture. Parallèlement, les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures baisseraient de 0,1 point de pourcentage du PIB car des projets financés par des bailleurs de fonds importants sont arrivés à échéance en 2017 et seront probablement renouvelés à partir de 2019.

15. Le déficit budgétaire devrait être financé grâce à un recours accru aux ressources intérieures et régionales. Les donateurs ont revu leur aide budgétaire et leur aide-projet à la baisse pour 2018. Les programmes pluriannuels de bailleurs de fonds importants sont arrivés à échéance en 2017 et ces derniers ont réduit leur aide budgétaire en 2018, mais ils devraient progressivement accroître leurs concours à partir de 2019. Par conséquent, les autorités comptent à présent sur une aide extérieure d'environ 1,2 % du PIB (0,4 % d'aide budgétaire et 0,9% de dons-projets). Il ressort des échanges avec les principaux bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale et l'Union européenne, que les travaux préparatoires au lancement de nouvelles opérations et à une coopération accrue ont été entamés, ce qui permettra à la FEC de jouer à nouveau son rôle de catalyseur. Pour leur part, les autorités entendent faire contrepoids en augmentant le financement

en FCFA sur le marché intérieur et régional.³ Compte tenu de la part élevée des importations dans les projets d'investissement financés par des deniers publics, le recours accru au financement intérieur devrait légèrement pénaliser les réserves de l'UEMOA. Toutefois, cet effet sera minime et largement compensé par l'émission d'un montant élevé d'euro-obligations par deux des plus grands pays de l'union et par la BOAD.⁴ C'est pourquoi la hausse du financement intérieur et régional cadre avec l'analyse de viabilité de la dette et avec les ressources disponibles sur le marché régional, et ne pose pas de risques notables pour l'adéquation des réserves à l'échelle de l'union. Les services du FMI ont encouragé les autorités à rester vigilantes de manière à exécuter le budget comme prévu et à résister à la tentation de relâcher la politique budgétaire en période électorale.

16. Au vu de l'espace budgétaire limité, l'aide extérieure est essentielle pour financer les dépenses prioritaires tout en préservant la solidité des finances publiques. Compte tenu de la fragilité du Mali et du risque d'instabilité, il convient d'augmenter le financement intérieur et régional pour compenser la baisse du financement extérieur, dans la mesure où ces ressources sont disponibles sur le marché régional. Toutefois, les services du FMI ont souligné que le recours accru aux marchés intérieur et régional doit être provisoire car le coût plus élevé de l'emprunt pourrait à terme réduire l'espace budgétaire et peser sur l'évaluation de la viabilité de la dette. Des ajustements intérieurs supplémentaires seront nécessaires si les conditions de financement venaient à changer ou si d'autres risques se matérialisaient — hausse des prix du pétrole, baisse prolongée de l'aide extérieure, resserrement des conditions sur le marché régional, dépenses liées aux élections supérieures aux projections et baisse des recettes fiscales. À l'approche des élections locales et nationales, les tensions sociales pourraient aussi engendrer une pression politique pour accroître les dépenses. L'ajustement pourrait passer par une baisse des dépenses non prioritaires ou par un rééchelonnement des dépenses d'investissement pour qu'elles soient mieux alignées sur le financement disponible. Les services du FMI soulignent que les autorités doivent redoubler d'efforts pour dialoguer avec les bailleurs de fonds et accélérer les réformes structurelles afin d'obtenir davantage de financements extérieurs concessionnels.

Vues des Autorités

17. Les autorités partagent l'analyse que font les services du FMI des enjeux budgétaires à court terme. Ils renouvellent leur engagement à exécuter le budget comme prévu. Dans le cas où des dépenses additionnelles liées aux élections seraient inévitables, ils réduiraient les dépenses non prioritaires, en particulier pour les biens et services, afin de se limiter à l'enveloppe budgétaire prévue. Les autorités estiment que la baisse de l'aide extérieure en 2018 est temporaire et ont expliqué qu'elles comptaient maintenir l'élan des réformes pour veiller à ce que l'aide extérieure se redresse progressivement pour retrouver sa tendance historique à partir de 2019. Elles travaillent en coopération avec les principaux bailleurs de fonds, dont l'UE et la Banque mondiale, pour poursuivre les réformes et accroître le rythme des travaux préalables au lancement de nouveaux programmes d'aide. Les autorités ont indiqué aussi que le budget 2018 inclut des crédits suffisants pour couvrir les dépenses liées aux élections sans mettre en péril la viabilité budgétaire à moyen

³ Puisque le Mali est membre de l'UEMOA, il a accès au marché obligataire régional et, par convention, la dette intérieure comprend la totalité de la dette libellée en FCFA.

⁴ UEMOA – Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres (SM/18/56).

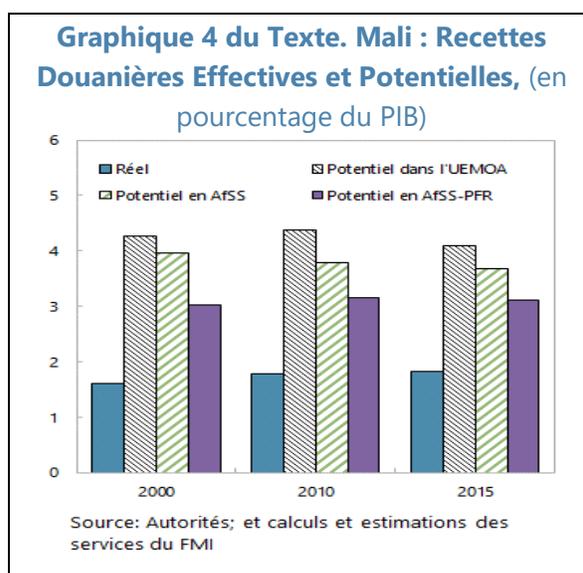
terme. Dans le cas où des dépenses supplémentaires seraient indispensables, il conviendra de trouver de nouvelles recettes ou de réduire les dépenses non prioritaires afin de rester sur la trajectoire d'assainissement des finances publiques fixée dans le programme.

B. Premier Enjeu à Moyen Terme : Dégager de l'Espace Budgétaire

Accélérer les Réformes pour Elargir l'Assiette Fiscale et Améliorer l'Efficienc e des Dépenses Publiques

Mobilisation des Recettes

18. Les autorités et les services du FMI conviennent qu'une mobilisation soutenue des recettes est essentielle pour financer les dépenses prioritaires tout en préservant la viabilité budgétaire. L'importance accordée par les autorités à une meilleure mobilisation des recettes dans le cadre de leur programme au titre de la FEC leur a été bien utile : les objectifs ambitieux qui ont été fixés dans le programme sur le plan des recettes ont souvent été atteints avec de grandes marges. Les recettes fiscales ont augmenté de 0,8 point de pourcentage du PIB en moyenne au Mali entre 2012 et 2016, ce qui dépasse de 0,5 % du PIB la moyenne de l'UEMOA. Ces résultats tiennent aux efforts déployés par les autorités, avec l'assistance technique du FMI, pour appliquer des mesures fiscales, notamment la hausse des taux d'imposition, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'observance fiscale grâce à un renforcement des administrations fiscale et douanière. D'après les estimations, les recettes fiscales sont passées à 15,2 % du PIB en 2017 (contre 11,9 % du PIB en 2012). Il ressort de l'analyse des services du FMI que le Mali pourrait encore accroître les recettes douanières de 1,5 à 2 points de pourcentage du PIB, grâce à des réformes de la politique fiscale et de l'administration douanière (tableau 4 du texte).⁵ Les autorités souscrivent aux conclusions des services du FMI concernant les effets que pourrait avoir la modernisation des administrations fiscale et douanière ainsi que l'amélioration de leur efficacité pour pérenniser les gains récemment tirés et se rapprocher de l'objectif de recettes de 20% du PIB établi dans le pacte de convergence de l'UEMOA (§16 à 21 du MPEF) (document de la série des questions générales sur le potentiel fiscal). Afin de réaliser leurs objectifs de recettes, les autorités continueront à mettre en œuvre des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, à



⁵ Cela correspond à l'écart entre les recettes effectives et potentielles. Le potentiel fiscal correspond au coefficient de pression fiscale qui serait obtenu si un pays utilisait toutes ses ressources et capacités pour recouvrer la totalité des recettes fiscales disponibles à partir d'ensembles donnés de caractéristiques déterminantes, tels que le PIB par habitant, la consommation, la formation brute de capital fixe, l'inflation, l'ouverture aux échanges, la part de l'agriculture dans le PIB, la part de la population urbaine, les rentes des ressources naturelles et la monnaie au sens large.

progressivement réduire les exonérations et à accroître le recouvrement. Les autorités ont l'intention d'accélérer le rythme des réformes du système des incitations pour les inspecteurs des impôts et des douanes dans le cadre d'une stratégie globale d'amélioration de la gestion des ressources humaines (§30 du MPEF). Le passage à une gestion des ressources humaines basée sur les compétences constitue un axe important des efforts de modernisation au sein de la direction des douanes.

19. Les autorités et les services du FMI ont convenu de la nécessité d'améliorer la gestion du secteur minier pour en exploiter le grand potentiel tout en éliminant les échappatoires fiscales pour accroître le produit de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises multinationales.

La législation minière malienne et la fiscalité internationale des entreprises souffrent de la coexistence de plusieurs codes miniers, ainsi que par d'un code des investissements et d'un code général des impôts, qui porte atteinte à l'équilibre fiscal global (encadrés 3 et 4). Les autorités ont entamé la mise à jour du code minier dans l'optique de pouvoir attirer des investisseurs internationaux tout en imposant suffisamment les rentes minières (§ 23 du MPEF). L'objectif est de renforcer le cadre malien de fiscalité internationale et de l'aligner davantage sur les normes internationales. En 2016, le Mali a adopté une réglementation concernant les prix de transfert en vue de renforcer la mise en application du principe de pleine concurrence et d'exiger une documentation relative aux prix de transfert.⁶ Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de renforcer la législation relative aux prix de transfert en mettant en œuvre des règles efficaces sur la sous-capitalisation, afin de préserver l'efficacité de son système de prélèvement à la source par le biais de conventions fiscales internationales idoines et atténuer le risque d'abus potentiel des régimes fiscaux spéciaux (tableau 4 et §22 du MPEF).⁷ Afin de bien mettre en vigueur la législation relative au prix de transfert, le Mali devrait continuer de développer de solides capacités, notamment en formant des spécialistes et en créant des outils opérationnels qui soient adaptés aux difficultés pratiques.

⁶ Lois de finances de 2016 et 2017. Le principe de pleine concurrence consiste à comparer le prix d'une transaction intragroupe au prix dont auraient convenu des entreprises indépendantes dans des circonstances similaires. Dans le plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, l'OCDE a adopté trois axes pour la documentation des opérations qui comprend : i) un formulaire de déclaration pays par pays ; ii) un fichier central et iii) un fichier local, ce qui permet d'obtenir le profil financier complet d'une entreprise multinationale.

⁷ La sous-capitalisation fait référence à une situation où une entreprise A, résidente d'un pays où l'impôt est bas, injecte des capitaux dans une entreprise liée B, basée au Mali, dont le ratio dette/capitaux propres ne pourrait pas être aussi élevé si ces deux entreprises étaient indépendantes. En conséquence, la société B versera des intérêts élevés à la société A, et une part des bénéfices de la société B passe donc en charge déductible pour la société A. Le prélèvement à la source est notamment ponctionné dans certains pays sur les intérêts et les dividendes versés à une personne résidant à l'étranger.

Encadré 3. Mali : Evolution de la Fiscalité Minière¹

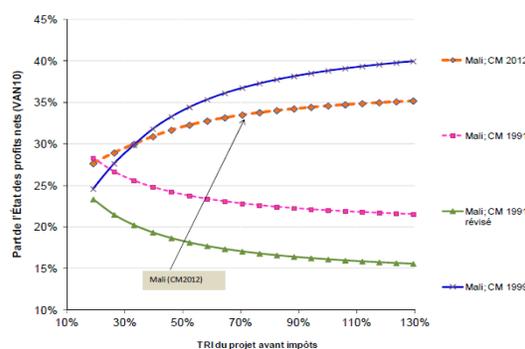
La réforme du régime d'imposition du secteur minier constitue une priorité dans le programme des autorités. Actuellement, le secteur minier représente environ 6,5 % du PIB du Mali, 65 % du total des exportations et 20 % du total des recettes budgétaires. Le Mali est le troisième producteur d'or d'Afrique après l'Afrique du Sud et le Ghana. En 2017, ses réserves aurifères étaient estimées à 830 tonnes. La production totale des 10 grandes mines d'or était de 50,9 tonnes en 2016. Grâce à deux nouveaux projets, la production d'or pourrait atteindre 60 tonnes en 2018. Le pays compte également des exploitations à petite échelle du manganèse et du fer.

La réforme du régime d'imposition du secteur minier vise à accroître la progressivité de l'impôt et les recettes publiques, tout en préservant la compétitivité du secteur (graphique 1). Les codes régissant les activités des entreprises minières sont gérés par quatre directions de trois différents ministères, ce qui morcelle leur administration et leur exécution. Trois codes miniers coexistent au Mali (1991, 1999 et 2012) et définissent les impôts, les droits, les taxes et les redevances applicables au secteur, et incluent des dispositions en matière de stabilité budgétaire. Par rapport au code minier de 1991, ceux de 1999 et 2012 ont tenté d'améliorer l'imposition des bénéficiaires des multinationales. Les principaux changements apportés par les codes de 1999 et 2012 portent sur : i) l'instauration d'une participation gratuite de 10 %, ii) l'élimination de l'exonération de cinq ans applicable après le début de la production, iii) l'élimination du taux de 45 % et l'application du taux de 30 % prévu par le code général de l'impôt, et l'instauration dans le code de 2012 d'un taux réduit de 25 % pour les 15 premières années de production, iv) une transparence accrue grâce à la publication en ligne des conventions fiscales et des études de faisabilité des entreprises titulaires de titres miniers et v) la mise en place d'un impôt de 10 % sur les plus-values issues du transfert direct des titres miniers. En outre, une entreprise ne peut opter pour un régime fiscal plus favorable que si elle adopte le régime dans son intégralité. Le code minier de 2012 a apporté d'autres changements : i) la mise en place d'un impôt sur « l'excédent de production » par l'application d'un taux général à toute production dépassant les projections de plus de 10 % ; ii) la restriction de la portée de la clause de stabilité par l'exclusion des droits, des prélèvements et des redevances minières ; et iii) la révision des dispositions d'isolement qui laissent croire qu'une entreprise peut acquérir plusieurs permis.

Les changements ont toutefois été entravés par les clauses de stabilité. Sept des 10 entreprises minières sont toujours assujetties au code minier de 1991 en raison de la longue durée des clauses de stabilité budgétaire. Les clauses de stabilité budgétaire, qui gèlent le régime fiscal au moment de l'obtention du permis d'exploration, semblent particulièrement généreuses. Premièrement, la durée de validité des clauses de stabilité est de 30 ans, alors que la durée de vie productive des mines est beaucoup plus courte (10 à 15 ans). Deuxièmement, les clauses de stabilité de 1991 sont asymétriques car les entreprises peuvent librement opter pour des dispositions fiscales plus généreuses afin de réduire leur charge fiscale. Troisièmement, la période de rentabilisation semble courte : généralement moins de cinq ans. Enfin, la longue durée des clauses de stabilité entraîne la coexistence de plusieurs régimes fiscaux pour la même activité et de conventions « spéciales » négociées pour les prolongements.

Au plan international, l'attrait du régime d'imposition des activités minières au Mali est mitigé. Au regard des taux d'imposition effectifs moyens, le régime fiscal adopté en 2012 fait en sorte que la part de la rente minière qui revient à l'État est inférieure à celle des pays semblables de la région (graphique 2). Toutefois, le régime fiscal est plus régressif que dans les pays comparables, ce qui signifie que la part de la

Mali : progressivité des régimes fiscaux du secteur minier



FMI (2015), Mali: Fiscalité minière et pétrolière (diagnostic).

rente minière revenant à l'État malien est relativement plus élevée pour les projets moins rentables (graphique 3).

Le gouvernement a entrepris une nouvelle révision du code minier en vue d'attirer les investisseurs internationaux dont le pays a besoin pour optimiser la rente tirée des ressources minérales et d'imposer suffisamment cette rente. Cette réforme devrait i) définir un principe de cloisonnement, ii) simplifier l'organisation institutionnelle de divers prélèvements obligatoires, iii) réduire la durée des clauses de stabilité et iv) améliorer la progressivité du régime d'imposition du secteur minier.

Encadré 4. Mali : Fiscalité Internationale

Les pratiques agressives d'optimisation fiscale des multinationales, notamment en matière de prix de transfert, constituent un risque pour les recettes fiscales au Mali. En 2015, l'impôt sur les bénéfices des sociétés a atteint 2,4 % du PIB ; plus de 80 % des recettes de cet impôt provenaient des multinationales.¹ Les pratiques d'optimisation fiscale internationale touchent également les impôts sur le revenu des valeurs mobilières, ainsi que sur les intérêts et sur les dividendes, et les prélèvements à la source. Si les secteurs des ressources minérales et des télécommunications sont traditionnellement les plus porteurs de l'économie malienne, la croissance d'autres secteurs, notamment les services financiers, le pétrole et la construction, crée des risques supplémentaires d'évasion fiscale.

Le Mali est vulnérable à l'optimisation fiscale internationale, notamment en ce qui concerne les prix de transfert. Selon

des estimations, en 2015, 60 % des entrées d'investissement direct étranger (IDE) au Mali ont transité par des pays où l'impôt est faible.² En outre, 29,5 % des multinationales présentes au Mali ont déclaré des résultats imposables négatifs en 2016, contre 16 % de l'ensemble des entreprises assujetties au régime normal de l'impôt sur les sociétés, ce qui semble indiquer un recours à des pratiques d'optimisation fiscale.³

Le Mali a récemment adopté une réglementation concernant les prix de transfert en vue de renforcer l'applicabilité du principe de pleine concurrence et d'exiger une documentation relative aux prix de transfert.⁴ Par ailleurs, la législation fiscale internationale malienne prévoit un prélèvement à la source sur les frais de service, les intérêts et les dividendes payés à des personnes à l'étranger, dissuadant ainsi les multinationales de surtarifier ces transactions. Le réseau restreint des traités fiscaux internationaux maintient généralement l'applicabilité de ces prélèvements à la source.

Néanmoins, le régime fiscal international des sociétés au Mali souffre de la coexistence de plusieurs codes miniers (voir l'encadré consacré à la fiscalité du secteur minier au Mali) et d'un code des investissements, en plus du code général des impôts, ce qui affaiblit l'équilibre général de la législation relative à l'impôt des sociétés. Les incitations fiscales créent des échappatoires que de grandes entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés peuvent utiliser pour réduire artificiellement l'impôt qu'elles doivent payer au Mali. Qui plus est, le Mali ne s'est pas encore doté d'un régime efficace en matière de sous-capitalisation,⁴ malgré l'importance de secteurs à forte intensité de capital comme les mines et les télécommunications.

¹ Hormis les deux régimes d'imposition simplifiés (« impôt synthétique » et « impôt réel simplifié ») pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de FCFA.

² En 2015, l'enquête coordonnée sur les investissements directs (ECID) faisait état d'investissements d'une valeur de 454 millions de dollars provenant de la Barbade et de 1 380 millions provenant du Royaume-Uni. Étant donné que le Royaume-Uni ne déclare

L'exposition du Mali au risque de sous-capitalisation

Country of Origin	Ratio dette / capitaux propres					Part dans l'IED en 2015
	2011	2012	2013	2014	2015	
Ratio dette / capitaux propres supérieur à 5 en 2015						0.35
Australie	(18.62)	12.37	10.11	26.31	23.15	0.13
Barbade					14.21	0.15
Canada	-	-	-	0.76	5.26	0.05
Allemagne	-	-	-	-	5.74	0.02
Ratio dette / capitaux propres supérieur à 1.5 en 2015						0.49
Afrique du Sud	-	0.54	-	1.05	1.88	0.04
Royaume-Uni	2.63	1.30	0.46	0.88	1.59	0.45
Monde	0.88	0.93	0.58	0.94	1.76	1.00

Source: CDIS et calculs des services du FMI.

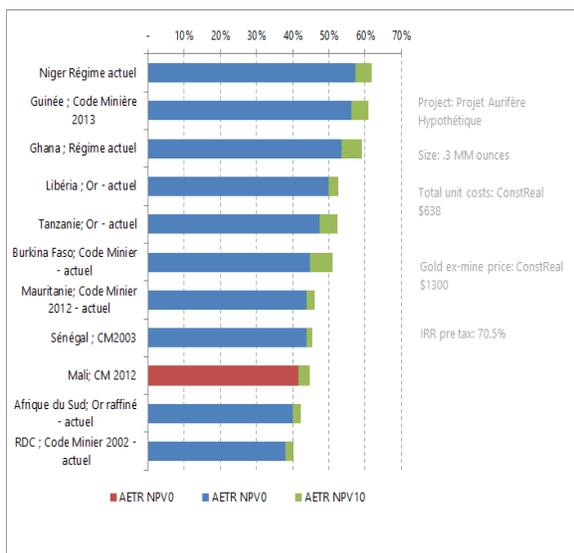
aucun investissement au Mali dans l'ECID, ces investissements peuvent être attribués aux territoires britanniques d'outre-mer et aux dépendances de la Couronne.

³ Sources : Direction générale des impôts du Mali et calculs des services du FMI.

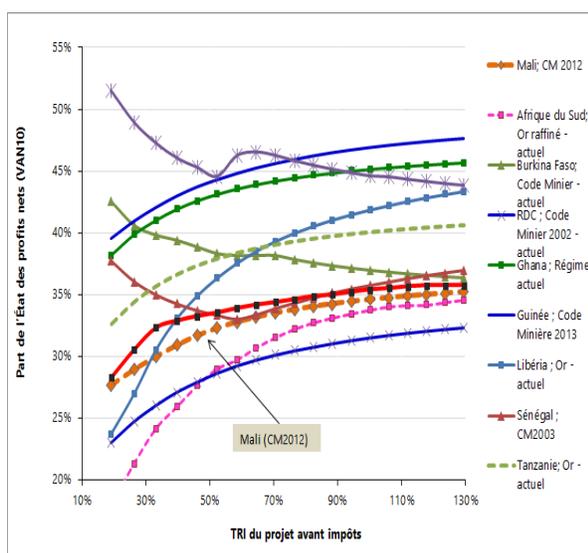
⁴ La sous-capitalisation est une pratique d'optimisation fiscale consistant à gonfler la dette d'une entreprise affiliée par rapport à ses fonds propres pour permettre à cette dernière de déduire de sa base imposable plus d'intérêts qu'une entreprise ayant un endettement normal.

Graphique du Texte 5. Mali: Taxation Minière

Taux effectif moyen : Mali et comparateurs



Comparaison internationale : progressivité



Sources: Pour plus d'informations, voir FMI (2015), Mali: Fiscalité minière et pétrolière (diagnostic).

Effizienz des Dépenses

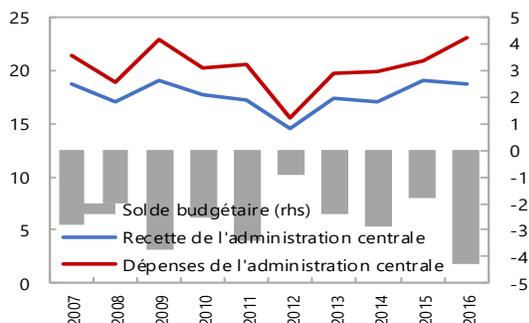
20. Une augmentation de l'efficacité des dépenses publiques pourrait davantage élargir l'espace budgétaire « effectif » et promouvoir la croissance.

- Une prestation plus efficace des services publics pourrait produire de meilleurs résultats et constitue aussi une mesure de précaution au cas où les hypothèses sur lesquelles repose le calcul de l'espace budgétaire existant ne se réalisent pas, ou si les conditions financières changent et l'aide extérieure ne se concrétise pas. Au Mali, le ratio des dépenses publiques globales au PIB reste inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, mais les dépenses ont rapidement augmenté au cours des 10 dernières années. Cependant, les dépenses sont généralement moins efficaces que dans les pays comparables. Les ratios des dépenses de santé et d'éducation au PIB sont semblables aux moyennes de l'Afrique subsaharienne, mais les indicateurs de résultats sont beaucoup plus faibles, ce qui montre l'ampleur des gains d'efficacité réalisables. De la même manière, si l'investissement public est remonté depuis son creux de 2012, la qualité des infrastructures reste inférieure à celle des pays comparables (graphique 3).

Graphique 1. Dépenses publiques et classification économique 1/

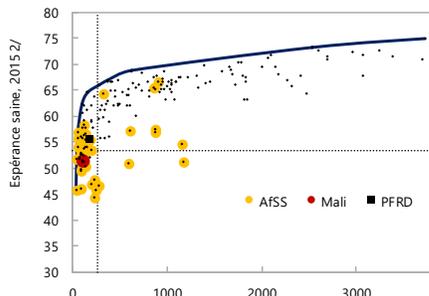
Après avoir plongé en 2012, les dépenses du Mali ont rapidement augmenté

Mali--Solde budgétaire (en % du PIB), 2004-2016



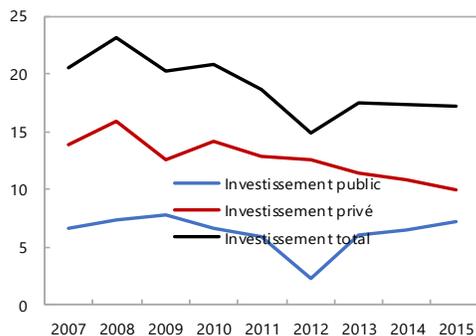
Les dépenses de santé sont relativement faibles

Frontière de l'efficience sanitaire, dernière valeur disponible 1/



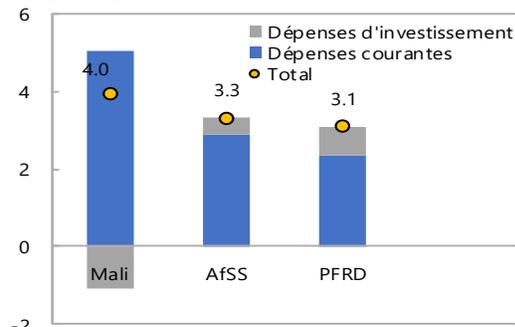
L'investissement privé est en repli ...

Mali -- Evolution de l'investissement (en pourcentage du PIB)



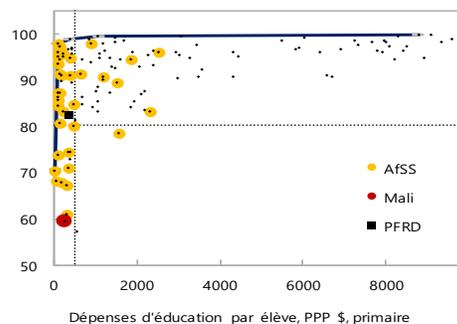
La croissance des dépenses est supérieure à celle des pays comparables

Variation des dépenses totales (en % du PIB), 2007-2016



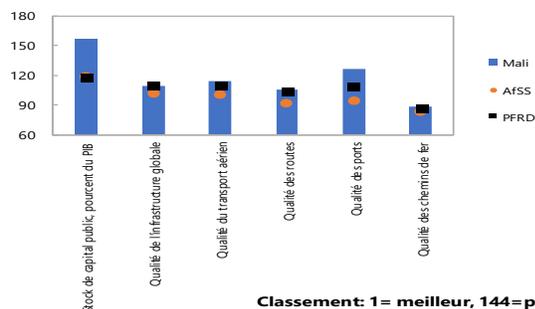
Les dépenses d'éducation sont sensiblement inférieures à celles des pays d'AfSS et encore plus éloignées de la frontière d'efficience.

Government Education Spending and Outcome, primary, Latest Value Available 1/



et la qualité des infrastructures est inférieure à celle des pays de l'UEMOA

Qualité du stock de capital et de l'infrastructure, dernière valeur disponible



Classement: 1 = meilleur, 144 = pire

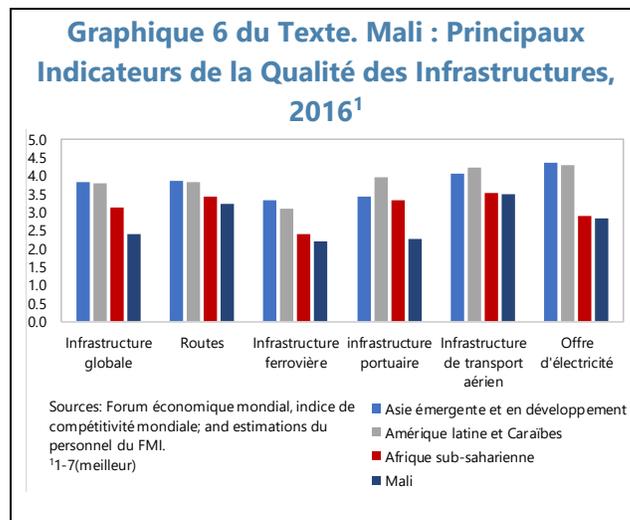
1/ La couverture fait référence aux administrations publiques selon les Perspectives économiques mondiales.

2/ Les tirets sont les moyennes de l'AfSS.

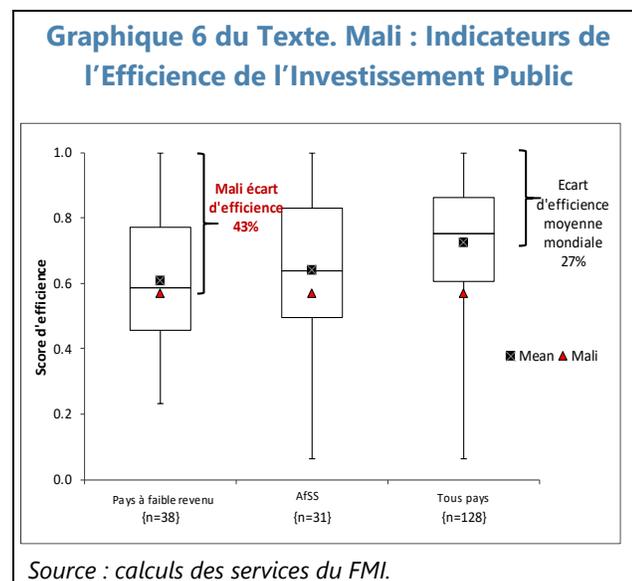
3/ L'espérance de vie en bonne santé (EVAS) est une mesure de l'espérance de santé qui applique le poids des incapacités aux états de santé pour calculer le nombre équivalent d'années de vie qui devraient être vécues en pleine santé.

Sources: Outil d'évaluation des dépenses du DAF du FMI; Perspectives de économiques mondiales; Indicateurs du développement dans le monde; Banque de données du FMI sur les investissements et le stock de capital; Banque mondiale; Organisation mondiale de la santé; et Forum économique mondial.

- Le déficit d'infrastructures du Mali est considérable et entrave le commerce et la croissance. Le Mali est à la traîne de l'Afrique subsaharienne et d'autres régions en développement dans pratiquement toutes les dimensions des infrastructures (graphique 5 du texte). L'État, moyennant le concours extérieur de bailleurs de fonds, a considérablement augmenté les dépenses d'équipement ces dernières années. Cependant, des dépenses soutenues s'imposent pour répondre aux besoins d'infrastructures publiques du Mali. Le cadre réglementaire de la passation des partenariats public-privé est en vigueur depuis 2016 mais doit encore démontrer sa capacité à attirer des investisseurs privés pour des projets d'infrastructures. Il est possible d'accroître les effets de l'investissement public sur la croissance en mettant en œuvre des politiques promouvant l'efficacité de l'investissement public.



- La mission d'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) conduite par le FMI en juin 2017 a conclu que l'efficacité des investissements publics au Mali est relativement faible (graphique 6 du texte). L'indice de l'efficacité des investissements publics (*Public Investment Efficiency Index*) lui attribue une note de 0,57 sur une échelle de 0 à 1, ce qui est inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (0,64) et des pays émergents (0,73), et illustre la distance qui le sépare de la frontière d'efficacité (encadré 5). Cet écart d'efficacité dénote des lacunes sur le plan de la gouvernance, un contrôle inefficace des fournisseurs d'infrastructures, des procédures inadaptées d'évaluation et de sélection des projets, une gestion de trésorerie déficiente et le manque d'entretien des actifs fixes (voir le document de la série des questions générales). Les services du FMI encouragent les autorités à appliquer les recommandations de la mission EGIP, dont l'amélioration des pratiques administratives afin de produire des infrastructures plus durables et de meilleure qualité. En particulier, une évaluation de tous les projets d'envergure (notamment par une analyse coûts-avantages) avant leur présentation en vue d'une sélection contribuerait à améliorer la gestion des finances publiques et les systèmes de gestion des investissements publics (tableau 4 du MPEF).



Vues des Autorités

21. Les autorités sont résolues à améliorer l'efficacité de l'investissement public.

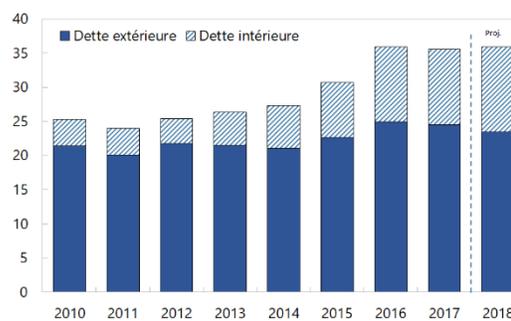
Elles souscrivent aux conclusions et aux recommandations de l'EGIP et se sont engagées à mettre en

œuvre un plan d'action afin de : i) améliorer la responsabilisation et la qualité du travail des gestionnaires des investissements publics ; ii) optimiser les résultats socio-économiques des dépenses d'investissement ; et iii) augmenter les infrastructures existantes et les entretenir à long terme. Les autorités ont pour objectif de résorber le déficit d'efficience signalé dans le rapport de la mission, en réduisant les dépenses qui ne contribuent pas directement à la formation de capital fixe et en améliorant les résultats des projets (§ 38 du MPEF). Ces mesures s'appuieront sur leurs efforts visant à exécuter un budget programme et une gestion axée sur les résultats, en vertu du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.

Préserver la Viabilité de la Dette

22. D'après l'analyse de viabilité de la dette (AVD), le Mali présente un risque modéré de surendettement (annexe I). Cependant, la dette publique intérieure est passée d'environ 2 % à 11 % du PIB entre 2009 et 2016 (graphique 7 du texte). La croissance rapide de la dette intérieure a réduit la marge d'emprunt du pays. Compte tenu de l'engagement des autorités à respecter les objectifs de l'UEMOA, l'assainissement budgétaire à moyen terme, axé sur un solde budgétaire primaire qui stabilise le ratio de la dette au PIB au-dessous de 50 % en valeur actuelle, devrait soutenir les efforts consentis pour préserver la viabilité de la dette à long terme. Le recours accru de l'État au marché régional pour financer le déficit a porté la valeur actuelle de la dette publique à 26,5 % du PIB en 2017, alors qu'elle était estimée à 23,5 % du PIB dans l'AVD de juin 2017 (Rapport du FMI EBS/17/209). Tout en reconnaissant la nécessité d'un financement intérieur pour compenser le déficit de financement extérieur en 2018, les services du FMI soulignent que le recours accru au financement intérieur doit rester une stratégie de courte durée. En outre, ils déconseillent aux autorités d'émettre des obligations par syndication, une pratique beaucoup plus coûteuse que l'émission par appel d'offres et susceptible de nuire à l'agence régionale UEMOA-Titres. Ils les encouragent à redoubler d'efforts pour obtenir plus de prêts extérieurs concessionnels et renforcer la gestion de la dette.

Graphique 8 du texte. Mali : dette totale du secteur public, 2010–18
(en pourcentage du PIB)



Sources: Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Encadré 5. Mali : Efficience de l'Investissement Public

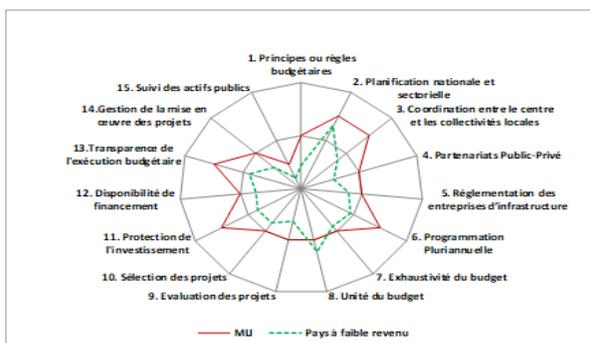
Les autorités maliennes s'attellent depuis longtemps à stimuler l'investissement public en vue de promouvoir le développement. À la suite des accords de paix d'Alger, l'investissement public est devenu un objectif de premier plan pour reconstruire les infrastructures endommagées par la guerre et résorber le déficit d'infrastructures. Afin d'accompagner les efforts des autorités, en juin 2017, une mission d'assistance technique du FMI a évalué la gestion des investissements publics (EGIP). Son rapport, qui a été publié en avril 2018, examine l'efficience de l'investissement public et fait des recommandations afin d'orienter les futures initiatives d'amélioration.

La gestion de l'investissement public au Mali présente de grandes lacunes d'efficience par rapport aux pays analogues, même si le cadre de cette gestion semble solide. En 2015, malgré plusieurs années où les dépenses d'équipement ont été considérables, quoiqu'instables, le Mali avait l'un des stocks d'équipement par habitant les plus faibles de la sous-région. La qualité des infrastructures de santé et l'accès à celles-ci étaient manifestement médiocres (graphique 4 du texte). D'après l'analyse des services du FMI, paradoxalement, le cadre de gestion des investissements publics du Mali est plus solide que celui des pays comparables. Toutefois, il ne réussit pas à favoriser une formation de capital fixe durable et de qualité. Le Mali perd en moyenne 43 % de la valeur potentielle de son investissement public en raison des inefficiences du processus d'investissement. Cette perte est composée des coûts supplémentaires liés à la corruption et à la fraude, des dépassements de coûts, des retards, d'un entretien insuffisant et de l'incapacité des fournisseurs à produire des infrastructures de qualité. La résorption du déficit d'efficience pourrait considérablement accroître les dividendes économiques de l'investissement public.

Il convient de mettre l'accent sur des améliorations cruciales tout en préservant le cadre de gestion de l'investissement public. La tâche la plus urgente consistera à accroître l'efficience de la gestion de l'investissement public grâce à l'amélioration de l'exécution, au renforcement des capacités du personnel et à l'adoption d'une culture de gestion axée sur les résultats.

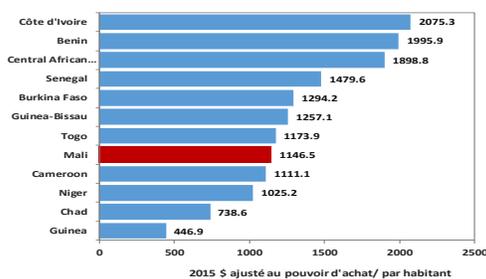
Le cadre malien est satisfaisant par rapport à celui des pays analogues...

Cadre de gestion investissements publics



Le ratio de capital fixe par habitant est relativement faible...

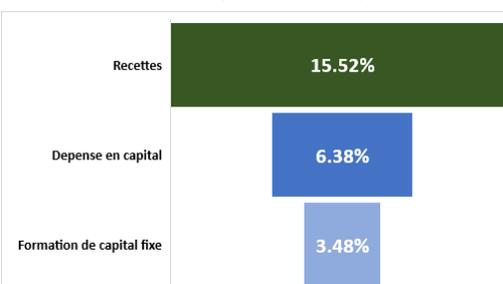
Stock de capital fixe par habitant



Sources : Mali PIMA 2017, Taiclet et al.

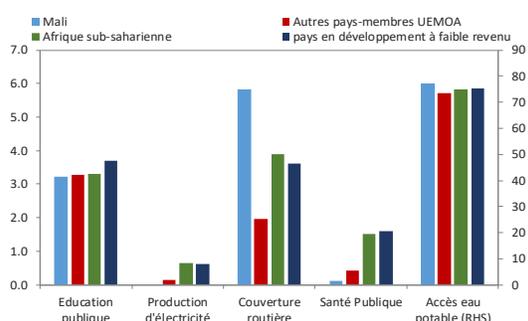
... Mais les dépenses d'équipement ne produisent pas assez de capital fixe

Principaux agrégats, en moyenne 2010-15, (Points de PIB)



... et l'accès aux infrastructures de santé est limité

Accès aux infrastructures publiques (2015)



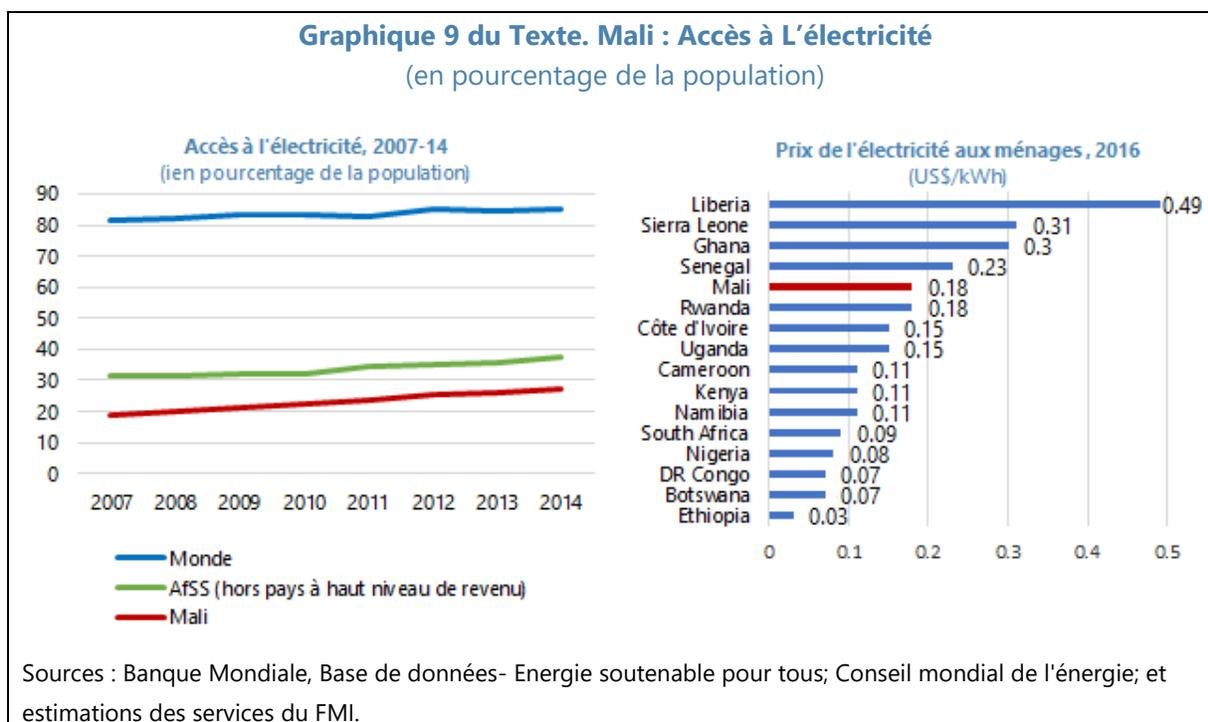
Vues des Autorités

23. Les autorités s'associent à l'évaluation des services du FMI et conviennent qu'il est nécessaire de renforcer davantage la gestion de la dette. Elles conviennent que la part croissante de la dette intérieure, qui comprend les emprunts régionaux à plus courte échéance, augmentera le coût de la dette et grèvera les finances publiques au cours des années à venir. Afin d'atténuer ces répercussions, elles prévoient de redoubler d'efforts pour obtenir davantage de prêts extérieurs concessionnels et renforcer la gestion de la dette, notamment en privilégiant l'émission d'obligations par appel d'offres (§ 58 du MPEF). Étant donné les risques de refinancement associés à la dette intérieure, elles rechercheront des obligations à plus longue échéance sur le marché régional, conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI. En même temps, elles notent qu'elles ont élargi la base d'investisseurs grâce à l'émission en mars 2018 d'un Sukuk de 150 milliards de FCFA qui a attiré des investisseurs de l'extérieur de l'UEMOA. Les autorités prennent également des mesures afin d'accélérer la mise en place du compte unique du Trésor, d'améliorer la qualité de la gestion de trésorerie et de faire correspondre les instruments de prêt à court terme aux besoins de liquidité, suivant les recommandations de l'assistance technique du FMI (§ 41-44 du MPEF).

C. Deuxième Enjeu à Moyen Terme : Favoriser une Croissance Durable et la Compétitivité

24. Il est essentiel de résorber le déficit d'infrastructures pour pérenniser la croissance et réduire la pauvreté. La promotion d'une croissance inclusive et durable est l'un des principaux piliers de la politique du gouvernement.⁸ Cependant, pour réaliser une croissance économique forte et réduire la pauvreté, il convient de s'attaquer aux déficits importants dans le domaine social et sur le plan des infrastructures. Les capacités actuelles en matière de réseau routier, de développement agricole, d'éducation et de santé sont insuffisantes. L'accès à l'électricité est faible et coûteux. En raison d'un investissement et d'une modernisation insuffisants, les coûts de l'énergie sont élevés, ce qui augmente le coût de la pratique des affaires et réduit l'attrait du pays pour les investisseurs (graphique 8 du texte). Énergie du Mali (EDM), la société publique d'électricité, est mal gérée et ses indicateurs de résultats se sont détériorés ces dernières années. Afin de combler l'écart entre ses coûts et ses revenus, EDM compte sur les subventions de l'État qui sont mal ciblées et profitent surtout aux plus nantis des centres urbains qu'elle approvisionne (encadré 6). Il est probable que l'augmentation prévue des prix du pétrole creuse cet écart, ce qui exigera une hausse des subventions et pèsera sur le budget de l'État. Les progrès dans la mise en œuvre des réformes recommandées par la Banque mondiale ont été lents. Les services du FMI exhortent les autorités à accélérer la réforme du secteur de l'électricité (encadré 6), suivant les conseils de la Banque mondiale, en vue d'accroître l'efficacité d'EDM et d'assurer un approvisionnement en électricité plus fiable aux entreprises et aux ménages (§ 65 du MPEF).

⁸ Dans le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD 2016-18), les autorités se sont engagées à développer des chaînes d'approvisionnement agricoles (élevage et pêches compris) et à promouvoir l'agriculture familiale. Elles mettent l'accent sur la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition, le développement des infrastructures et la diversification de l'économie. Les cadres juridiques pour la promotion des investissements ont été renforcés, y compris celui du secteur minier.

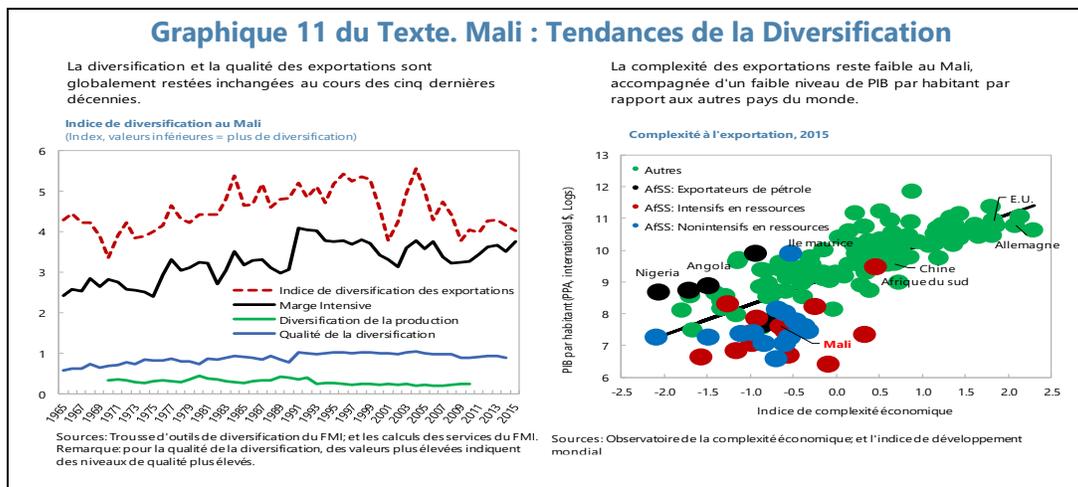
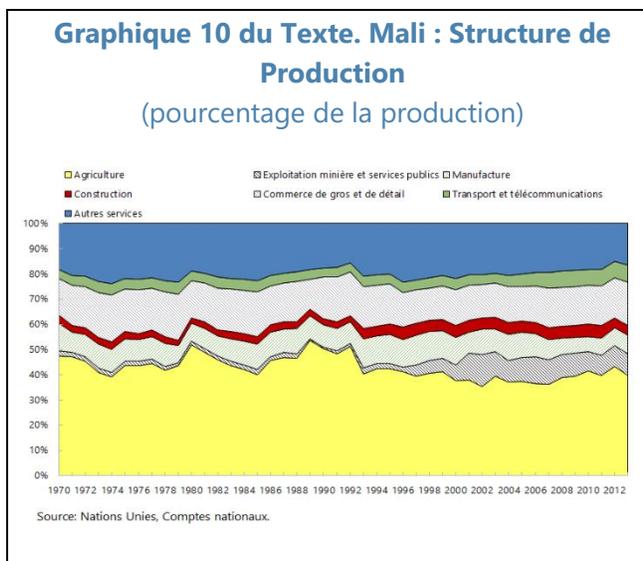


25. D'autres améliorations du climat des affaires sont nécessaires pour créer un environnement qui favorise l'investissement du secteur privé et renforce sa contribution à la croissance. D'après l'évaluation de la viabilité extérieure du Mali, le taux de change est globalement conforme aux paramètres fondamentaux, mais il subsiste des problèmes structurels de compétitivité, d'où la nécessité d'améliorer le climat des affaires (encadré 2, graphique 10 du texte). Au stade actuel, la situation sécuritaire va probablement fragiliser le climat des affaires actuel. L'accès au crédit et la corruption figurent parmi les principales difficultés évoquées par les opérateurs du marché (graphique 3). Les services du FMI encouragent les autorités à renforcer la compétitivité en éliminant les goulots d'étranglement structurels, notamment en améliorant le climat des affaires, en développant le capital humain et en accroissant l'efficacité de l'investissement public.

26. Il est crucial de diversifier l'économie pour rendre la croissance plus inclusive. Or, la structure de production du Mali n'a que peu changé avec le temps. Le pays reste fortement tributaire du coton et de l'or pour ses exportations et se trouve donc à la merci des fluctuations des cours internationaux des produits de base et des conditions météorologiques locales.

- La structure de production du Mali n'a que peu changé au fil du temps (graphique 9 du texte). En 2016, les secteurs de l'agriculture et des services (y compris les services publics) représentaient chacun 35 % de l'activité économique, contre respectivement 8 %, 7 et 4 % pour les mines, l'industrie manufacturière et la construction. Les principaux changements apportés à la structure de production depuis 1980 ont été l'émergence des secteurs de l'or et des télécommunications et le modeste recul de la part de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. En outre, le secteur de la construction a doublé sa contribution à la production pendant cette période.

- À part de légères améliorations depuis le milieu des années 2000, la diversification des exportations stagne, et la qualité de celles-ci est généralement stable (graphique 4). En 2016, le coton et l'or constituaient 80 % des exportations. Les indices de diversification des exportations maliennes restent relativement faibles depuis une cinquantaine d'années, et sont encore inférieurs à ceux de nombreux autres pays à faible revenu (PFR) ou producteurs de produits de base, ainsi qu'à la moyenne de l'AfSS et de l'UEMOA. La complexité des exportations (graphique 10 du texte), un indice qui mesure le niveau de sophistication des produits d'exportation d'un pays, montre que le Mali exporte peu de produits et que ceux-ci ne sont pas très sophistiqués.



Vues des Autorités

27. Les autorités conviennent de la nécessité d'améliorer la compétitivité et de stimuler la croissance en éliminant les goulets d'étranglement structurels. À cet égard, elles prendront des mesures pour continuer d'améliorer le climat des affaires et de développer le capital humain de manière à atténuer les contraintes à la production et à promouvoir l'investissement. En vue d'améliorer le cadre d'investissement et d'attirer plus d'IDE, les autorités ont aussi adopté une loi sur les PPP en 2016 et mis en place une unité chargée des PPP, moyennant le concours financier et technique de la Banque mondiale.

Encadré 6. Mali : le Secteur de l'Électricité

Le secteur énergétique au Mali est inefficace et structurellement déséquilibré, ce qui limite sa capacité à soutenir adéquatement le développement d'un pays en croissance rapide comme le Mali.

Les indicateurs de résultats de la société publique d'électricité, EDM, ont nettement chuté ces dernières années. Alors que son coût moyen de production s'est envolé pendant la période 2009–15, son tarif moyen est resté pratiquement inchangé. Cela crée un profond déséquilibre financier, qui décourage la participation du secteur privé et oblige l'État à effectuer des transferts budgétaires élevés pour subventionner le secteur. Il est probable que ces transferts augmentent dans la foulée de la hausse prévue des cours du pétrole, accroissant ainsi la pression sur les ressources publiques.

La détérioration de la situation financière d'EDM est surtout imputable à l'écart qui se creuse entre l'offre disponible et une demande en hausse. La demande d'électricité des ménages et des grands complexes industriels (en particulier dans le secteur minier) a augmenté d'environ 15 % par an entre 2010 et 2016. Au cours de la même période, la croissance annuelle moyenne de l'approvisionnement en électricité a été de 10 % et celle du nombre de consommateurs (actuellement 459 000) de 11 %. Selon cette tendance, il est projeté que le chiffre d'affaires d'EDM doublera au cours des cinq prochaines années, passant de 1,8 à 2,5 % du PIB. Par conséquent, la production d'électricité et les coûts d'investissement sont élevés et en hausse. Du fait de la réglementation des tarifs, des pertes techniques et d'une discipline insuffisante dans les paiements, les revenus d'EDM ne peuvent pas compenser l'augmentation rapide des dépenses. En 2016, le coût moyen de production de l'électricité était de 110,6 FCFA par kilowattheure (kWh), en raison du poids plus important de la production thermique plus coûteuse (60 % de la production totale), tandis que le prix au détail réglementé moyen était de 98 FCFA/kWh. L'écart entre les coûts de production et les prix au détail par kWh se creuse rapidement, au même rythme que les pertes d'exploitation d'EDM. Les pertes techniques et non techniques (surtout causées par la détérioration et la surcharge des réseaux électriques et le manque de discipline de paiement) diminuent davantage les revenus d'EDM. En l'absence d'une recapitalisation, la persistance des pertes a épuisé les fonds propres¹ d'EDM alors qu'elle se tournait vers les créanciers pour reconstituer sa liquidité. En conséquence, le volume de sa dette nominale a plus que doublé en 2013–17. Son ratio fonds propres/dette a dégringolé au cours de la même période.

Les pertes d'EDM pèsent lourdement sur les finances et la dette de l'État. L'État a constamment aidé EDM, sous forme de transferts et d'exonérations fiscales, à éponger ses pertes, à maintenir son investissement et à acheter du combustible. Cette longue tradition de maintien des tarifs nominaux en deçà des coûts grève le budget de l'État. En 2015–17, les transferts budgétaires et les dépenses fiscales destinées à combler les déficits de trésorerie d'EDM se chiffraient en moyenne à 65 milliards de FCFA (environ 43 % des ventes totales d'électricité au Mali).

La mise en œuvre de la stratégie conçue en 2014 permet d'augurer une amélioration de la situation. En 2014, un groupe de travail composé de représentants du ministère des Finances, du ministère de l'Énergie et de l'Eau, de l'agence de réglementation et d'EDM a proposé un calendrier d'harmonisation des tarifs avec les coûts sur la période 2014–2018. Cette stratégie prévoyait aussi des mesures de diminution des coûts, des investissements prioritaires dans l'énergie hydro-électrique et l'énergie solaire, l'interconnexion avec les réseaux électriques des pays voisins et un ajustement annuel des tarifs de 3 % en moyenne. Cette stratégie doit être mise en œuvre, en commençant par les ajustements des tarifs appliqués aux segments de consommateurs les plus riches, différenciés pendant les heures de grande consommation afin de lisser la consommation d'électricité et de réduire les coûts de production pendant ces heures.

¹Les fonds propres reflètent la solidité du bilan d'une entreprise (actifs-passifs). Le ratio fonds propres/dette sert souvent de mesure de la capacité d'une entreprise à supporter sa dette.

D. Troisième Enjeu à Moyen Terme : Renforcer le Développement du Secteur Financier et sa Contribution à la Croissance

28. En dépit d'améliorations ces dernières années, l'intermédiation financière reste faible et l'accès aux services financiers limité, ce qui compromet leur contribution éventuelle à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

- La qualité des actifs semble relativement faible (graphique 11 du texte). Les ratios des créances improductives brutes et des provisions aux créances improductives brutes étaient respectivement de 17,3 % et 57 % en juin 2017. Cependant, ces ratios comprennent un volume élevé de vieilles créances qui ne devraient plus figurer aux bilans des banques.⁹ Néanmoins, même sans ces vieilles créances, selon les estimations, le ratio de créances improductives serait d'environ 12 % et le taux de couverture d'environ 60 %. En outre, la forte concentration des créances, saines ou douteuses, pourrait rendre les ratios de créances improductives très instables, car les plus grandes banques ont généralement les mêmes gros clients. De surcroît, les banques détiennent toujours un montant considérable d'immobilisations hors exploitation, acquis par appel de garanties. La grande incertitude qui règne autour de leur valeur reste une source de risques. Les services du FMI encouragent les autorités à élaborer une stratégie globale de réduction des créances improductives et d'amélioration de la qualité des actifs en s'appuyant sur la recommandation de la mission d'assistance technique de 2017. Ils soulignent particulièrement qu'il importe d'avoir recours à une entité spécialisée pour traiter les immobilisations hors exploitation, notamment avec un examen de leur qualité, et de simplifier les procédures prévues par le cadre juridique.
- Le crédit au secteur privé est dominé par des prêts à court terme. Ceux-ci représentent environ 75 % de l'ensemble du crédit, ce qui dépasse la moyenne de l'UEMOA.¹⁰ La part des secteurs dans le crédit à court terme reste stable, ce qui indique dans une certaine mesure un renouvellement du crédit sur une longue période.¹¹ L'incertitude liée à la disponibilité de crédit à taux révisable augmente les risques et dissuade d'investir à long terme. Le risque de liquidité associé aux projets à long terme, la difficulté de faire respecter les contrats, l'asymétrie de l'information et l'instabilité macroéconomique et politique sont les principaux facteurs qui expliquent la réticence des banques à accorder du crédit à long terme. Les services du FMI encouragent les autorités à renforcer le nouveau Bureau d'information sur le crédit afin de promouvoir l'octroi de crédit au secteur privé.
- Le niveau d'inclusion financière au Mali est faible par rapport à l'Afrique subsaharienne et aux pays à faible revenu (graphique 12 du texte). Le nombre d'institutions de microfinance (IMF) est

⁹ Une mission d'assistance technique réalisée par le FMI en mai 2017 a constaté qu'il n'existe presque pas de cas de passage par pertes et profits de vieilles créances provisionnées, en raison des obligations de justifications légales des autorités fiscales. Le passage aux normes de Bâle II en 2018 imposera l'effacement des pertes liées aux vieilles créances, avec une période de transition jusqu'à 2022.

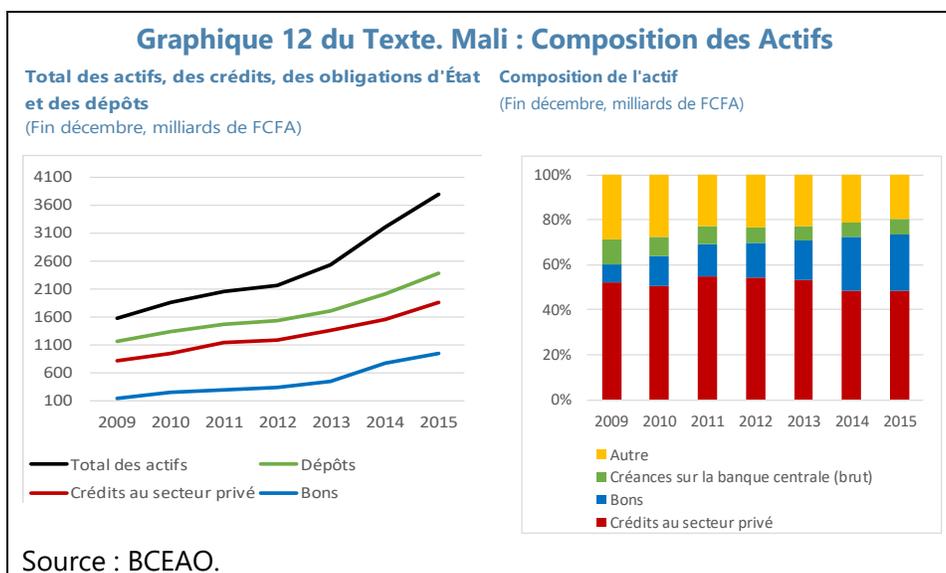
¹⁰ Au sein de l'Union, les crédits à moyen ou à court terme constituaient 45,6 % du total du crédit à fin 2016.

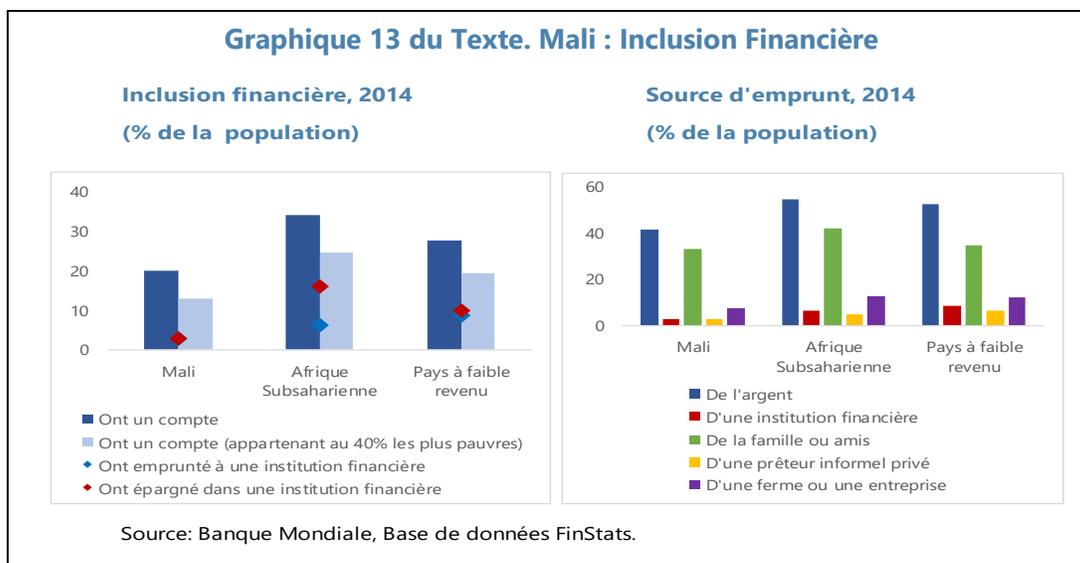
¹¹ Pour faire face à la rareté du financement à long terme, les entreprises maliennes ont tendance à contracter des prêts à court terme en vue de financer des investissements à longue échéance.

en augmentation rapide ces dernières années (environ 3 % du total des actifs du système financier), mais leur rôle en tant qu'acteur clé dans la fourniture de services financiers aux populations à plus faible revenu, en particulier dans les zones rurales, a été compromis par les retombées des difficultés financières de deux grandes IMF en 2009. Les services du FMI exhortent les autorités à accélérer la mise en œuvre du plan national d'urgence adopté en mars 2015, notamment en renforçant davantage le cadre réglementaire des IMF, en développant leurs capacités et en leur assurant des ressources stables. Cela permettrait de mieux gérer les risques grâce à de bonnes évaluations de solvabilité et à un mécanisme de redressement plus efficace. Il en résulterait aussi une amélioration de la confiance des ménages à faible revenu à l'égard des services financiers de base, ce qui accroîtrait l'inclusion financière. Les services de banque mobile se développent et les banques commerciales sont en train d'étendre leurs services financiers. Les services du FMI encouragent les autorités à appuyer davantage le développement de la banque mobile, notamment en utilisant certains des services financiers mobiles de base (paiement de salaires et transferts entre l'État et les PME), ce qui pourrait améliorer l'inclusion financière.

Vues des Autorités

29. Les autorités conviennent de prendre des mesures afin d'accroître l'expansion des services financiers et d'améliorer la qualité des actifs. Elles continuent d'améliorer le cadre réglementaire du système financier en appuyant la mise en place et le plein fonctionnement du bureau du crédit créé en mai 2015 (§ 63 du MPEF). Elles estiment en outre que les nouveaux pouvoirs de la Commission bancaire en matière de résolution bancaire permettront de remédier efficacement à la situation des banques en difficulté. Elles sont en train d'élaborer une stratégie afin de régler le problème des créances improductives (§ 64 du MPEF). Elles souscrivent par ailleurs à la nécessité de renforcer le cadre réglementaire des IMF, de développer leurs capacités et de leur assurer des ressources stables, comme le prévoit le plan d'action adopté en juin 2016. Elles conviennent également de la nécessité d'accélérer la liquidation des IMF en difficulté.





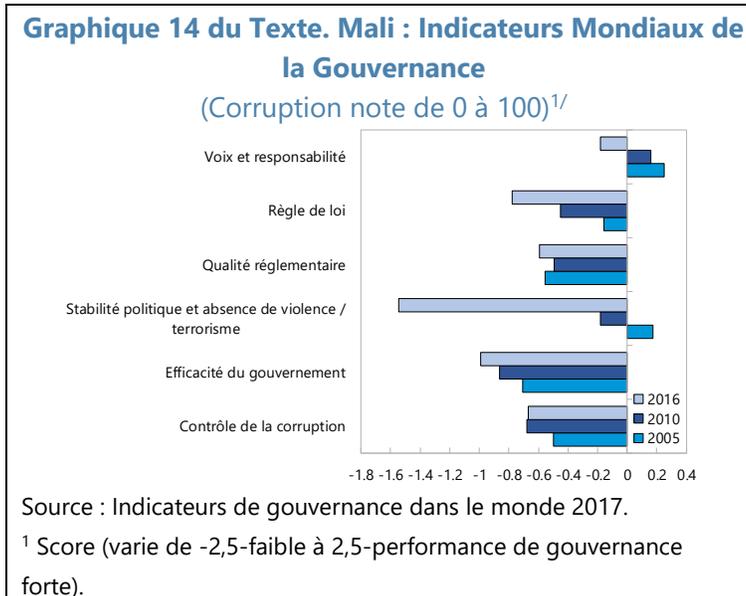
E. Quatrième Enjeu à Moyen Terme : Renforcer la Gouvernance Economique et Lutter Contre la Corruption

30. La gouvernance et la lutte contre la corruption demeurent problématiques au Mali.

Selon Worldwide Governance Indicators, la plupart des indicateurs de gouvernance du Mali sont en recul ces dernières années (graphique 14 du texte). Selon les citoyens maliens, la note de perception de la corruption publique au Mali est de 32/100 (zéro étant la note la plus faible).¹² Il existe également une forte impression de corruption du système judiciaire et d'application arbitraire des lois et des contrats. De graves manquements à la gestion des finances publiques ont retardé la première revue du programme appuyé par la FEC, qui était prévue pour le milieu de 2014. Cela place la corruption au cœur du débat public et la lutte contre la corruption est devenue un objectif politique fondamental.

31. Les autorités s'emploient à renforcer le cadre juridique et institutionnel de gouvernance, mais sa mise en œuvre est lente.

Des lois de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ont été adoptées en 2013 et 2015, mais n'ont pas abouti à une augmentation considérable des poursuites ou des condamnations. Dans ses rapports, le Bureau du vérificateur général (BVG), un organe indépendant



¹² Ces indicateurs, élaborés par Transparency International, doivent être interprétés avec prudence compte tenu du nombre limité de répondants, d'une couverture géographique restreinte et d'hypothèses standardisées sur la gouvernance et la disponibilité d'informations.

chargé du contrôle des dépenses publiques, a dévoilé plusieurs cas de corruption à grande échelle, dont la plupart n'ont pas abouti à des poursuites judiciaires. La mise en œuvre de la loi de 2014 contre l'enrichissement illicite est au point mort depuis fin 2017, en raison de désaccords avec les syndicats de fonctionnaires sur la portée des déclarations des avoirs des fonctionnaires devant la cour suprême et sur le rôle du nouveau bureau de lutte contre la corruption. Les autorités maliennes ont toutefois réussi à forger un consensus entre les parties prenantes pour faire avancer la réforme de la gouvernance et la déclaration des avoirs a repris. En ce qui concerne l'intégrité de la gestion des finances publiques, les autorités, avec l'assistance technique du FMI, renforcent la transparence et le contrôle de l'élaboration du budget et de la passation des marchés publics, conformément aux repères du programme et à leurs engagements. Les services du FMI invitent les autorités à accélérer la transmission à la Cour suprême des déclarations de patrimoine des membres du gouvernement assujettis à cette exigence, tout en s'assurant que l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite commence à suivre le processus de déclaration et à analyser les déclarations reçues. Par ailleurs, ils encouragent le gouvernement à renforcer davantage le dispositif de lutte contre la corruption, à améliorer la transparence et à appliquer de manière cohérente le cadre législatif et réglementaire de LBC/FT.

Vues des Autorités

32. Les autorités réitèrent leur engagement inébranlable à lutter contre la corruption et à améliorer la gouvernance. Elles ont l'intention d'accélérer la mise en œuvre de la législation contre la corruption et l'enrichissement illicite, en particulier la transmission des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires à la Cour suprême (§11 et 52 à 54 du MPEF). Elles ont convenu avec les parties prenantes que la loi doit s'appliquer pleinement aux fonctionnaires de l'Etat qu'elle mentionne explicitement. À fin février 2018, le taux de déclaration était de 20 % pour les personnes explicitement citées par la loi (quelque 1 479 fonctionnaires). Les autorités visent un taux de 35 % de déclarations d'ici le 30 juin 2018 et de 50 % à fin octobre 2018. Elles prendront les mesures administratives appropriées pour garantir le plein respect de la loi. Par ailleurs, le comité multipartite est en train de dresser une liste plus exhaustive de personnes assujetties à une déclaration des avoirs et devrait la parachever d'ici fin août 2018. Les autorités sont déterminées à sanctionner les fonctionnaires corrompus et à appliquer les recommandations du vérificateur général (§ 55 du MPEF). Le Contrôle général des services publics publiera le dernier rapport disponible sur la mise en œuvre des recommandations sur le portail Web du gouvernement avant le 30 juin 2018. Ce rapport sera mis à jour chaque année. Les autorités comptent renforcer davantage le dispositif de lutte contre la corruption, améliorer la transparence et appliquer le cadre législatif et réglementaire de LBC/FT (§ 55 du MPEF).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

33. La conditionnalité structurelle pour 2018 continuera de mettre l'accent sur la nécessité d'accroître davantage les recettes fiscales, d'améliorer l'efficacité des dépenses et de renforcer la gouvernance. Dans cette optique, le programme prévoit plusieurs mesures qui renforceront l'administration fiscale et douanière, moyennant l'assistance technique du FMI, et réduiront progressivement les exonérations fiscales (§ 11 et tableau 4 du MPEF). Il comporte aussi

des mesures visant à renforcer la passation de marchés publics, le processus et les pratiques budgétaires, et la transparence (§ 25, 31 à 32 et 37 à 39 du MPEF).

34. Bien que le programme soit exposé à des risques, la capacité à rembourser le FMI est adéquate. Outre les risques pesant sur les perspectives décrits au paragraphe 10, les principaux risques pour le programme sont les suivants : i) un resserrement des conditions de liquidité pourrait réduire le financement bancaire de l'État ; ii) la mise en œuvre du nouveau mécanisme de tarification des produits pétroliers pourrait bloquer, avec des effets négatifs sur les recettes fiscales ; iii) l'exécution des plans de réduction des exonérations fiscales pourrait rencontrer une résistance, ce qui nuirait également aux recettes fiscales ; iv) la décentralisation budgétaire comporte un risque, même si la démarche progressive empruntée par les autorités et l'adoption d'autres garde-fous permettraient d'atténuer ce risque ; v) le soutien politique à l'ajustement et aux réformes économiques pourrait s'estomper à l'approche des élections présidentielles de 2018. Les autorités estiment toutefois qu'il est possible d'accroître les impôts recouvrés en améliorant l'administration de manière à élargir l'assiette fiscale et à réduire l'évasion, en diminuant les exonérations fiscales, ainsi qu'en appliquant fermement un nouveau mécanisme de tarification des produits pétroliers. Elles sont aussi prêtes à réduire les dépenses non prioritaires si les recettes s'avèrent insuffisantes ou s'il devient nécessaire d'accroître les dépenses de sécurité. La capacité à rembourser le FMI est jugée suffisante (tableau 11). Le programme est entièrement financé. Les besoins de financement pour 2018 seront comblés par une combinaison d'emprunts extérieurs, d'appui des bailleurs de fonds et de concours du FMI.

35. Évaluations des sauvegardes. Une nouvelle évaluation des sauvegardes de la BCEAO qui s'est achevée en avril 2018 a conclu que les dispositifs de contrôle de la banque centrale sont restés stables depuis la dernière évaluation (réalisée en 2013) et que ses modalités de gouvernance sont généralement appropriées. En outre, les dispositions en matière d'audit ont été renforcées, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées, de même qu'un nouveau cadre comptable à compter des états financiers de 2015. Une évaluation externe de la qualité de l'audit interne en 2016 a conclu qu'il est généralement conforme aux normes internationales. La mise en œuvre à l'échelle de la banque du dispositif de gestion des risques adopté par la BCEAO en 2014 progresse bien.

AUTRES QUESTIONS

36. Régime de change. Le Mali, pays membre de l'UEMOA, a accepté les obligations prévues par l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI à compter du 1^{er} juin 1996 et son régime de change n'impose aucune restriction aux paiements et transferts au titre des transactions internationales courantes. Le régime de change de l'UEMOA est un dispositif conventionnel de rattachement à l'euro.

37. Les autorités maliennes et les services du FMI conviennent de la nécessité de renforcer les capacités pour que le programme économique du Mali soit bien mis en œuvre. Les autorités notent que l'assistance technique fournie en 2017 et leurs priorités en la matière pour 2018 sont en harmonie avec celles recensées dans le projet pilote de cadre de renforcement des

capacités, auquel le Mali participe depuis 2017 (annexe I). Dans ce cadre, les priorités pour l'avenir consistent à : i) exécuter des politiques macroéconomiques prudentes et maintenir la discipline budgétaire afin de préserver la viabilité de la dette et d'éviter une accumulation d'arriérés ; ii) augmenter les recettes intérieures en élargissant l'assiette fiscale pour faire face à la demande croissante de biens et de services publics, répondre à l'augmentation des besoins de sécurité et de consolidation de la paix, et compenser au fil du temps la baisse de l'aide extérieure ; améliorer l'efficacité des dépenses publiques ; iii) renforcer la gestion des finances publiques ; iv) remédier aux faiblesses du secteur bancaire afin de réduire les risques d'instabilité financière ; et v) combler les déficiences et les déficits de données, surtout pour le secteur réel et les indicateurs économiques à court terme.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

38. L'activité économique s'est remise de la contraction de 2012 et les perspectives sont globalement favorables. Cette reprise a été favorisée par les progrès considérables accomplis par les autorités sur le plan de la stabilisation macroéconomique et de l'exécution des réformes structurelles engagées pendant le programme appuyé par la FEC qui est en cours. Il sera essentiel de maintenir l'élan des réformes pour pérenniser les taux de croissance élevés.

39. Cependant, les bons résultats macroéconomiques n'ont pas considérablement réduit la pauvreté et les inégalités. Le gouvernement a déployé des efforts louables pour augmenter le montant des dépenses de lutte contre la pauvreté, mais il faut mettre davantage l'accent sur l'efficacité de ces dépenses. La décentralisation en cours des ressources et des pouvoirs aux administrations locales et le renforcement de la gestion budgétaire au niveau local contribueront à améliorer l'exécution des dépenses de lutte contre la pauvreté. Pour renforcer l'inclusion, les autorités doivent continuer de chercher à résorber les importants déficits d'infrastructures et de compétences, d'accroître l'efficacité des dépenses, de promouvoir la diversification économique et le développement du secteur privé, ainsi que d'améliorer la gouvernance et la transparence.

40. Le budget de 2018 est conforme aux objectifs du programme et de l'UEMOA, tout en prévoyant des ressources adéquates pour la sécurité et l'organisation des élections en cette année électorale difficile. Les projections budgétaires accordent une place adéquate aux dépenses prioritaires, notamment pour la sécurité, les élections et la décentralisation. Elles reposent sur une augmentation réaliste des recettes grâce à la réduction des exonérations et à l'amélioration de l'administration fiscale. Néanmoins, les autorités devront rester vigilantes afin d'exécuter le budget comme prévu et de résister à la tentation d'assouplir la politique budgétaire en raison du contexte électoral.

41. Étant donné l'espace budgétaire limité et les perspectives de croissance favorables, la politique budgétaire doit rester axée sur l'assainissement à moyen terme. Il convient de saluer la détermination des autorités à respecter les critères de convergence de l'UEMOA tout en répondant adéquatement aux besoins de dépenses liés à la sécurité et à la décentralisation. Cela les aidera aussi à faire face aux vulnérabilités liées à la dette et à réduire les pressions sur le déficit des transactions courantes.

42. Afin de dégager de l'espace budgétaire, il est indispensable de promouvoir la mobilisation des recettes et de renforcer l'efficacité des dépenses publiques. Malgré de récents progrès, le ratio impôts/PIB du Mali reste de loin inférieur à l'objectif de 20 % fixé par l'UEMOA : il est donc possible d'accroître les recettes fiscales en élargissant l'assiette de l'impôt, en imposant le secteur minier de manière plus efficace et en renforçant l'administration fiscale. En même temps, la maîtrise des dépenses publiques et l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public libéreront aussi des ressources à l'appui de la croissance et des dépenses sociales.

43. Il est possible de renforcer davantage la réglementation des prix de transfert qui a été récemment adoptée. Pour se prémunir contre des pratiques agressives en matière de prix de transfert, le Mali gagnerait à adopter des méthodes claires et facilement applicables. Les autorités sont encouragées à émettre des directives administratives et à développer les capacités des administrations fiscales pertinentes à moyen terme.

44. Des réformes du secteur financier s'imposent pour le rendre plus résilient et rehausser sa contribution à la croissance. Si l'amélioration récente de certains indicateurs de solidité financière est notée avec satisfaction, il convient de s'attaquer aux risques résultant de la concentration du crédit bancaire sur un petit nombre d'emprunteurs et d'activités économiques. Il est également important d'adopter une stratégie globale pour réduire le ratio élevé de créances improductives et prévenir les problèmes liés aux actifs immobiliers figurant au bilan des banques. Les autorités sont encouragées à promouvoir l'inclusion financière, notamment en accélérant la mise en œuvre de leur plan global de consolidation des institutions de microfinance et de réforme de ce secteur, et en accompagnant le développement du secteur naissant de la banque mobile.

45. Il est crucial d'améliorer davantage le climat des affaires pour attirer les IDE, stimuler la compétitivité structurelle et promouvoir le secteur privé. Si le Mali a fait des progrès en matière d'amélioration du climat des affaires, il doit poursuivre ses efforts pour éliminer les obstacles qui subsistent, notamment la corruption, l'approvisionnement insuffisant en électricité, la qualité médiocre des infrastructures de transport, l'accès restreint à un crédit onéreux et la pénurie de main-d'œuvre compétente. Bien que l'évaluation du secteur extérieur indique que la position extérieure du Mali cadre globalement avec les paramètres fondamentaux, elle confirme qu'il est nécessaire de stimuler la compétitivité structurelle et d'améliorer la diversification des exportations.

46. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités continuent de s'efforcer d'améliorer la gouvernance, et soulignent la nécessité de renforcer l'exécution et l'application de la réglementation. Les autorités ont pris des mesures importantes pour consolider le cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption. La déclaration de patrimoine des fonctionnaires constitue un important outil d'amélioration de la transparence et de la responsabilisation du secteur public. L'application de cette mesure doit être ferme et rester conforme au calendrier convenu dans le cadre du programme. Il est également important de consolider les améliorations apportées à la transparence et à l'intégrité du système de gestion des finances publiques.

47. L'économie malienne est exposée à des risques. Des tensions politiques dans le contexte électoral de 2018 et des conditions sécuritaires précaires, conjuguées à un environnement extérieur

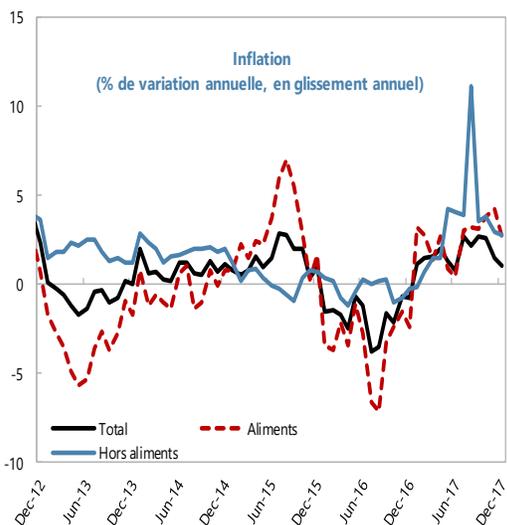
incertain, constituent des risques importants. Pour se préparer à faire face à ces risques, les autorités sont encouragées à réaffecter des ressources budgétaires tout en préservant les dépenses sociales prioritaires. Elles devront rester fermement attachées aux mesures prévues par le programme pour préserver la stabilité macroéconomique au cours de cette période. Une autre source de risques est liée à la vulnérabilité du Mali aux conditions météorologiques défavorables et aux chocs sur les cours internationaux des produits de base, en raison de la forte dépendance de l'économie à l'égard de l'agriculture, ainsi que du coton et de l'or, les deux principaux produits d'exportation. Les autorités peuvent faire face à ces facteurs de vulnérabilité en poursuivant sans relâche une politique budgétaire saine et en diversifiant l'économie.

48. Compte tenu des résultats obtenus par le Mali dans le cadre du programme et des efforts récemment déployés par les autorités pour mener à bien les réformes structurelles, les services du FMI souscrivent à leur demande d'achèvement des huitième et neuvième revues du programme appuyé par l'accord FEC. La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière ci-joints décrivent les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est adéquate et les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme sont gérables.

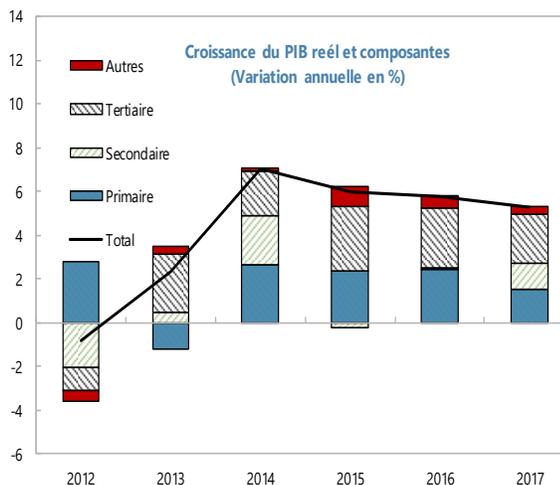
49. Les services du FMI recommandent que la prochaine consultation au titre de l'article IV pour le Mali ait lieu selon le cycle de 24 mois.

Graphique 2. Mali : Evolution Macroéconomique, 2011-19

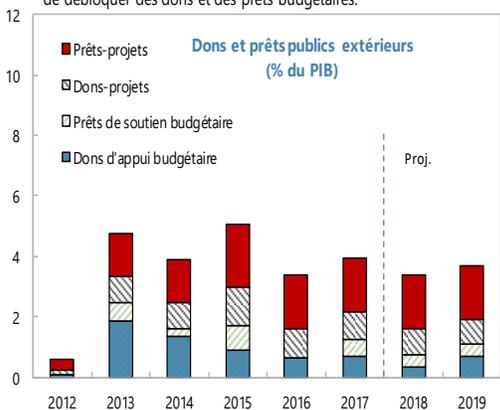
L'inflation reste faible, bien en deçà du critère de l'UEMOA.



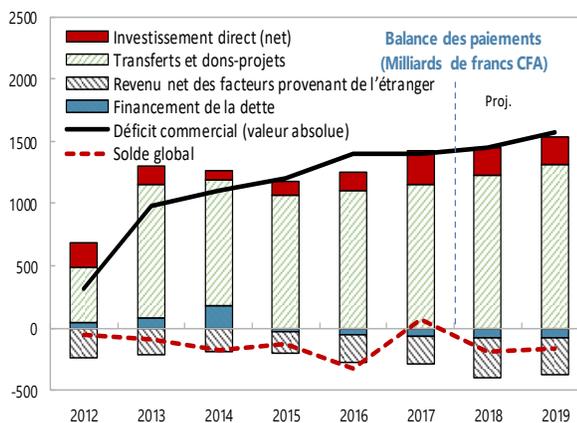
La croissance devrait ralentir à 5% en 2018, mais resterait supérieure aux tendances historiques à moyen terme.



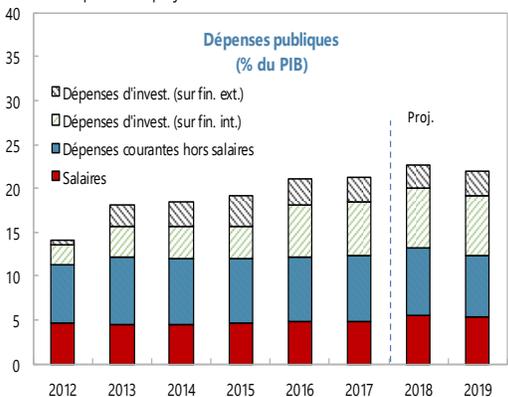
Les efforts déployés pour remédier aux défaillances passées de la gouvernance liées à la gestion des finances publiques ont permis de débloquer des dons et des prêts budgétaires.



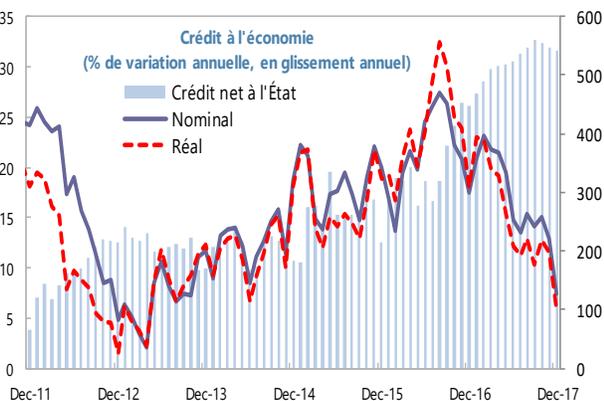
La balance commerciale devrait encore se creuser à moyen terme, les termes de l'échange se détériorant et les exportations d'or diminuant.



La croissance des dépenses publiques depuis 2012 a été stimulée par les dépenses de projets d'investissement.



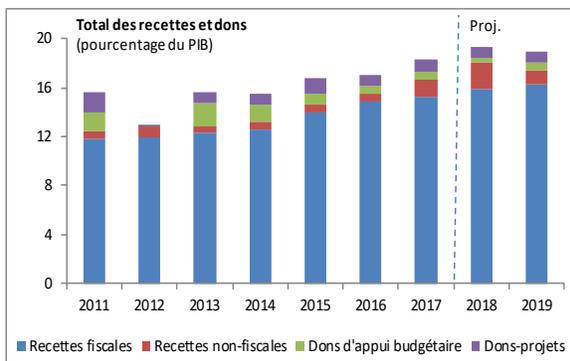
Avec l'augmentation du crédit au gouvernement ces derniers mois, la croissance du crédit à l'économie a décéléré.



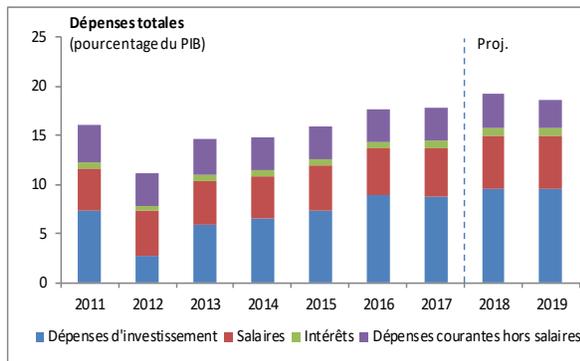
Sources: Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Mali : Evolution Budgétaire, 2010-19

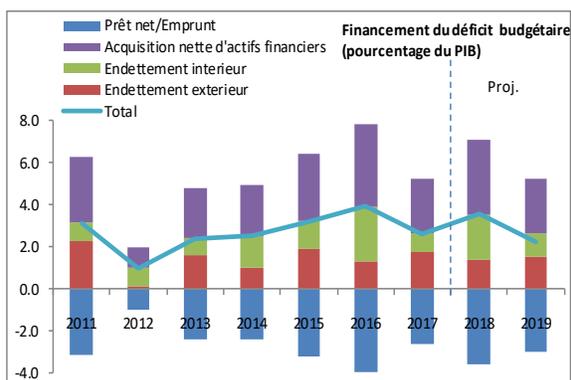
Depuis leur déclin en 2012, les recettes et les dons ont augmenté ...



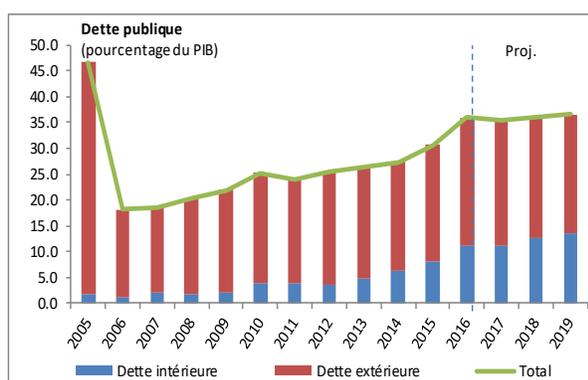
... soutenir une augmentation des dépenses en capital ...



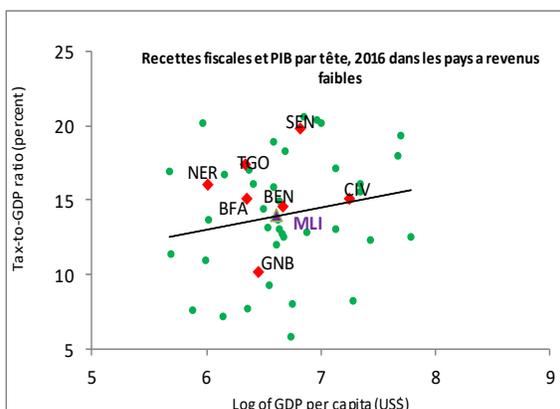
... et contribuer à une position budgétaire durable.



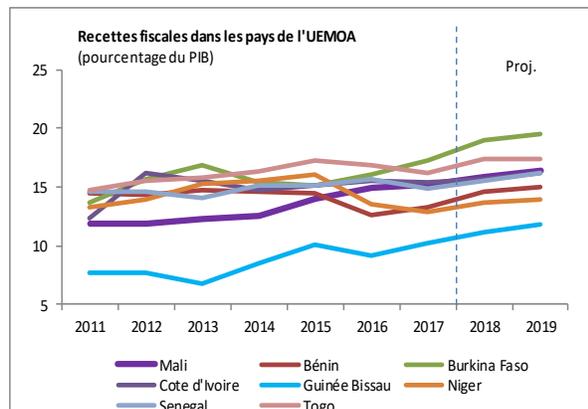
L'allègement de la dette au cours de la dernière décennie a fourni un certain espace budgétaire.



Plus de revenus peuvent être mobilisés ...



... pour atteindre les meilleurs dans la région.

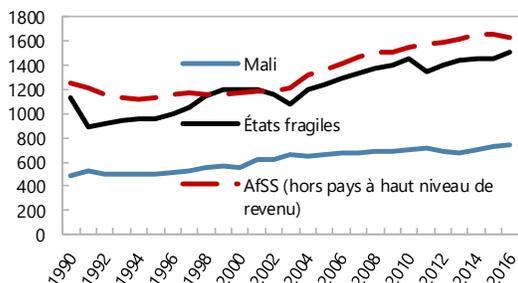


Sources : Autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Mali : Indicateurs Sociaux et de Développement

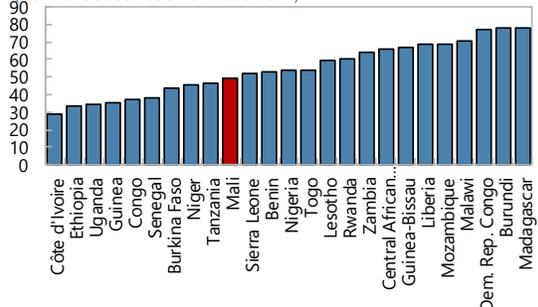
Le revenu par habitant est resté globalement inchangé au cours des dernières décennies et

PIB réel par habitant (Dollars américains de 2010)



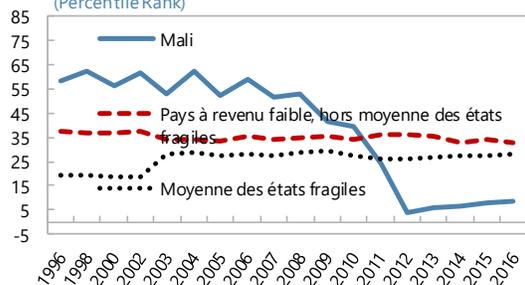
... près de la moitié de la population vit avec moins de 1,90 USD par jour.

Pourcentage de la population vivant en dessous de 1,90 \$ / jour (Dernière observation en 2006-2014)



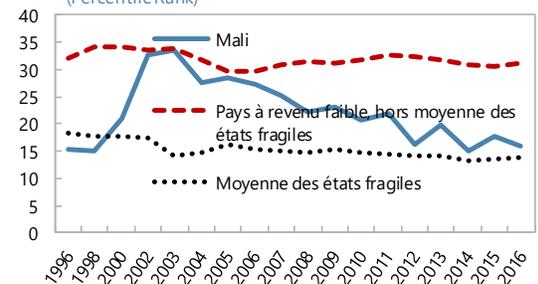
L'instabilité politique augmente et ...

Stabilité politique et absence de violence / terrorisme (Percentile Rank)



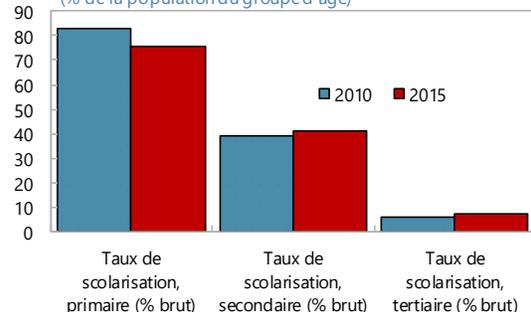
... l'efficacité du gouvernement se détériore.

Efficacité du gouvernement (Percentile Rank)



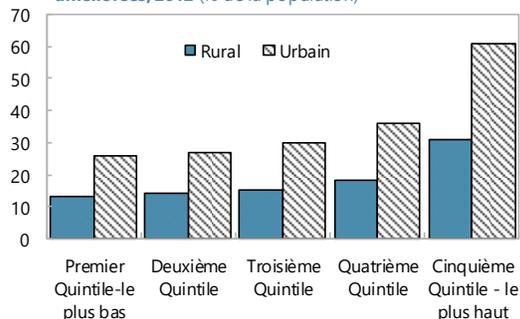
Le taux de scolarisation a largement diminué et ...

Inscription scolaire (% de la population du groupe d'âge)



... l'accès à des installations sanitaires améliorées est limité, en particulier dans les zones rurales.

Access Accès à des installations sanitaires améliorées, 2012 (% de la population)

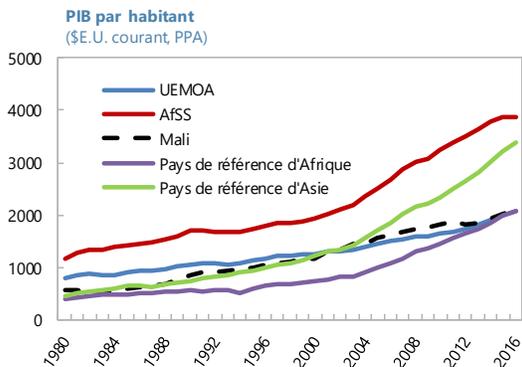


Note: Les données les plus récentes concernant l'inscription dans l'enseignement supérieur sont 2012.

Sources: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde; Banque mondiale, Statistiques de l'éducation; et Banque mondiale, Nutrition sanitaire et statistiques de la population.

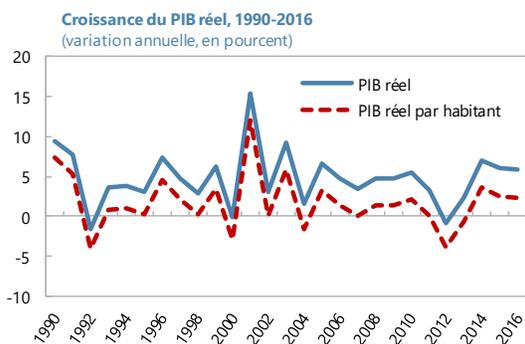
Graphique 4. Mali : Croissance

La croissance de la production par habitant au Mali a été relativement faible au cours des deux dernières décennies.



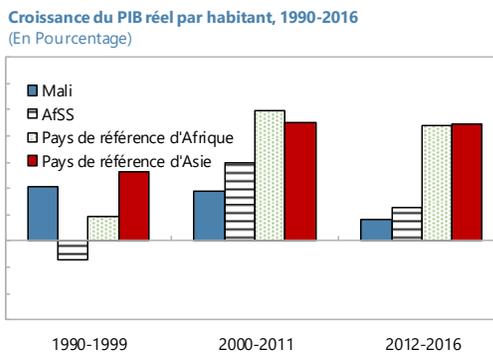
Sources: FMI, Perspectives économiques mondiales; et estimations des services du FMI.

La croissance a également été volatile ...



Sources: FMI, Perspectives économiques mondiales; et estimations des services du FMI.

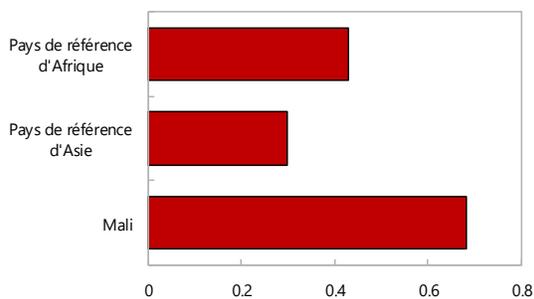
La croissance par habitant a été particulièrement faible dans les années 2000 par rapport aux pairs. La crise de la sécurité de 2011-2012 a également pesé lourdement sur le niveau de vie.



Sources: FMI, Perspectives économiques mondiales; et estimations des services du FMI.

... et plus que dans les autres pays de référence.

Volatilité relative, 1994-2016
(Rapport entre l'écart-type et le taux de croissance moyen par période)



Sources: FMI, Perspectives économiques mondiales; et estimations des services du FMI.

Indicateur de référence: 1994-95 sont exclus de la série Rwanda en raison de la volatilité causée par le génocide.

Tableau 1. Mali : Principaux Indicateurs Economiques et Financiers, 2013–23

	2013	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
				Est.	Prog.	Prog. ¹ Rev.	Est.	Prop. Prog.	Projections				
(variation annuelle en %)													
Comptes nationaux et prix													
PIB réel	2.3	7.0	6.0	5.8	5.3	5.3	5.3	5.0	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
Déflateur du PIB	0.7	1.6	2.8	1.5	1.7	1.2	1.6	1.4	1.4	1.8	2.0	2.0	2.2
IPC (moyenne annuelle)	-0.6	0.9	1.4	-1.8	0.8	0.2	1.8	1.4	1.7	1.9	2.1	2.2	2.2
IPC (fin de période)	0.0	1.2	1.0	-0.8	1.0	1.0	1.1	1.6	1.7	2.0	2.2	2.2	2.2
Secteur extérieur (variation en %)													
Termes de l'échange (détérioration -)	-16.6	5.5	18.6	15.5	4.5	-6.4	0.2	-2.6	0.9	1.2	0.5	-2.6	-2.6
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	0.5	1.8	-3.6	-1.9	0.9
Monnaie et crédit (contrib. à la croissance de M2)													
Crédit à l'État	-2.7	0.8	1.6	10.4	7.3	6.9	3.9	14.5	3.0
Crédit à l'économie	7.5	12.4	14.6	13.7	10.2	10.8	6.3	8.5	8.9
Masse monétaire au sens large (M2)	7.4	7.1	13.2	7.3	14.4	7.8	7.9	16.2	8.0
(en pourcentage du PIB, sauf indications contraires)													
Investissement et épargne													
Investissement intérieur brut	17.8	20.4	18.4	18.6	19.7	20.0	18.9	19.6	19.7	19.8	20.1	20.3	20.5
<i>dont : administrations publiques</i>	6.0	6.5	7.3	8.9	9.6	9.9	8.8	9.5	9.6	9.7	10.0	10.3	10.5
Épargne nationale brute	14.9	15.7	13.0	11.4	12.8	11.8	12.8	13.0	13.4	13.7	14.1	14.1	14.1
<i>dont : État</i>	0.2	0.4	2.1	1.8	2.1	3.1	3.5	3.1	3.5	3.6	3.9	4.0	4.1
Épargne intérieure brute	2.8	4.9	2.8	1.8	2.1	1.9	3.2	4.2	4.1	4.6	5.2	5.4	9.9
Budget de l'administration centrale													
Recettes	14.5	14.9	16.4	16.7	17.1	18.3	18.5	19.4	18.7	19.0	19.3	19.9	20.4
Dons	2.8	2.2	2.7	1.6	2.0	2.3	1.6	1.2	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8
Total des dépenses et prêts nets	19.7	20.0	20.9	22.2	23.1	24.0	23.0	23.9	23.3	23.7	24.1	24.6	25.2
Solde global (base ordonnancement, dons inclus)	-2.4	-2.9	-1.8	-3.9	-4.1	-3.5	-2.9	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.4	-2.4	-3.2	-3.9	-4.1	-3.4	-2.6	-3.6	-3.0	-3.0	-2.8	-2.9	-2.9
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ²	-0.7	-1.2	0.5	-1.9	-1.6	-1.1	-0.9	-1.3	-1.1	-0.9	-0.8	-0.6	-0.5
Secteur extérieur													
Solde courant, transferts officiels inclus	-2.9	-4.7	-5.3	-7.2	-6.8	-8.1	-6.0	-6.5	-6.3	-6.1	-6.0	-6.3	-6.4
Solde courant, transferts officiels exclus	-12.4	-12.7	-12.3	-14.6	-15.9	-16.6	-13.1	-13.6	-13.5	-13.0	-12.6	-12.5	-8.1
Exportations de biens et services (B&S)	24.9	22.5	24.0	23.4	22.1	23.1	23.2	22.7	21.1	20.6	20.1	19.7	19.3
Importations de biens et services (B&S)	39.9	38.0	39.6	40.3	39.6	41.2	38.9	38.0	36.7	35.7	35.0	34.7	30.0
Service de la dette en % de exportations de B&S	2.3	3.5	5.8	3.8	5.2	4.8	4.1	5.3	4.7	5.7	5.8	6.2	5.8
Dette extérieure (fin de période)	21.5	21.0	22.6	24.9	23.0	25.3	24.5	23.4	23.2	23.4	23.6	24.1	24.4
Pour mémoire:													
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,544	7,114	7,748	8,322	8,870	8,868	8,899	9,474	10,057	10,719	11,448	12,230	13,082
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards de \$)	13.6	13.2	12.4	10.4	13.0
(pourcentage de la masse monétaire M2)	49.2	47.0	43.8	35.0	35.3
(mois d'importation B&S de l'UEMOA)	4.5	4.7	5.0	4.0	4.2
Dette publique (pour cent du PIB)	26.4	27.3	30.7	35.9	30.0	31.8	35.6	35.9	36.6	37.6	38.6	39.8	40.4
Dette intérieure (fin de période) ³	4.9	6.3	8.0	11.0	7.0	6.5	11.0	12.5	13.4	14.3	15.1	15.7	16.0
Taux de change du \$ (FDP)	478.7	532.0	603.1	622.2
Prix de l'or (en \$ par once, Londre fix)	1411	1266	1160	1248	1357	1254	1257	1340	1375	1421	1460	1492	1525
Prix du pétrole (en \$ par baril)	104	96	51	43	51	55	53	62	58	56	54	55	56

Sources: Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.² Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations de l'État, bons du Trésor et autres créances.

Tableau 2. Mali : Comptes Nationaux, 2012–17

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
			Est.	Est.	Est.	Est.
(Taux de croissance annuels, à prix constants)						
Secteur primaire	9.3	-3.7	8.7	7.6	7.6	4.8
Agriculture	15.0	-9.9	15.3	12.1	12.4	6.1
Agriculture vivrière	15.5	-11.6	13.8	16.1	9.9	6.0
Agriculture industrielle et d'exportation	12.1	-0.8	22.6	-5.8	26.1	6.2
Elevage	4.6	0.8	5.0	4.4	4.1	3.7
Pêche, exploitation forestière	6.6	2.4	3.6	4.7	3.9	3.4
Activités extractives	17.6	-10.1	3.9	4.1	6.1	6.6
Secteur secondaire	-9.3	2.1	10.9	-1.1	0.4	6.3
Or (extraction et métallurgie/fonderie)	5.6	-1.1	-2.2	-5.3	0.9	-0.4
Industries manufacturières	2.8	1.4	16.4	-5.7	-5.9	6.7
Agroalimentaire	-10.0	10.0	32.8	-11.0	-12.0	9.6
Textile	26.4	-10.9	27.2	62.8	3.8	11.6
Electricité, gaz et eau	5.2	7.5	11.3	7.9	9.1	8.5
Bâtiments et travaux publics	-34.7	3.0	7.0	6.3	8.0	7.3
Secteur tertiaire	-2.6	7.0	5.2	7.4	6.9	5.6
Transports et télécommunications	8.3	10.5	7.4	10.6	8.9	7.6
Commerce	-7.7	5.9	3.4	4.3	6.6	4.4
Services financiers	15.6	1.8	4.0	6.0	7.6	4.9
Autres services non financiers	-1.0	6.6	4.6	6.4	4.8	4.3
Services non marchands	-7.2	0.7	6.2	10.4	7.0	6.1
DTI et TVA intérieure	-5.3	4.4	1.0	10.7	6.1	4.6
PIB aux prix du marché	-0.8	2.3	7.0	6.0	5.8	5.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Comptes nationaux						
Investissement brut	17.2	17.8	20.4	18.4	18.6	18.9
Épargne nationale brute	15.0	14.9	15.7	13.0	11.4	12.8
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)	-2.2	-2.9	-4.7	-5.3	-7.2	-6.0
Pour mémoire:						
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	6352	6544	7114	7748	8322	8899
Déflateur du PIB (variation annuelle en %)	4.6	0.7	1.6	2.8	1.5	1.6

Sources: Autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Mali : Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013–22
(milliards de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023
					Prog.	Rev. Prog. ¹	Est.	Prog.	Projections				
Recettes et dons	1137.2	1215.1	1481.1	1522.2	1718.0	1823.1	1789.7	1948.9	2039.3	2220.0	2421.2	2650.1	2913.0
Recettes totales	951.2	1057.6	1273.4	1389.7	1540.8	1620.4	1645.6	1834.4	1875.8	2038.1	2215.0	2429.7	2675.1
Recettes budgétaires	842.7	940.8	1134.2	1284.7	1429.4	1509.0	1480.1	1711.2	1745.0	1898.7	2066.2	2270.7	2505.0
Recettes fiscales	804.5	890.5	1082.5	1239.3	1357.9	1357.5	1353.7	1498.9	1636.5	1785.2	1955.1	2152.1	2373.1
Impôts directs	258.1	324.0	330.8	367.7	425.8	424.6	419.4	459.6	529.9	575.6	629.5	685.0	751.8
dont : secteur or	71.0	56.2	46.0	63.5	66.7	73.9	72.9	80.0	86.1	86.5	91.0	95.6	113.6
Taxes indirectes	546.4	566.5	751.7	871.6	932.1	932.9	934.3	1039.3	1106.6	1209.6	1325.6	1467.0	1621.3
TVA	325.7	335.0	411.3	467.3	503.6	508.9	523.5	562.3	597.5	645.7	706.9	781.2	861.7
Accises sur produits pétroliers	22.3	27.8	93.1	100.9	104.9	94.7	84.7	95.2	106.7	125.9	139.2	147.5	171.1
Droits d'importation	111.8	115.5	141.8	157.4	173.4	176.1	180.1	192.3	200.3	215.1	233.5	257.9	283.8
Autres taxes indirectes	146.9	149.9	189.5	218.0	232.2	235.3	235.2	257.3	274.0	299.5	328.0	368.0	398.3
dont : secteur or	55.3	51.9	55.5	65.4	70.5	68.1	65.6	70.9	70.5	74.5	78.6	93.4	95.5
Remboursements de taxes	-60.3	-61.7	-84.0	-72.1	-82.0	-82.1	-171.3	-67.8	-72.0	-76.7	-81.9	-87.6	-93.7
Recettes non fiscales	38.2	50.2	51.7	45.4	71.5	151.5	126.4	212.3	108.6	113.5	111.1	118.6	131.9
dont : secteur or	17.4	7.2	0.0	0.0	8.3	8.3	8.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	139.2	105.0	111.4	111.4	165.5	123.2	130.8	139.4	148.8	159.0	170.1
Dons	186.0	157.5	207.7	132.5	177.2	202.7	144.1	114.6	163.5	181.9	206.2	220.4	237.9
Projets	56.6	61.6	98.1	78.6	96.5	96.5	81.4	81.0	94.2	100.4	107.2	114.6	124.8
Budget	120.1	96.0	67.1	53.9	80.7	106.2	62.7	33.6	69.3	81.5	99.0	105.8	113.1
dont : aide budgétaire générale	110.8	70.2	46.4	45.5	63.0	84.8	48.6	26.2	54.1	57.6	61.5	65.8	70.3
dont : aide budgétaire sectorielle	9.3	25.8	20.7	8.4	17.7	21.4	14.2	7.4	15.3	23.9	37.4	40.0	42.8
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	1292.4	1419.9	1622.3	1850.1	2083.9	2130.2	2045.0	2261.3	2343.5	2541.6	2762.8	3013.7	3302.4
Dépenses budgétaires	1190.1	1308.4	1488.0	1753.0	1976.0	2028.0	1889.5	2148.5	2212.7	2402.3	2613.9	2854.7	3132.3
Dépenses courantes	800.5	848.1	922.0	1013.0	1127.7	1150.8	1105.0	1251.0	1247.9	1361.7	1464.5	1598.3	1762.3
Traitements et salaires	290.8	313.4	358.2	400.9	450.7	459.7	432.6	516.4	530.9	584.3	624.1	667.0	712.9
Biens et services	239.6	240.5	260.9	268.5	305.2	319.2	297.6	323.5	290.4	310.4	335.5	368.9	424.0
Transferts et subventions	237.7	252.4	257.0	287.5	308.3	308.3	300.5	332.7	339.1	368.1	393.9	439.4	488.2
Intérêts	32.4	41.7	45.9	56.1	63.5	63.5	74.4	78.3	87.4	98.9	111.0	123.0	137.2
dont: intérieures	14.0	24.5	22.9	30.0	35.9	35.9	46.2	47.3	61.2	70.3	79.9	88.6	98.7
Dépenses en capital	389.6	460.3	566.0	740.0	848.3	877.3	784.5	897.5	964.8	1040.6	1149.4	1256.4	1370.0
Financement extérieur	161.0	190.5	281.1	240.9	302.3	306.5	253.1	257.4	287.4	348.5	400.1	449.3	491.7
Financement intérieur	228.6	269.8	284.9	499.0	545.9	570.7	531.4	640.1	677.5	692.1	749.3	807.1	878.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	139.2	105.0	111.4	111.4	165.5	123.2	130.8	139.4	148.8	159.0	170.1
Prêts nets	-6.2	-5.4	-4.9	-7.9	-3.5	-9.2	-10.0	-10.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-341.2	-362.3	-348.8	-460.4	-543.1	-509.9	-399.4	-426.9	-467.7	-503.5	-547.8	-584.0	-627.3
Solde budgétaire global (dons inclus)	-155.1	-204.7	-141.1	-327.9	-365.9	-307.2	-255.3	-312.3	-304.1	-321.6	-341.6	-363.6	-389.4
Variation des arriérés	6.0	-50.4	-37.2	-8.2	-16.2	-23.6	-5.2	-12.8	-2.8	-2.8	0.0	0.0	0.0
Intérieure	7.5	-50.4	-37.2	-8.2	-6.2	-23.6	-5.2	-12.8	-2.8	-2.8	0.0	0.0	0.0
Extérieure (intérêts)	-1.5	0.0	0.0	0.0	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-8.1	85.0	-69.8	9.9	17.4	29.9	28.1	-11.9	14.2	5.3	19.0	11.4	14.6
Solde global (base caisse, dons inclus)	-157.2	-170.1	-248.1	-326.1	-364.7	-300.8	-232.4	-337.0	-302.7	-319.1	-322.6	-352.2	-374.8
Financement	157.3	175.6	248.7	326.9	364.8	300.8	232.4	337.0	262.7	276.6	287.5	317.2	339.8
Financement extérieur (net)	103.9	70.5	145.0	109.2	159.1	195.8	154.9	133.3	153.8	172.2	201.4	238.6	245.7
Prêts	134.7	119.5	225.2	149.9	223.7	258.5	206.3	206.0	216.5	265.5	299.5	341.6	335.7
Prêts projets	95.1	103.1	160.5	149.9	188.1	188.6	156.5	169.0	177.9	224.2	255.4	294.6	324.1
dont: Prêt non-concessionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	39.6	16.4	64.7	0.0	35.6	69.9	49.8	37.0	38.6	41.3	44.0	46.9	11.6
Amortissement	-42.9	-52.0	-97.5	-58.4	-82.5	-80.5	-69.6	-91.7	-79.7	-93.4	-98.1	-102.9	-90.0
Allègement de la dette	25.6	14.9	17.4	17.7	17.8	17.8	18.2	19.0	17.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	-13.5	-11.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	53.4	105.1	103.7	217.6	205.7	105.0	77.5	203.7	108.9	104.5	86.1	78.6	94.2
Système bancaire	-23.1	61.6	58.9	165.2	194.1	166.8	161.3	374.2	98.9	104.5	86.1	78.6	94.2
Banque centrale	-75.5	-65.8	23.0	77.4	-34.1	37.7	57.0	66.3	-10.6	-11.6	-11.7	-16.5	-8.4
Banques commerciales	29.4	80.3	7.9	105.3	228.2	129.1	29.1	308.0	99.4	116.0	97.8	95.1	102.5
Ajustement ²	-23.0	47.1	-28.0	17.5	0.0	0.0	-60.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	55.1	0.0	-11.4	-17.5	-10.0	-10.0	-10.2	-15.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	21.4	43.5	56.2	69.9	21.6	-51.9	-73.6	-155.5	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	-5.5	-0.6	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	42.5	35.0	35.0	35.0
<i>Pour mémoire</i>													
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ³	-43.7	-86.7	38.5	-156.2	-160.0	-100.7	-79.5	-124.3	-109.2	-97.4	-86.1	-69.0	-65.3
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	143.6	115.4	101.5	128.8	0.0	150.3	146.8	150.8	156.6	161.0	169.6	189.0	209.0
Assistance extérieure (dons et prêts)	320.7	277.0	432.9	282.4	400.9	461.2	350.4	320.6	380.0	447.4	505.7	562.0	573.5
PIB nominal	6544	7114	7748	8322	8870	8868	8899	9474	10057	10719	11448	12230	13082

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

³ Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Mali : Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2017
(milliards de FCFA)

	Mars		Juin		Septembre		Décembre	
	Prog.	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Est.	Rev. Prog.	Est.
Recettes et dons	386.3	375.0	882.8	806.7	1324.6	1278.6	1823.1	1789.8
Recettes totales	377.5	350.1	832.1	771.9	1217.9	350.1	1620.4	1645.7
Recettes budgétaires	344.5	307.8	757.2	690.7	1136.0	1085.6	1509.0	1480.2
Recettes fiscales	322.9	302.1	665.3	660.7	1021.2	999.9	1357.5	1353.7
Impôts directs	96.8	86.5	212.3	225.1	325.0	319.7	424.6	419.4
Taxes indirectes	226.1	215.6	453.0	435.6	696.2	680.3	933.0	934.3
TVA	116.3	119.3	244.3	249.6	377.1	383.9	508.9	523.5
Accises sur produits pétroliers	28.2	21.3	44.5	45.8	68.2	61.7	94.7	84.7
Droits d'importation	40.0	45.4	82.8	83.9	129.9	129.6	176.1	180.1
Autres taxes indirectes	50.4	42.5	107.4	95.0	154.4	150.2	235.3	235.2
Remboursements de taxes	-9.3	-12.8	-29.4	-38.8	-37.0	-45.2	-82.0	-89.1
Recettes non fiscales	21.7	5.7	91.9	30.0	114.7	85.7	151.4	126.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	33.0	42.2	74.9	81.2	81.9	124.4	111.4	165.5
Dons	8.7	24.9	50.7	34.7	106.8	68.5	202.7	144.1
Projets	6.1	7.1	41.0	23.0	49.1	56.8	96.5	81.4
Budget	2.6	17.8	9.6	11.7	57.6	11.7	106.2	62.7
dont : aide budgétaire générale	0.0	9.9	0.0	0.0	46.6	0.0	84.8	48.6
dont : aide budgétaire sectorielle	2.6	7.9	9.6	11.7	11.0	11.7	21.4	14.2
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	548.1	363.5	1118.4	803.6	1580.5	1385.9	2130.2	2045.0
Dépenses budgétaires	517.0	326.1	1049.1	728.2	1506.5	1269.5	2028.0	1889.5
Dépenses courantes	288.0	227.1	583.7	499.7	868.5	775.7	1150.8	1105.0
Traitements et salaires	113.3	93.4	229.9	180.6	344.8	303.6	459.7	432.6
Biens et services	75.9	48.3	149.7	121.5	230.7	190.2	319.2	297.6
Transferts et subventions	82.9	62.8	172.3	150.6	245.4	220.6	308.3	300.5
Intérêts	15.9	22.5	31.8	46.9	47.6	61.3	63.5	74.4
<i>dont: intérieures</i>	9.0	15.6	18.0	33.6	26.9	40.3	35.9	46.2
Dépenses en capital	229.0	99.0	465.5	228.6	638.0	493.9	877.3	784.5
Financement extérieur	86.3	30.8	166.4	75.9	224.8	182.1	306.5	253.1
Financement intérieur	142.7	68.2	299.0	152.7	413.2	311.8	570.7	531.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	32.9	42.2	74.9	81.2	81.0	124.4	111.4	165.5
Prêts nets	-1.8	-4.8	-5.6	-5.9	-7.1	-8.1	-9.2	-10.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-170.6	-13.4	-286.3	-31.7	-362.6	-175.9	-509.9	-399.4
Solde budgétaire global (dons inclus)	-161.9	11.5	-235.6	3.1	-255.9	-107.3	-307.2	-255.3
Variation des arriérés	-4.4	-6.6	-11.8	-6.6	-19.2	-6.6	-23.6	-5.2
Ajustement base caisse	-21.8	-26.9	-57.2	-22.9	-59.2	-16.4	29.9	28.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-188.0	-22.0	-304.6	-26.5	-334.3	-123.8	-300.8	-232.4
Financement	138.7	22.0	318.5	26.4	380.5	123.7	300.8	232.4
Financement extérieur (net)	55.9	6.1	90.3	46.1	121.7	130.3	195.8	154.9
Prêts	64.6	20.8	116.3	66.5	155.1	169.4	258.5	206.3
Prêts projets	47.2	20.8	84.9	49.0	113.2	119.6	188.6	156.5
dont non-concessionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	17.5	0.0	31.4	17.5	41.9	49.8	69.9	49.8
Amortissement	-9.9	-16.2	-38.0	-33.5	-45.7	-53.6	-80.5	-69.6
Allègement de la dette	1.2	1.5	12.1	13.1	12.3	14.5	17.8	18.2
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	82.8	15.9	228.2	-19.7	258.8	-6.5	105.0	77.5
Système bancaire	77.4	151.5	199.7	74.7	242.0	105.7	166.8	160.5
Banque centrale	10.4	27.0	20.9	-2.5	31.0	42.4	37.7	56.2
Banques commerciales	67.1	124.5	178.9	77.2	211.0	63.3	129.1	29.1
Ajustement ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-43.0	0.0	-75.2
Recettes de privatisation	-1.5	-3.2	-5.1	-8.0	-5.1	-8.2	-10.0	-10.2
Autre financement	6.7	-132.4	33.5	-86.4	22.0	-61.1	-51.9	-72.8
Ecart de financement	49.3	0.0	-13.9	0.1	-46.2	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>								
Solde budgétaire de base ²	-83.1	28.8	-107.7	-111.0	-78.8	20.7	-100.7	-79.5
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	84.2	0.0	233.3	89.3	263.9	164.6	154.1	176.6

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

² Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Mali : Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013–23
(en pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023
					Prog.	Rev. Prog. ¹	Est.						
Recettes et dons	17.4	17.1	19.1	18.3	19.4	20.6	20.1	20.6	20.3	20.7	21.1	21.7	22.3
Recettes totales	14.5	14.9	16.4	16.7	17.4	18.3	18.5	19.4	18.7	19.0	19.3	19.9	20.4
Recettes budgétaires	12.9	13.2	14.6	15.4	16.1	17.0	16.6	18.1	17.4	17.7	18.0	18.6	19.1
Recettes fiscales	12.3	12.5	14.0	14.9	15.3	15.3	15.2	15.8	16.3	16.7	17.1	17.6	18.1
Impôts directs	3.9	4.6	4.3	4.4	4.8	4.8	4.7	4.9	5.3	5.4	5.5	5.6	5.7
dont : secteur or	1.1	0.8	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.9
Taxes indirectes	8.4	8.0	9.7	10.5	10.5	10.5	10.5	11.0	11.0	11.3	11.6	12.0	12.4
TVA	5.0	4.7	5.3	5.6	5.7	5.7	5.9	5.9	5.9	6.0	6.2	6.4	6.6
Accises sur produits pétroliers	0.3	0.4	1.2	1.2	1.2	1.1	1.0	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3
Droits d'importation	1.7	1.6	1.8	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2
Autres taxes indirectes	2.2	2.1	2.4	2.6	2.6	2.7	2.6	2.7	2.7	2.8	2.9	3.0	3.0
dont : secteur or	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.7
Remboursements de taxes	-0.9	-0.9	-1.1	-0.9	-0.9	-0.9	-1.9	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
Recettes non fiscales	0.6	0.7	0.7	0.5	0.8	1.7	1.4	2.2	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0
dont : secteur or	0.3	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.7	1.6	1.8	1.3	1.3	1.3	1.9	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Dons	2.8	2.2	2.7	1.6	2.0	2.3	1.6	1.2	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8
Projets	0.9	0.9	1.3	0.9	1.1	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0
Budget	1.8	1.3	0.9	0.6	0.9	1.2	0.7	0.4	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9
dont : aide budgétaire générale	1.7	1.0	0.6	0.5	0.7	1.0	0.5	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
dont : aide budgétaire sectorielle	0.1	0.4	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	19.7	20.0	20.9	22.2	23.5	24.0	23.0	23.9	23.3	23.7	24.1	24.6	25.2
Dépenses budgétaires	18.2	18.4	19.2	21.1	22.3	22.9	21.2	22.7	22.0	22.4	22.8	23.3	23.9
Dépenses courantes	12.2	11.9	11.9	12.2	12.7	13.0	12.4	13.2	12.4	12.7	12.8	13.1	13.5
Traitements et salaires	4.4	4.4	4.6	4.8	5.1	5.2	4.9	5.5	5.3	5.5	5.5	5.5	5.4
Biens et services	3.7	3.4	3.4	3.2	3.4	3.6	3.3	3.4	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2
Transferts et subventions	3.6	3.5	3.3	3.5	3.5	3.5	3.4	3.5	3.4	3.4	3.4	3.6	3.7
Intérêts	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0
dont : intérieures	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8
Dépenses en capital	6.0	6.5	7.3	8.9	9.6	9.9	8.8	9.5	9.6	9.7	10.0	10.3	10.5
Financement extérieur	2.5	2.7	3.6	2.9	3.4	3.5	2.8	2.7	2.9	3.3	3.5	3.7	3.8
Financement intérieur	3.5	3.8	3.7	6.0	6.2	6.4	6.0	6.8	6.7	6.5	6.5	6.6	6.7
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.7	1.6	1.8	1.3	1.3	1.3	1.9	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-5.2	-5.1	-4.5	-5.5	-6.1	-5.7	-4.5	-4.5	-4.7	-4.7	-4.8	-4.8	-4.8
Solde budgétaire global (dons inclus)	-2.4	-2.9	-1.8	-3.9	-4.1	-3.5	-2.9	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Variation des arriérés	0.1	-0.7	-0.5	-0.1	-0.2	-0.3	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieure	0.1	-0.7	-0.5	-0.1	-0.1	-0.3	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieure (intérêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-0.1	1.2	-0.9	0.1	0.2	0.3	0.3	-0.1	0.1	0.0	0.2	0.1	0.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.4	-2.4	-3.2	-3.9	-4.1	-3.4	-2.6	-3.6	-3.0	-3.0	-2.8	-2.9	-2.9
Financement	2.4	2.5	3.2	3.9	4.1	3.4	2.6	3.6	2.6	2.6	2.5	2.6	2.6
Financement extérieur (net)	1.6	1.0	1.9	1.3	1.8	2.2	1.7	1.4	1.5	1.6	1.8	2.0	1.9
Prêts	2.1	1.7	2.9	1.8	2.5	2.9	2.3	2.2	2.2	2.5	2.6	2.8	2.6
Prêts projets	1.5	1.4	2.1	1.8	2.1	2.1	1.8	1.8	1.8	2.1	2.2	2.4	2.5
dont : Prêt non-concessionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.6	0.2	0.8	0.0	0.4	0.8	0.6	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.1
Amortissement	-0.7	-0.7	-1.3	-0.7	-0.9	-0.9	-0.8	-1.0	-0.8	-0.9	-0.9	-0.8	-0.7
Allègement de la dette	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (principal)	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	0.8	1.5	1.3	2.6	2.3	1.2	0.9	2.2	1.1	1.0	0.8	0.6	0.7
Système bancaire	-0.4	0.9	0.8	2.0	2.2	1.9	1.8	4.0	1.0	1.0	0.8	0.6	0.7
Banque centrale	-1.2	-0.9	0.3	0.9	-0.4	0.4	0.6	0.7	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.4	1.1	0.1	1.3	2.6	1.5	0.3	3.3	1.0	1.1	0.9	0.8	0.8
Ajustement ²	-0.4	0.7	-0.4	0.2	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.8	0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	0.3	0.6	0.7	0.8	0.2	-0.6	-0.8	-1.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
<i>Pour mémoire</i>													
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ³	-0.7	-1.2	0.5	-1.9	-1.8	-1.1	-0.9	-1.3	-1.1	-0.9	-0.8	-0.6	-0.5
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	2.2	1.6	1.3	1.5	0.0	1.7	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.6
Assistance extérieure (dons et prêts)	4.9	3.9	5.6	3.4	4.5	5.2	3.9	3.4	3.8	4.2	4.4	4.6	4.4
PIB nominal	6544	7114	7748	8322	8870	8868	8899	9474	10057	10719	11448	12230	13082

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

³ Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 6. Mali : Opérations Budgétaires Consolidées de l'Administration Centrale, 2018
(milliards de FCFA)

	Mars	Juin	Séptembre	Décembre
	Prop. Prog.	Prop. Prog.	Prop. Prog.	Prop. Prog.
Recettes et dons	414.1	910.9	1358.8	1948.9
Recettes totales	393.8	856.8	350.1	1834.4
Recettes budgétaires	363.0	795.2	1172.9	1711.2
Recettes fiscales	345.0	741.1	1095.4	1498.9
Impôts directs	98.8	239.0	342.4	459.6
Taxes indirectes	246.2	502.1	753.0	1039.3
TVA	136.7	275.2	411.9	562.3
Accises sur produits pétroliers	22.8	47.6	71.9	95.2
Droits d'importation	47.1	97.5	145.2	192.3
Autres taxes indirectes	57.3	115.6	174.9	257.3
Remboursements de taxes	-17.7	-33.8	-50.8	-67.8
Recettes non fiscales	18.0	54.1	77.5	212.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	30.8	61.6	92.4	123.2
Dons	20.2	54.0	93.5	114.6
Projets	20.2	40.1	59.9	81.0
Budget	0.0	13.9	33.6	33.6
dont : aide budgétaire générale	0.0	6.6	26.2	26.2
dont : aide budgétaire sectorielle	0.0	7.4	7.4	7.4
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	541.9	1147.4	1691.5	2261.3
Dépenses budgétaires	514.6	1091.0	1607.8	2148.5
Dépenses courantes	309.4	656.0	950.9	1251.0
Traitements et salaires	129.1	258.2	387.3	516.4
Biens et services	80.9	161.8	242.7	323.5
Transferts et subventions	82.9	187.0	256.0	332.7
Intérêts	16.5	49.1	65.0	78.3
<i>dont: intérieures</i>	8.6	33.7	42.0	47.3
Dépenses en capital	205.2	435.0	656.8	897.5
Financement extérieur	45.2	115.0	176.7	257.4
Financement intérieur	160.0	320.0	480.1	640.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	30.8	61.6	92.4	123.2
Prêts nets	-3.5	-5.2	-8.7	-10.4
Solde budgétaire global (hors dons)	-148.1	-290.5	-426.2	-426.9
Solde budgétaire global (dons inclus)	-127.8	-236.5	-332.7	-312.4
Variation des arriérés	-2.5	-5.0	-12.8	-12.8
Ajustement base caisse	-10.5	-63.8	-63.8	-11.9
Solde global (base caisse, dons inclus)	-140.8	-305.3	-409.2	-337.0
Financement	140.9	305.0	409.1	337.0
Financement extérieur (net)	9.3	38.1	86.4	133.3
Prêts	25.0	72.4	137.2	206.0
Prêts projets	25.0	67.5	109.4	169.0
dont non-concessionnel	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.0	4.9	27.8	37.0
Amortissement	-17.1	-47.8	-65.7	-91.7
Allègement de la dette	1.4	13.5	14.9	19.0
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	131.6	266.9	322.7	203.7
Système bancaire	146.1	298.6	360.0	374.2
Banque centrale	23.4	18.3	40.4	66.3
Banques commerciales	122.7	280.3	319.6	308.0
Ajustement ¹	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-3.8	-7.5	-7.5	-15.0
Autre financement	-10.7	-24.2	-29.8	-155.5
Ecart de financement	0.0	0.3	0.1	0.0
<i>Pour mémoire:</i>				
Solde budgétaire de base ²	-101.5	-155.5	-208.3	-124.3
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	201.8	388.8	467.4	431.4

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

² Recettes totales plus les dons destinés à l'aide budgétaire générale, plus les recettes liées à l'allègement PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 7. Mali : Balance des Paiements, 2013–23

(milliards de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023
					Prog.	Rev. ¹ Prog.	Est.	Prog. Prop.	Projections				
(en milliards de FCFA)													
Solde extérieur courant													
Transferts officiels non compris	-814.2	-903.7	-955.3	-1214.9	-1409.5	-1474.5	-1169.1	-1289.7	-1356.8	-1388.5	-1445.1	-1534.3	-1055.8
Transferts officiels compris	-188.8	-333.9	-412.4	-601.9	-604.8	-721.6	-535.8	-619.3	-638.2	-657.6	-690.9	-767.1	-836.8
Balance commerciale	-126.5	-251.1	-281.3	-342.0	-405.0	-509.9	-340.7	-367.9	-445.0	-459.2	-495.8	-594.2	-686.2
Exportations, f.à.b.	1419.5	1374.4	1606.8	1675.9	1708.0	1803.2	1781.0	1847.0	1795.8	1857.3	1926.4	2008.7	2099.6
Coton (fibre)	176.8	166.7	183.1	187.6	206.9	249.2	229.8	258.4	247.9	254.0	270.4	315.2	351.1
Or	964.5	917.7	1004.1	1120.4	1156.5	1199.1	1167.2	1182.4	1117.4	1146.5	1170.1	1195.3	1187.4
Autres	278.2	290.0	419.6	368.0	344.6	354.9	384.0	406.1	430.5	456.8	485.8	498.2	561.0
Importations, f.à.b.	-1546.1	-1625.4	-1888.1	-2018.0	-2113.1	-2313.1	-2121.7	-2214.9	-2240.8	-2316.5	-2422.2	-2603.0	-2785.7
Produits pétroliers	-434.3	-434.8	-403.7	-425.8	-405.1	-582.1	-517.7	-607.5	-559.5	-548.3	-551.0	-584.0	-619.3
Importations de produits alimentaires	-231.6	-248.7	-324.3	-336.0	-420.9	-331.9	-336.2	-342.5	-359.3	-378.8	-398.3	-422.4	-449.3
Autres	-880.1	-941.9	-1160.1	-1256.2	-1287.1	-1399.1	-1267.8	-1265.0	-1322.0	-1389.4	-1472.8	-1596.6	-1717.1
Services, net	-854.1	-850.1	-923.6	-1061.0	-1149.3	-1089.1	-1057.5	-1084.3	-1124.7	-1166.8	-1215.9	-1237.4	-708.8
Crédit	211.7	225.6	256.0	272.6	248.5	247.8	282.0	302.2	323.0	346.1	371.0	397.7	426.4
Débit ²	-1065.9	-1075.7	-1179.7	-1333.6	-1397.9	-1336.9	-1339.5	-1386.5	-1447.7	-1513.0	-1586.9	-1635.1	-1135.2
<i>dont frêt</i>	-319.7	-299.9	-348.4	-372.4	-402.5	-440.6	-389.9	-421.9	-426.8	-441.2	-461.4	-495.8	-530.6
Revenus, net	-213.7	-190.0	-174.8	-222.1	-317.2	-319.0	-216.5	-312.0	-290.7	-299.4	-306.8	-315.2	-316.1
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-18.4	-17.2	-23.0	-26.1	-27.6	-27.6	-28.2	-31.0	-26.2	-28.5	-31.1	-34.5	-38.6
Transferts, net	1005.5	957.2	967.3	1023.2	1266.8	1196.4	1078.8	1144.9	1222.2	1267.8	1327.6	1379.8	874.2
Transferts privés, net	380.2	387.4	424.4	410.2	462.0	443.5	445.6	474.5	503.7	536.9	573.4	612.5	655.3
Transferts officiels, net ²	625.4	569.8	542.9	613.0	804.8	752.9	633.2	670.4	718.5	730.9	754.2	767.2	218.9
<i>dont: aide budgétaire</i>	110.8	70.2	46.4	45.5	80.7	106.2	48.6	33.6	69.3	81.5	99.0	105.8	113.1
Compte de capital et d'opérations financières	120.1	175.3	322.2	319.6	505.9	464.8	575.6	425.2	466.4	520.1	570.8	644.3	682.1
Compte de capital, net	107.0	95.9	180.3	101.7	123.7	203.1	81.6	81.2	94.5	100.7	107.5	114.9	125.1
Annulation de la dette	25.5	14.9	59.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	56.6	61.6	98.1	78.6	96.5	96.5	81.4	81.0	94.2	100.4	107.2	114.6	124.8
Compte d'opérations financières	13.2	79.4	141.8	217.8	382.2	261.8	494.0	344.0	371.9	419.4	463.3	529.4	557.0
Secteur privé (net)	-63.5	-63.7	-45.0	-8.7	150.5	17.3	341.2	205.6	211.1	223.1	236.1	263.3	282.0
Investissement direct (net)	150.7	70.9	114.2	153.8	75.5	123.0	260.9	218.4	224.0	235.1	251.1	268.3	287.0
Investissement en portefeuille (net)	-1.0	-1.5	4.5	2.6	0.0	-1.0	2.4	2.2	2.1	3.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux de capitaux privés	-213.2	-133.1	-163.7	-165.0	75.0	-104.6	77.9	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-5.0	-5.0
Officiel, net	75.2	52.7	127.7	91.5	141.2	178.0	136.7	114.3	136.7	172.2	201.4	238.6	245.7
Déboursments	134.7	119.5	225.2	149.9	223.7	258.5	206.3	206.0	216.5	265.5	299.5	341.6	335.7
Aides budgétaires	39.6	16.4	64.7	0.0	35.6	69.9	49.8	37.0	38.6	41.3	44.0	46.9	11.6
Financement de projets	95.1	103.1	160.5	149.9	188.1	188.6	156.5	169.0	177.9	224.2	255.4	294.6	324.1
Amortissement de la dette publique	-42.9	-52.0	-97.5	-58.4	-82.5	-80.5	-69.6	-91.7	-79.7	-93.4	-98.1	-102.9	-90.0
Erreurs et omissions	-17.5	-15.9	-33.7	-42.3	0.0	0.0	26.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-86.2	-174.5	-124.0	-324.7	-98.8	-256.7	66.3	-194.1	-171.8	-137.6	-120.2	-122.8	-154.7
Financement	86.2	174.5	124.0	324.7	98.8	256.7	-66.3	194.1	171.8	137.6	120.2	122.8	154.7
Avoirs extérieurs (net)	60.6	159.6	107.2	307.0	81.0	238.8	-84.1	176.0	114.8	86.8	76.9	122.8	154.7
<i>dont: FMI (net)</i>	18.8	4.3	1.9	24.6	21.5	44.0	21.8	63.3	-10.6	-11.6	-11.7	-12.9	-18.0
Assistance au titre de l'initiative PPTTE	25.6	14.9	16.8	17.7	17.8	17.8	17.8	18.1	17.0	8.2	8.2	0.0	0.0
Gap de financement	0.0	-5.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0	42.5	35.0	35.0	35.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Solde extérieur courant													
Transferts officiels non compris	-12.4	-12.7	-12.3	-14.6	-15.9	-16.6	-13.1	-13.6	-13.5	-13.0	-12.6	-12.5	-8.1
Transferts officiels compris	-2.9	-4.7	-5.3	-7.2	-6.8	-8.1	-6.0	-6.5	-6.3	-6.1	-6.0	-6.3	-6.4
Balance commerciale	-1.9	-3.5	-3.6	-4.1	-4.6	-5.8	-3.8	-3.9	-4.4	-4.3	-4.3	-4.9	-5.2
Solde global	-1.3	-2.5	-1.6	-3.9	-1.1	-2.9	0.7	-2.0	-1.7	-1.3	-1.0	-1.0	-1.2
(variation annuelle en %)													
Commerce extérieur													
Volume d'exportations	7.1	-2.3	32.1	-4.0	5.0	4.7	5.1	7.0	-0.6	3.8	3.7	4.5	5.4
Volume d'importations	1.7	10.2	49.9	13.3	5.9	2.4	3.8	4.8	4.5	5.0	5.1	5.1	5.1
Valeur unitaire des exportations	-14.3	-1.5	-8.0	9.0	4.6	3.6	1.5	-3.0	-2.3	-0.3	0.0	-0.4	-0.9
Valeur unitaire des importations	2.7	-6.6	-22.5	-5.7	0.2	10.6	1.3	-0.4	-3.2	-1.6	-0.5	2.3	1.8
Termes de l'échange	-16.6	5.5	18.6	15.5	4.5	-6.4	0.2	-2.6	0.9	1.2	0.5	-2.6	-2.6

Sources: Autorités maliennes, estimations et projections du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.² Comprend le financement par la communauté internationale des importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays.

Tableau 8. Mali : Situation Monétaire, 2013–19

(milliards de FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017			2018	2019
					Prog.	Rev. ¹ Prog.	Est.	Prop. Prog.	Proj.
(en milliards de FCFA)									
Avoirs extérieurs nets	758	623	536	211	354	-14	108	-68	-182
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	482	322	215	-92	33	-331	-8	-184	-299
Banques commerciales	277	301	321	303	321	317	116	116	116
Avoirs intérieurs nets	1087	1354	1702	2189	2690	2603	2481	3075	3431
Crédit net au gouvernement	-101	-86	-55	178	332	289	272	646	735
BCEAO, net	0	-66	-43	29	-52	67	85	152	141
Banques commerciales, net	-101	-20	-12	149	385	222	187	495	594
Autres institutions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits à l'économie	1228	1458	1747	2054	2402	2335	2205	2426	2692
Autres postes, nets	-41	-18	9	-44	-44	-21	3	3	3
Masse monétaire	1845	1977	2237	2400	3045	2589	2589	3008	3248
Circulation fiduciaire	509	443	407	444	554	479	555	645	696
Depots en banques	1337	1533	1830	1956	2490	2110	2034	2363	2552
Pour mémoire:									
Monnaie centrale (M0)	742	715	750	698	1022	815	790	917	991
Reserves internationales brutes BCEAO	613	465	369	87	167	-263	175	-60	-186
en pourcentage de la masse monétaire	33.2	23.5	16.5	3.6	5.5	-10.2	6.7	-2.0	-5.7
(en pourcentage de la masse monétaire du debut de période)									
Contribution a la croissance de la masse monétaire									
Masse monétaire	7.4	7.1	13.2	7.3	14.4	7.8	7.9	16.2	8.0
Avoirs extérieurs nets	3.6	-7.3	-4.4	-14.5	-3.0	-9.9	-4.3	-6.8	-3.8
BCEAO	-3.5	-8.6	-5.4	-13.7	-3.0	-9.9	3.5	-6.8	-3.8
Banques commerciales	7.1	1.3	1.0	-0.8	0.0	0.0	-7.8	0.0	0.0
Actifs domestiques	3.8	14.5	17.6	21.8	17.5	17.8	12.2	23.0	11.8
Crédit au gouvernement	-2.7	0.8	1.6	10.4	7.3	6.9	3.9	14.5	3.0
Crédits à l'économie	7.5	12.4	14.6	13.7	10.2	10.8	6.3	8.5	8.9
Autres postes, nets	-1.0	1.2	1.4	-2.4	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0
(Taux de croissance annuel)									
Pour mémoire:									
Masse monétaire	7.4	7.1	13.2	7.3	14.4	7.8	7.9	16.2	8.0
Base monétaire	1.3	-3.7	5.0	-7.0	14.4	7.8	13.2	16.2	8.0
Crédits à l'économie	11.7	18.7	19.9	17.6	12.7	12.5	7.4	10.0	11.0
Vitesse de circulation	3.5	3.6	3.5	3.5	2.9	3.4	3.4	3.2	3.1
Multiplicateur monétaire	2.5	2.8	3.0	3.4	3.0	3.2	3.3	3.3	3.3
Circulation fiduciaire / M2 (en %)	27.6	22.4	18.2	18.5	18.2	18.5	21.4	21.4	21.4

Sources: BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 17/209, Mali: Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 9. Mali : Indicateurs de Solidité Financière du Secteur Bancaire, 2009–17

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016				2017			
								Mars	Juin	Sep.	Déc.	Mars	Juin	Sep.	Déc.
(en pourcentage)															
Fonds propres															
Fonds propres/actifs pondérés selon les risques	7.7	13.7	11.7	11.4	12.9	14.5	14.8	15.1	15.3	14.3	14.7	13.0	13.6	13.9	14.3
Fonds propres de base/actifs pondérés selon les risques	7.2	12.7	10.8	10.0	12.2	13.1	13.4	13.7	13.6	12.6	13.2	11.6	12.3	12.6	13.0
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	4.6	7.5	8.3	7.7	7.9	7.1	7.4	7.8	7.9	7.5	7.3	7.2	7.2	7.6	7.3
Répartition sectorielle du crédit à l'économie															
Agriculture et pêche	7.9	1.6	11.7	10.9	6.5	5.5	4.3	2.8	2.1	1.3	3.8	4.0	2.2	2.8	3.6
Secteur minier	0.2	0.1	0.1	3.8	4.7	3.4	2.6	2.6	2.3	2.5	2.2	1.9	2.4	2.0	2.1
Industries manufacturières	5.9	7.3	8.0	9.6	11.1	12.7	12.1	12.8	13.2	12.4	13.2	13.5	13.9	13.1	13.6
Électricité, gaz et eau	4.3	11.1	10.0	6.4	9.6	11.9	9.6	8.9	8.6	8.3	7.5	7.6	7.8	7.0	6.8
Bâtiments et travaux publics	1.6	4.3	4.4	5.0	3.8	4.9	7.0	6.6	7.9	6.9	6.8	6.5	7.4	6.7	6.9
Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants	37.4	44.4	43.3	44.6	45.2	40.9	45.5	48.6	43.5	44.3	43.2	43.2	42.1	43.7	41.6
Transports, entrepôts et communications	11.3	8.8	7.1	5.6	9.3	10.1	8.8	7.7	10.6	11.1	9.6	9.3	10.3	10.7	11.9
Assurances, immobilier et services aux entreprises	18.8	14.9	9.8	8.2	5.7	6.9	6.3	6.3	7.7	7.9	7.8	7.5	8.3	8.2	7.7
Services publics et sociaux	14.6	7.6	5.6	5.8	4.0	3.6	3.7	3.8	4.1	3.8	4.1	4.5	4.4	4.7	4.6
Qualité des actifs															
Prêts improductifs/total des prêts	25.4	22.1	18.0	21.0	19.3	15.9	14.5	16.5	15.8	16.2	15.4	16.6	17.3	17.6	16.7
Prêts improductifs/total des prêts (net des provisions)	11.6	8.5	6.5	8.7	8.3	5.6	5.4	6.5	6.1	6.5	7.2	7.9	8.2	8.6	7.8
Provisions/prêts improductifs bruts	59.5	64.0	69.3	65.0	62.0	68.6	66.5	64.5	65.4	64.3	57.7	56.9	57.0	55.8	58.0
Produit bancaire et rentabilité															
Rendement des actifs	0.6	1.4	1.7	1.3	1.2	1.1	1.6	1.4	1.4
Rendement des fonds propres	6.8	8.6	14.9	12.5	14.1	16.0	21.5	19.8	19.3
Liquidités															
Actifs liquides/total des actifs	33.8	32.7	36.7	34.8	34.4	51.8	51.7	49.1	49.9	49.4	50.0	51.7	51.5	49.8	49.2
Actifs liquides/passif à court terme	61.2	92.9	89.4	90.0	98.0	95.6	87.9	88.6	88.2	88.8	86.2	69.2	69.0	69.6	67.3
Prêts/dépôts	72.2	82.6	88.0	88.5	89.7	87.8	86.7	83.6	84.7	85.8	95.8	97.3	95.4	97.3	99.3
Pour mémoire ¹															
Taux créditeur	1.9	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	1.8	2.2	2.7
Taux débiteur	9.7	9.4	9.3	8.9	9.5	8.2	7.8	7.5	8.0

Sources : BCEAO; estimations des services du FMI.

¹ Moyenne

Tableau 10. Mali : Calendrier des Décaissements au Titre de l'Accord FEC, 2013–18

Montant	Pourcentage de la quote-part ¹	Date de disponibilité	Conditions du décaissement
6 million DTS	3.2	18 décembre 2013	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration
4 million DTS	2.1	1er mai 2014	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue de l'accord.
4 million DTS	2.1	1er novembre 2014	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
4 million DTS	2.1	1er mai 2015	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue de l'accord.
4 million DTS	2.1	1er novembre 2015	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
19 million DTS	10.2	1er mai 2016	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
19 million DTS	10.2	1er novembre 2016	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue de l'accord.
31.65 million DTS	17.0	1er mai 2017	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2016 et des critères de réalisation continus et achèvement de la septième revue de l'accord.
31.65 million DTS	17.0	1er novembre 2017	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2017 et des critères de réalisation continus et achèvement de la huitième revue de l'accord.
31.65 million DTS	17.0	1er mai 2018	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2017 et des critères de réalisation continus et achèvement de la neuvième revue de l'accord.
31.65 million DTS	17.0	1er novembre 2018	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2018 et des critères de réalisation continus et achèvement de la dixième revue de l'accord.
Total accord FEC	100.0		

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ À partir de la nouvelle quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).

Tableau 11. Mali : Indicateurs de la Capacité à Rembourser le FMI, 2017–25¹

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants									
Principal	10.7	11.3	13.8	15.2	15.4	17.0	20.5	17.1	15.1
Commissions et intérêts	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs ²									
Principal	10.7	11.3	13.8	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	34.1
Commissions et intérêts	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs									
En millions de DTS	10.7	11.4	13.9	15.3	15.5	17.1	27.0	36.3	34.3
En milliards de FCFA	8.6	8.8	10.7	11.7	11.8	13.0	35.6	47.8	45.2
En % des recettes publiques	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	1.3	1.6	1.4
En % des exportations de biens et de services	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	1.4	1.8	1.6
En % du service de la dette	6.0	5.2	6.4	6.1	5.6	5.7	15.7	19.9	17.8
En % du PIB	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3
En % de la quote-part	11.5	12.2	14.9	16.4	16.6	18.4	28.9	38.9	36.7
Encours total des crédits du FMI ¹									
En millions de DTS	145.3	227.5	213.7	198.5	183.1	166.1	139.2	103.1	69.0
En milliards de FCFA	117.0	175.1	163.6	151.0	138.8	125.9	105.6	78.2	52.3
En % des recettes publiques	7.1	9.5	8.7	7.4	6.3	5.2	3.9	2.7	1.7
En % des exportations de biens et de services	5.7	8.1	7.7	6.9	6.0	5.2	4.2	2.9	1.9
En % du service de la dette	81.2	102.9	97.9	78.5	66.4	55.7	46.5	32.5	20.6
En % du PIB	1.3	1.8	1.6	1.4	1.2	1.0	0.8	0.6	0.3
En % de la quote-part ³	77.9	121.9	114.5	106.4	98.1	89.0	74.6	55.3	37.0
Décaissements et rachats									
Décaissements	20.1	82.3	-13.8	-15.2	-15.4	-17.0	-26.9	-36.1	-34.1
Remboursements et rachats	31.7	95.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	11.6	12.7	13.8	15.2	15.4	17.0	26.9	36.1	34.1
<i>Pour mémoire:</i>									
PIB nominal	8,899	9,474	10,057	10,719	11,448	12,230	13,082	14,054	15,096
Exportations de biens et de services	2,063	2,149	2,119	2,203	2,297	2,406	2,526	2,651	2,745
Recettes publiques	1,646	1,834	1,876	2,038	2,215	2,430	2,675	2,909	3,161
Service de la dette	144	170	167	192	209	226	227	240	255
Source : Estimations et projections des services du FMI.									
¹ Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.									
² Y compris les décaissements futurs proposés au tableau 10.									
³ À partir de la nouvelle quote-part dans le cadre de la 14e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).									

Annexe I. Cadre de Renforcement des Capacités : Stratégie

La présente note décrit les principes de la stratégie de développement des capacités convenus entre les services du FMI et les autorités maliennes ainsi que les objectifs retenus à l'appui des priorités de la politique macroéconomique pour la période à venir. La note détaille un ensemble de jalons et de résultats liés au programme d'assistance technique (AT), y compris les mesures qui devront être mises en œuvre par les autorités pour atteindre les objectifs retenus.

A. Priorités

Le Mali se trouve dans une situation délicate, car il est confronté à d'importants problèmes de sécurité. Il existe des lacunes dans les capacités administratives et institutionnelles. Dans ce contexte, les priorités pour le Mali restent les suivantes: i) mettre en œuvre une politique macroéconomique prudente et maintenir la discipline budgétaire afin de préserver la viabilité de la dette et d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement ; ii) accroître les recettes intérieures en élargissant l'assiette de l'impôt pour faire face à la demande croissante de biens et services publics, répondre aux besoins croissants sur le plan de la sécurité et de la consolidation de la paix, et remplacer à terme les aides des bailleurs de fonds, qui sont en diminution ; et iii) remédier aux déficiences du secteur bancaire pour réduire les risques d'instabilité financière. Il faut aussi que le Mali améliore ses statistiques du secteur réel pour mieux orienter les décisions gouvernementales et celles du secteur privé.

B. Historique de l'assistance et du renforcement des capacités

Le Mali a abondamment recours à l'assistance technique du FMI. Globalement, les recommandations sont bien mises en œuvre et l'AT a contribué de manière positive au renforcement des capacités. Les récentes missions d'assistance ont porté sur les domaines suivants : i) administration des recettes ; ii) gestion des finances publiques ; iii) amélioration de la comptabilité et de la communication des données budgétaires ; iv) aspects budgétaires de la décentralisation ; v) gestion des ressources naturelles ; vi) lutte contre le blanchiment de capitaux ; vii) statistiques du secteur réel ; et viii) gestion de trésorerie et de la dette et marchés financiers. Dans la plupart des cas, les objectifs de l'assistance technique ont été largement atteints. L'assistance technique concernant la gestion des ressources naturelles a été particulièrement fructueuse, grâce à l'engagement ferme du ministère des Mines. Bien que l'assiette fiscale commence à s'élargir, il a été plus difficile de faire avancer la modernisation de l'administration de l'impôt et d'en améliorer la qualité, les progrès dans ce domaine étant entravés par des problèmes liés à la gestion des ressources humaines et au système des incitations pour les inspecteurs des impôts et des douanes.

C. Priorités de l'assistance technique pour l'avenir

À l'appui des mesures prioritaires, l'assistance technique sera davantage axée sur le développement des capacités de gestion des ressources humaines dans tous les domaines, mais en particulier dans l'administration des recettes (impôts et douanes). Cela supposerait un remaniement des conditions générales d'emploi (recrutement, promotions et formation) et une réforme de la structure salariale et

des systèmes d'incitations. L'assistance technique visera aussi à renforcer les capacités des autorités pour remédier aux faiblesses du secteur financier. L'assistance en vue de l'amélioration des statistiques du secteur réel sera également étoffée. Les bailleurs de fonds ne fournissent pas d'assistance technique dans les divers domaines où le FMI compte intervenir. La stratégie d'assistance technique que le FMI se propose de mettre en œuvre au cours de l'exercice 2017 et au-delà se présente comme suit.

Administration des recettes (2016–18)

- Objectif : Mobiliser les ressources intérieures de façon plus efficace et efficiente : i) en renforçant le civisme fiscal et en élargissant l'assiette de l'impôt ; ii) en accroissant la portée et l'efficacité des contrôles fiscaux tout en réduisant les exonérations discrétionnaires ; iii) en améliorant la gestion des RH et en réformant le système d'incitations des inspecteurs des impôts et des douanes;
- Résultats à atteindre : i) Les obligations de déclarations sont mieux respectées ; les audits sont fondés sur les risques et leur champ d'application est élargi ; ii) la gestion des risques douaniers est opérationnelle et les capacités d'évaluation ont été renforcées ; iii) les exonérations fiscales ont sensiblement diminué ; iv) la réforme du système d'incitations débute en 2017 ; v) le ratio impôts/PIB progresse à 15,7 % du PIB à l'horizon 2018.
- Étapes : (i) i) Améliorer davantage l'efficacité des contrôles fiscaux et élargir leur champ d'application (2016–17) ; ii) recenser et évaluer le coût des exonérations fiscales (2017) ; iii) faire des propositions en vue d'améliorer la gestion des RH et de réformer le système d'incitations des inspecteurs des impôts et des douanes (2017).
- Contributions : Mission du siège au cours de l'exercice 2017 (août 2016) pour passer en revue la gestion des RH à la DGI et à la DGD et étudier le système d'incitations ; missions d'AT pour l'administration fiscale de l'AFRITAC Ouest.
- Hypothèses : (i) i) Amélioration des services aux contribuables pour encourager la discipline fiscale ; ii) amélioration des fonctions d'audit ; iii) solide engagement en vue de la mise en œuvre de réformes potentiellement délicates (par exemple la réforme du système d'incitations).

Gestion des finances publiques (2016–18)

- Objectif : i) Améliorer la gestion de trésorerie et achever la mise en place du compte unique du trésor (CUT) ; ii) renforcer les processus budgétaires (préparation et suivi du budget et cadres budgétaires à moyen terme) ; iii) améliorer la planification, la budgétisation et l'exécution des projets d'investissement ; iv) améliorer la transparence et la déclaration budgétaire des entités publiques indépendantes (établissements publics et administratifs - EPA) ; v) renforcer la gestion des données, ainsi que les capacités de projection du service de la dette et d'analyse de la viabilité de la dette (AVD) ; vi) formation sur l'AVD et sur l'émission de titres d'État ; et vii) assistance pour la mise en œuvre de la décentralisation de manière à protéger la stabilité budgétaire, ainsi que l'efficacité et la qualité des dépenses.

- Résultats à atteindre : Amélioration de la communication des états financiers et de la gestion de trésorerie (2016–18), début de la décentralisation budgétaire (2016), passage intégral au CUT (2016), début de la transition à la budgétisation des programmes (2017–18) et achèvement de l'adoption du MSFP 2001 (2018).
- Étapes : i) introduction de la budgétisation par programme et de la procédure de report budgétaire dans le projet de budget de l'État (2017) ; ii) déploiement du logiciel de comptabilité au bureau de la comptabilité centrale (2016) ; iii) institution du CUT avec système de trésorerie centrale.
- Contributions : Mission d'AT du siège (juin 2016) sur la budgétisation des programmes ; missions du siège (2014–15) sur la décentralisation ; mission d'AT de suivi par l'AFRITAC Ouest sur la budgétisation par programme ; Mission d'EGIP (printemps 2017) ; appui du conseiller résident à long terme pour les opérations de trésorerie ; appui de l'AFRITAC Ouest en vue de l'adoption du MSFP 2001.
- Hypothèses : i) soutien politique continu aux réformes de la gestion des finances publiques ; ii) affinement des pratiques de gouvernance.

Secteur financier (2016–18)

- Objectif : Améliorer la stabilité du secteur financier, notamment en renforçant la banque issue de la fusion de la Banque du logement et de la Banque de solidarité du Mali et réduction globale des créances improductives dans l'ensemble du système bancaire.
- Résultats à atteindre : Raffermissement du bilan de la nouvelle banque et réduction de ses créances improductives (2016–17), ce qui en accroît l'attrait pour les investisseurs privés ; réduction des créances improductives de l'ensemble du système bancaire à moins de 10 % (2016–18).
- Étapes : Recommandations en vue du raffermissement du bilan de la nouvelle banque et de la régularisation des créances improductives de l'ensemble du système (2016–17).
- Contributions : Missions d'AT du siège pour proposer des options en vue de la régularisation des créances improductives restantes tant de la nouvelle banque que des autres institutions bancaires (2016–17)
- Hypothèse : Engagement ferme en vue de renforcer la nouvelle banque et de promouvoir la stabilité financière.

Comptes nationaux et prix (2016–18)

- Objectif : Produire plus fréquemment et dans de bons délais les indicateurs de l'activité économique et des statistiques plus complètes sur les prix.
- Résultats à atteindre : Amélioration de la politique économique et éclairage des décisions du secteur privé.
- Étapes : Établissement de comptes nationaux trimestriels et mise en place du *SCN 2008*(2017–18). Établissement d'un IPP représentatif (2016–17).
- Contribution : Mission d'AT de l'AFRITAC en vue de l'établissement de comptes nationaux trimestriels et d'un indice des prix à la production.
- Hypothèses : i) ressources humaines et financières disponibles ; ii) bonne collaboration entre les agences nationales de statistiques.

D. Risques et Mesures d'Atténuation

Divers risques pèsent sur l'exécution du programme d'assistance technique. Le tableau ci-dessous en présente un résumé et expose les mesures qui permettront d'en suivre et d'en atténuer les répercussions dans le cadre de l'assistance technique. Il s'agit d'un outil de gestion en temps réel qui sera mis à jour périodiquement à mesure qu'évoluera le programme d'AT. Les autorités se sont engagées pour leur part à mettre à disposition les ressources humaines et budgétaires nécessaires pour la bonne exécution et le suivi des recommandations d'AT.

<i>Risque</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Impact</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
2. Persistance d'une situation sécuritaire délicate et fluide			
La situation reste délicate dans les régions du Nord, où il y a eu plusieurs cas d'attaques contre les forces militaires et d'enlèvement de travailleurs humanitaires. Une détérioration des conditions de sécurité pourrait empêcher le déploiement en temps utile de l'AT sur le terrain et détourner l'attention des autorités des grandes priorités de développement des capacités.	Élevée	Moyen	Ces risques sont bien compris par le gouvernement. L'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures permettra aux pouvoirs publics de mieux répondre aux besoins de la population. Le soutien à la stabilité et la sécurité dont le Mali bénéficie grâce à la MINUSMA, aux organes de l'ONU et au Programme pour le Sahel contribue aussi à atténuer les risques sécuritaires. La mise en œuvre progressive de la décentralisation va également contribuer à consolider le processus de paix et à rétablir l'intégrité nationale du Mali. Si les conditions de sécurité se dégradent, les missions d'AT et la formation pratique pourraient avoir lieu hors du pays.
3. Affaiblissement de l'engagement en faveur des réformes			

La faiblesse des institutions et des ressources humaines pourrait retarder ou entraver la réalisation des réformes.	Moyenne	Élevé	Le gouvernement malien a conscience de la nécessité de percevoir des recettes supplémentaires et a lancé des initiatives en vue d'améliorer le système d'administration fiscale avec l'appui continu du FMI et d'autres partenaires pour le développement. Le FMI apporte aussi une AT en vue de l'amélioration de la gestion des ressources humaines, nécessité à laquelle les autorités souhaitent pourvoir.
4. Contraintes au niveau des capacités d'exécution			
La faiblesse des institutions et des ressources humaines pourrait retarder ou entraver la réalisation des réformes.	Moyenne	Élevé	Bien que les capacités institutionnelles et techniques du Mali puissent être considérées comme acceptables selon les normes régionales, plusieurs ministères cruciaux disposent d'un nombre modeste de techniciens, ce qui peut entraver les progrès. Une formation et un accompagnement pratiques assurés par des experts à court ou long terme permettraient de rehausser les capacités d'exécution.
5. Contraintes financières			
Les contraintes financières sont un facteur pouvant empêcher la bonne application des recommandations et la réalisation des résultats	Moyenne	Élevé	Les autorités s'emploient à améliorer leurs capacités d'évaluation des coûts liés à l'AT et

attendus de l'AT. Par exemple, les recommandations qui nécessitent l'achat d'équipements ou le recrutement de personnels peuvent être différées pour des raisons budgétaires.			sont déterminées à les prendre en compte dans leurs budgets annuels.
---	--	--	--

E. Engagements Pris par les Autorités

Les autorités maliennes sont déterminées à poursuivre le renforcement des capacités pour que la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC soit couronnée de succès. Elles ont convenu avec le FMI d'une stratégie globale de renforcement des capacités dans le cadre du projet pilote de Cadre de renforcement des capacités (CRC). Elles sont résolues à mener à bien ce projet pilote ainsi que l'assistance technique complémentaire fournie par d'autres bailleurs de fonds, en s'assurant le soutien politique, le personnel et les autres ressources nécessaires à cette fin. Pour y parvenir, elles prévoient de mettre à disposition les ressources financières et humaines adéquates dans les secteurs jugés prioritaires par le programme de renforcement des capacités, ainsi que les ressources budgétaires requises pour la mise en œuvre des recommandations d'assistance technique ayant des implications financières. Les autorités renforceront les unités chargées du suivi de l'application des réformes en les dotant de ressources pour gérer le programme global de renforcement des capacités. Par ailleurs, elles veilleront davantage à ce que le renforcement des capacités sectorielles fasse l'objet de concertations avec les personnes et unités chargées de l'application des recommandations.

Appendice I. Lettre d'Intention

Bamako, le 4 Mai 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Madame la Directrice Générale,

Au cours de sa session du 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé un accord triennal appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec le Mali pour un montant équivalant à 30 millions de DTS. Le Mali a bénéficié d'une augmentation de l'accès aux ressources du FMI à deux reprises, en juin 2016 et en juillet 2017, pour un montant global de 186,6 millions de DTS et l'accord appuyé par la FEC a été prorogé au 17 décembre 2018. L'accord vise à soutenir les politiques gouvernementales visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance avec l'appui de l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour la reconstruction de l'économie suite à la crise politique et sécuritaire de 2012. La mise en œuvre de l'accord appuyé par la FEC nous a permis de stabiliser l'environnement macroéconomique malgré la poursuite de l'insurrection jihadiste tout en jetant les bases d'une croissance économique durable et inclusive.

Le Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint traite d'une part, de l'évolution récente de l'économie du Mali et d'autre part, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de nos politiques en 2017. Comme détaillé dans le Mémoire, tous les critères de réalisation et indicateurs à fin juin et à fin décembre 2017, ont été respectés de même que tous les critères de performance continus. Les résultats budgétaires ont dépassé les projections du programme. Le déficit budgétaire de 2017 a été limité à 3 % du PIB : les dépenses ont été réduites, l'aide extérieure ayant été inférieure aux prévisions d'environ 0,8 % du PIB, et les recettes ayant été légèrement supérieures à l'objectif fixé. Pour 2018, la loi de finances adoptée par le parlement est conforme aux objectifs du programme et à l'objectif de convergence du déficit, d'ici 2019, vers la norme de 3 % du PIB établie au niveau régional par l'UEMOA.

Les progrès concernant les repères structurels en 2017 ont été plus lents que prévus, en partie du fait d'un contexte socio-politique difficile comme en témoignent les grèves fréquentes des syndicats. En conséquence, seuls deux des cinq repères structurels du programme ont été mis

en œuvre dans les délais. Malgré les défis mentionnés ci-dessus, les autorités maliennes ont réussi à faire avancer certaines réformes. Pour assurer un consensus durable sur la réforme essentielle de la tarification des produits pétroliers, le Gouvernement a mené une campagne d'information publique qui s'est achevée en août 2017, pour expliquer à toutes les parties prenantes les coûts des pratiques actuelles, la nécessité de la réforme et les avantages d'un mécanisme plus souple de fixation des prix des produits pétroliers. Il a commencé à mettre en œuvre le mécanisme de tarification qui assurera que les variations des prix des produits pétroliers importés soient répercutées sur les prix à la pompe dans une marge de 3%. Des progrès notables ont aussi été accomplis dans l'achèvement de la mise en place d'un compte unique du trésor à la BCEAO et la rationalisation des exonérations fiscales. Malgré des difficultés initiales, des avancées ont été enregistrées sur une réforme clé de gouvernance. Le Gouvernement a obtenu un consensus avec les syndicats de la fonction publique et les principales parties prenantes pour limiter le champ d'application des déclarations de patrimoine aux assujettis que la loi mentionne explicitement (environ 1479 personnes). Ceux-ci ont été informés de leur obligation de déclarer et des rappels puis sanctions seront appliqués à ceux qui n'auront pas transmis leurs déclarations dans les délais impartis. Une Commission de Conciliation continuera les travaux pour faire avancer la réforme.

Le présent Mémoire décrit également les autres politiques économiques et financières que le Gouvernement malien entend mettre en œuvre cette année pour maintenir la stabilité macroéconomique, consolider la reprise économique, intensifier la mise en œuvre des réformes destinées à améliorer la gestion des finances publiques, et contribuer à promouvoir le développement du secteur privé.

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement demande la conclusion de la huitième et neuvième revues de l'accord appuyé par la FEC et le décaissement de 63,3 millions de DTS.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais il prendra toute mesure complémentaire qui s'imposerait à cet effet. Le Gouvernement consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et, le cas échéant, avant la révision des politiques figurant dans ce MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.

Le Gouvernement continuera de mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme.

Le Gouvernement a l'intention de rendre publics le rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF et le PAT ci-joints, l'annexe d'information, et l'analyse de la viabilité de la dette. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site internet après l'achèvement par le Conseil d'administration du FMI de la huitième et neuvième revues de l'accord appuyé par la FEC.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr. Boubou Cissé
Ministre de l'Economie et des Finances

Pieces jointes :

- i) Mémoire de politique économique et financière
- ii) Protocole d'Accord Technique

I Mémoire de Politiques Économiques et Financières

I. INTRODUCTION

1. Un accord triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) a été approuvé par le conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) le 18 décembre 2013 pour un accès équivalent à 30 millions de DTS. Ce montant a par la suite été augmenté à deux reprises (en 2016 et 2017), portant l'accès du Mali aux ressources du FMI à 186.6 millions de DTS, et l'accord FEC a été prorogé au 17 décembre 2018. Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements macroéconomiques récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de l'arrangement au titre de la FEC.

2. Le programme de politiques économiques et financières est soutenu par le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) pour 2016–18, approuvé par le gouvernement le 27 avril 2016, qui a pour objectif global de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités, dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

3. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre son programme qui: (i) soutient la croissance par une politique budgétaire prudente tout en privilégiant la relance économique à travers les investissements structurants et les dépenses prioritaires pour le développement durable; (ii) améliore la gestion des finances publiques tant du côté des recettes que des dépenses, y compris la réduction des exonérations fiscales et l'amélioration de la qualité de la dépense; et (iii) modernise le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité.

II. ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCONOMIQUE EN 2017 ET 2018

A. Évolution économique en 2017 et perspectives pour 2018

4. En 2017, la croissance du PIB réel est estimée à 5.3 % (contre 5,8 % en 2016) et l'inflation est restée modérée. Le ralentissement de la croissance est principalement dû à une décélération de la croissance du secteur agricole, essentiellement expliquée par une pluviométrie moins favorable qu'en 2016, et un ralentissement des activités du secteur tertiaire. En revanche, après deux années difficiles dans l'industrie agroalimentaire, la croissance du secteur secondaire redémarre. En dépit d'un resserrement des conditions de financement, la croissance du PIB réel demeurerait solide à 5,0 % en 2018. La croissance est tirée par l'agriculture et les services, et bénéficierait d'une robuste demande intérieure.

5. La position extérieure du Mali reste faible malgré une forte amélioration du solde global de la balance des paiements. Les estimations préliminaires montrent qu'en 2017 celui-ci s'est amélioré d'environ 4½ points de pourcentage à +0,7 % du PIB (contre -3,9% du PIB en 2016). Le déficit extérieur

courant s'est amélioré de 1.2 point de pourcentage du PIB pour s'établir à 6 % (contre 7,2 % en 2016). Le compte de capital et financier a enregistré un excédent d'environ 6,5 % du PIB (contre 3,8 % du PIB en 2016) reflétant une baisse des sorties de capitaux privés, associée principalement aux sociétés minières aurifères, et des appuis extérieurs (dons et prêts multilatéraux) moindres que prévus. Pour 2018, le déficit global de la balance des paiements devrait se creuser d'environ 2,7 points de pourcentage du PIB par rapport au surplus enregistré en 2017. En même temps, le déficit du compte courant devrait se détériorer pour atteindre 6,5 % du PIB en raison d'une détérioration des termes de l'échange et reflétant une augmentation du déficit budgétaire.

6. Dans le secteur bancaire, bien que la capitalisation des banques ait augmenté, la qualité du portefeuille des banques continue de se dégrader. Le ratio des fonds propres réglementaires sur les actifs pondérés en fonction des risques s'est établi à 13% à fin décembre 2017 contre 13,6 % à fin juin 2017 et 14,2 % à fin 2016. La qualité du portefeuille des banques continue de se dégrader. Le ratio des prêts improductifs bruts est évalué à 16,7 % à fin décembre 2017, contre 17,3 % à fin juin 2017 et 16,4 % à fin 2016. L'activité au niveau du secteur de la microfinance connaît un regain de dynamisme depuis la crise de 2012. Les prêts non performants connaissent une tendance baissière.

7. Pour ce qui est des finances publiques, le gouvernement continue à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre de la surveillance multilatérale avec l'UEMOA. Il veille ainsi à maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons) à un niveau cohérent avec la viabilité de la dette publique et l'objectif d'atteindre le critère de convergence de l'UEMOA relatif au solde budgétaire global de 3 pour cent du PIB d'ici 2019.

- Dans ce cadre, l'exécution budgétaire en 2017 a été marquée par la mobilisation des recettes qui ont « atteint » leur cible en fin juin 2017 et une maîtrise des dépenses qui ont été exécutées en deçà des niveaux programmés à la même période. Il en a résulté un solde budgétaire (base ordonnancement) légèrement positif, bien en deçà du niveau programmé. Cependant, comme par le passé, l'exécution budgétaire s'est accélérée au cours de la deuxième moitié de l'année permettant de dépasser les objectifs annuels du programme. Les estimations préliminaires montrent que le déficit budgétaire de 2017 a été limité à 2,9 % du PIB (contre un objectif du programme de 3,5 %). Les recettes fiscales nettes sont estimées à 1358 milliards de FCFA (15,3 % du PIB), et seulement 144 milliards de FCFA (1,6 % du PIB) de dons ont été encaissés, contre un objectif de 202,7 milliards de FCFA (soit 2,3 % du PIB). Les dons budgétaires et dons projets ont été respectivement de 0,5% et 0,9% du PIB en deçà du niveau initialement envisagé en 2017.

- En réponse à cette baisse des appuis, les autorités ont réduit les dépenses, permettant de limiter le déficit budgétaire global (base ordonnancement, dons compris) à 254,8 milliards de FCFA (2,9 % du PIB), avec un déficit budgétaire de base de 79 milliards de FCFA (0,9 % du PIB). En limitant les dépenses, les autorités ont pris soins de préserver celles relatives aux élections de 18 milliards de FCFA et les dépenses d'investissements pour les projets ainsi que la mise en œuvre de la Loi de programmation de la sécurité intérieure (LPSI) de 20 milliards de FCFA.

- Pour 2018, le gouvernement a proposé dans son projet de loi de finances (PLF 2018) un total de recettes et dons de 1 948,9 milliards de FCFA (20,6 % du PIB). Les recettes fiscales nettes s'élèvent à 1.498,9 milliards de FCFA (15,9 % du PIB), y compris 29,6 milliards de FCFA (0,3% du PIB) liés à

l'impact de la mise en œuvre de la loi mettant fin à l'octroi de nouvelles exonérations discrétionnaires de Juin 2017. Des mesures administratives visant à améliorer les recettes douanières et celles de l'intérieur devraient contribuer d'environ 10 milliards de FCFA (0,1 % du PIB) et 20 milliards de FCFA (0,2 % du PIB), respectivement. Les décaissements attendus de dons s'élèvent à 114,6 milliards de FCFA (1,2 % du PIB). Le PLF 2018 prévoit suffisamment d'espace pour les remboursements des crédits de TVA. Les dépenses totales et prêts nets sont projetés à 2261,3 milliards de FCFA (23,9 % du PIB). Les dépenses sur financement intérieur s'élèvent à 1891,1 milliards de FCFA (20 % du PIB). Le déficit budgétaire global qui en résulte (base ordonnancement, dons compris) est de 312,4 milliards de FCFA (3,3 % du PIB), avec un déficit budgétaire de base de 124,4 milliards de FCFA (1,6 % du PIB). Le PLF 2018 met aussi l'accent entre autres sur les dépenses électorales de 45 milliards de FCFA (½ % du PIB), les dépenses pour le développement des régions du nord et la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale de 125,2 milliards de FCFA (1,3 % du PIB), les dépenses d'investissement pour les secteurs du transport, de l'énergie, de l'agriculture et la sécurité alimentaire sur ressources internes de 233,3 milliards de FCFA (2,5 % du PIB).

- Poursuivant la mise en œuvre de sa politique de décentralisation, le PLF de 2018 accroît les dépenses décentralisées à 19,8 % des recettes budgétaires et 25,3 % des recettes budgétaires en tenant compte des dépenses exécutées par le gouvernement central bénéficiant aux collectivités locales (dépenses déconcentrées). Dans le cadre de sa stratégie de mise en œuvre de la décentralisation, le gouvernement poursuivra : (i) l'augmentation de la part budgétaire et des responsabilités transférées aux collectivités locales en 2018 ; (ii) le renforcement du processus de la régionalisation et de la déconcentration ; (iii) la mise en œuvre des contrat-plans Etat/Régions et du district ; (iv) l'amélioration de la contribution et la mobilisation de la fiscalité locale dans le financement des collectivités.

8. Pour 2018, le Gouvernement entend financer le déficit essentiellement par la mobilisation de ressources internes et régionales. Les programmes d'appuis pluriannuels des principaux bailleurs ont expiré en 2017 et leur renouvellement est attendu à partir de 2019. Dans ce contexte, le Gouvernement a l'intention de compenser en augmentant le financement en FCFA sur le marché national et régional, portant le total de financement intérieur à l'équivalent de 2,6 % du PIB en 2018.

B. Performance par rapport aux politiques soutenues par la FEC

9. Pour ce qui est de la huitième revue, tous les critères de réalisation et indicateurs au 30 juin 2017 ont été respectés (Tableau 1) :

- Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État a été atteint avec une marge. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État a affiché un niveau de 128 milliards de FCFA, avec un objectif du programme de 182 milliards de FCFA en tenant compte des ajusteurs tel que prévu par le protocole d'accord technique (PAT), soit 54 milliards de FCFA au-dessous de l'objectif du programme.
- Le plafond zéro sur l'augmentation cumulative des arriérés de paiements extérieurs a été respecté.

- Le gouvernement a contracté un total de 130 milliards de FCFA entièrement concessionnels portant la valeur actuelle nette de la dette extérieure à 309 milliards de FCFA (en cumulatif à partir de juin 2015), bien au-dessous du plafond de 426 millions de dollars convenu dans le programme.
- Le plancher des recettes fiscales brutes a été respecté. Les recettes fiscales brutes se sont élevées à 717 milliards de FCFA, soit 19 milliards de FCFA de plus que le niveau programmé.
- Le plancher sur le solde budgétaire de base a été respecté. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique, ce plancher a été respecté avec une marge de 198 milliards de FCFA (2,2 % de PIB).
- Le plancher sur les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté, c.-à-d. les dépenses sur financement intérieur des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social (hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale) a été respecté.

10. Concernant la neuvième revue, tous les critères de réalisation et indicateurs au 31 décembre 2017 ont été respectés (Tableau 1):

- Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État a été atteint avec une marge. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État a affiché un niveau de 135,5 milliards de FCFA, avec un objectif du programme de 171 milliards de FCFA en tenant compte des ajusteurs tel que prévu par le protocole d'accord technique (PAT), soit 35.5 milliards de FCFA au-dessous de l'objectif du programme.
- Le plafond zéro sur l'augmentation cumulative des arriérés de paiements extérieurs a été respecté.
- Le gouvernement a contracté un total de 315 milliards de FCFA entièrement concessionnels portant la valeur actuelle nette de la dette extérieure à 399 milliards de FCFA (en cumulatif à partir de juin 2015), bien au-dessous du plafond de 426 millions de dollars convenu dans le programme.
- Le plancher des recettes fiscales brutes a été respecté. Les recettes fiscales brutes se sont élevées à 1443 milliards de FCFA, soit 3 milliards de FCFA de plus que le niveau programmé.
- Le plancher sur le solde budgétaire de base a été respecté. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique, ce plancher a été respecté avec une marge de 54 milliards de FCFA (0,6 % de PIB).
- Le plancher sur les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté, c.-à-d. les dépenses sur financement intérieur des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social (hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale) a été respecté.

11. La mise en œuvre des repères structurels au second semestre de 2017 a été plus lente que prévu, avec trois des cinq repères prévus pour la huitième revue ayant été mis en œuvre, dont un avec retard, un reporté à fin juillet 2018 et un reformulé pour fin de Juin 2018. En outre, un repère structurel

qui n'était pas respecté lors de la septième revue dans le cadre de la FEC est en train d'être reformulé pour la fin juin 2018.

- Les repères se rapportant à la réalisation de la deuxième phase du système intégré de gestion de la dette et celui relatif à la conduite d'une campagne de sensibilisation sur le nouveau mécanisme de prix des produits pétroliers ont été mis en œuvre en août.
- Afin d'obtenir un consensus durable sur la réforme du prix des produits pétroliers, une campagne d'information publique (repère au 31 août 2017) s'est déroulée comme prévu pour expliquer les coûts des pratiques courantes, le besoin d'une réforme, et les avantages d'un mécanisme automatique de tarification des produits pétroliers.
- Pour ce qui est du repère sur la transmission des déclarations de patrimoine à la Cour Suprême, l'atteinte d'un taux de 20 % a fait face à des défis juridiques, notamment dans la définition de la base des assujettis et de la portée du patrimoine à déclarer. Le gouvernement poursuit la collecte des déclarations de patrimoine imposée par la loi de 2014 contre l'enrichissement illicite, tout en maintenant le dialogue social avec les syndicats concernés. Certaines catégories de fonctionnaires soumis à cette obligation sont explicitement désignées par la loi et estimés à 1.479 individus, d'autres nécessitent une interprétation juridique. Après diverses consultations avec les syndicats de la fonction publique à propos du champ d'application des déclarations de patrimoine des fonctionnaires à la Cour suprême, le gouvernement et les principales parties prenantes sont convenus que la loi sera pleinement appliquée aux assujettis qu'elle mentionne explicitement. Parmi ces assujettis environ 25 % (=365/1479) ont déposé leur déclaration à la Cour suprême à fin mars 2018. Le Gouvernement vise un taux de déclaration des assujettis définis par la Loi de 35 % au 30 juin 2018 (repère structurel au 30 juin 2018) et 50 % au 31 octobre 2018 (repère structurel au 31 octobre 2018).
- La mise œuvre de la mesure portant sur le relèvement du seuil d'exonérations de 12,5 millions à 100 millions de FCFA a pris du retard à cause de désaccords avec le ministère de l'investissement et des structures du secteur privé, qui jugent que le nouveau seuil est trop élevé. Les discussions en cours entre le ministère des finances et celui de l'investissement seront finalisées avant fin juin 2018 permettant de ramener le seuil proposé (100 millions de FCFA) à un niveau plus bas pour les petites entreprises agricoles et artisanales.

12. En outre, à partir de septembre 2017, le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre le mécanisme de tarification qui assurera que les variations des prix des produits pétroliers importés soient répercutées sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 %. Il poursuivra l'application de la formule (repère structurel continu) et optimisera la politique fiscale des produits pétroliers sur la base du rapport qui devrait être validé avant fin mai pour garantir l'atteinte de ses objectifs en termes de recettes sur les produits pétroliers.

13. Des progrès notables ont été accomplis dans l'achèvement de la mise en place d'un compte unique à la BCEAO. Le Ministre de l'Economie et des Finances, conformément aux engagements du gouvernement en la matière depuis 2013, a pris en juin 2016 un arrêté fixant les règles d'ouverture, de clôture et de gestion des comptes bancaires publics. Le processus de recensement des comptes bancaires au 31 décembre 2016 a été terminé pour 12 des 14 banques commerciales. Le projet de convention bipartite a été validé lors d'une réunion tenue le 21 février 2017 entre la DNTCP et

l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) qui prévoit un nivellement automatique des comptes. Le gouvernement s'engage à la signature de la convention bipartite de tenue des comptes du CUT d'ici la fin de l'année ainsi que, l'achèvement de la fermeture des comptes bancaires publics inactifs d'ici juin 2018. Outre l'achèvement de la phase de recensement des comptes, les prochaines étapes consisteront à la signature de la convention bipartite de tenue des comptes du CUT dans les banques primaires en rapport avec l'Association Professionnelle des Banques et Etablissement Financiers (APBEF), la mise en production de STAR-UEMOA dans les services de la DNTCP et la réalisation d'une mission de suivi du déploiement de SICA-UEMOA dans les postes comptables. L'obligation de dépôt au Trésor des fonds des EPA sera clairement rétablie et respectée en accord avec le principe d'unité de trésorerie et d'unité de caisse rappelé par la directive UEMOA de 2009 en la matière, à l'exception des établissements publics hospitaliers, de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), organismes paritaires sur lesquels l'État n'exerce pas un contrôle direct, et des EPA qui ne bénéficient pas de subvention de l'État. Par la lettre Circulaire N°00092/DNTCP-DN du 22 août 2017, la DNTCP a informé 126 gestionnaires des Etablissements publics nationaux (niveau central et déconcentré) de l'obligation du dépôt de leurs fonds dans le compte unique du Trésor. La correspondance rappelle :

- Les dispositions législatives et réglementaires en matière de dépôt des fonds des EPN au Trésor ;
- Les mesures préalables pour une meilleure tenue des opérations financières et comptables au niveau des établissements publics ;
- Les dispositions à prendre pour l'ouverture des comptes de dépôt au Trésor et le rapatriement de leur fonds propres au Trésor ;
- Les dispositions à prendre pour la nomination des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification de leurs comptes de gestion.

14. En outre, une formation sur la gestion de la trésorerie, à l'attention des DFM, des responsables de programmes et des 10 EPN disposant de ressources propres importantes, s'est déroulée du 24 au 30 août 2017 dans la salle de Conférence de la DNTCP. Cette formation rentre dans le cadre de la sensibilisation des acteurs sur le compte. Les comptes de dépôts ont été paramétrés dans l'application AICE de l'ACCT. La DNTCP procédera au transfert progressif des ressources propres des EPA dans le compte unique du Trésor.

15. La DNTCP est en train de renforcer sa surveillance des EPA.¹ Des séries de formation sur la comptabilité et la reddition des comptes à l'attention des agents comptables, ont été réalisées en 2017 dans le cadre du Programme d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE) et du Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques du Mali (PREM). Ainsi, en avril 2017, 70 agents comptables des EPA ont été formés sur la « Reddition des comptes de gestion des comptables

¹L'arrêté N°05-0053/MEF-SG du 13 janvier 2005 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des EPA a été relu par l'arrêté N°2016-0206/MEF-SG du 23 février 2016 pour l'adapter au nouveau Plan Comptable de l'Etat issu de la transposition des directives de l'UEMOA. Cet arrêté a été diffusé à l'ensemble des Etablissements publics nationaux concernés afin de leur permettre d'élaborer leurs plans comptables particuliers tenant compte de leurs besoins spécifiques. En outre, un guide de fonctionnement des comptes de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable a été élaboré en décembre 2016 afin de faciliter son application par les utilisateurs.

publics des Etablissements publics nationaux », 96 agents comptables sur la nomenclature budgétaire et comptable des EPN et sur l'utilisation du guide de fonctionnement des comptes. En 2018, la DNTCP poursuivra le renforcement de la surveillance des EPA par l'acquisition et le déploiement d'un logiciel de tenue de leur comptabilité générale interfacé avec le PRED 5 dans 50 EPA, ainsi que la formation des agents comptables sur le logiciel.

Politique et administration fiscales

16. Le gouvernement entend augmenter les recettes fiscales de 0,6% du PIB en 2018 (critères de réalisation, Tableau 2 et Tableau 4). Le gouvernement intensifiera les réformes engagées par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Nationale des Domaines et du cadastre (DNDC), principalement en mettant en œuvre des réformes ayant pour but :

- d'élargir l'assiette fiscale et de réduire les exonérations notamment suite à l'application de la loi relative à l'élimination des exonérations discrétionnaires;
- d'intensifier la collecte et l'exploitation des renseignements ; l'application stricte du Programme de vérification des importations (PVI) permettant un contrôle plus strict sur les documents d'importations en vue de lutter contre la fraude ;
- de transformer la culture au sein des structures chargées de l'assiette et du recouvrement, notamment à travers l'éthique et la gestion axée sur les résultats ; et
- d'entreprendre, en relation avec les opérateurs économiques, un chantier de renforcement du civisme fiscal. En particulier, les autorités visent à mettre en œuvre le plan de renforcement du civisme fiscal en train d'être réalisé avec le support technique du Fond (repère structurel au 31 octobre 2018).

Renforcer l'administration et la législation fiscale

17. Le gouvernement a poursuivi la réduction progressive des exonérations. Pour soutenir ce processus, il a mis en œuvre plusieurs mesures dont la conclusion toutes taxes incluses, à compter de janvier 2017, de tous les marchés publics financés sur des ressources intérieures (Budgets de l'Etat, des EPA, des Collectivités, des Fonds Spéciaux, budgets annexes, etc.), la poursuite des consultations avec les partenaires au développement pour que les marchés financés par l'aide extérieure soient conclus toutes taxes comprises à partir de 2017.

18. Par ailleurs, le Gouvernement a entamé le processus de révision des autres textes (le Code des investissements, le Code général des impôts, le Code des douanes, la Loi sur les Associations et toute autre législation fiscale) et préparé un plan d'actions visant à limiter substantiellement le champ des bénéficiaires d'exonérations, la durée, les impôts et taxes concernés, ainsi que leur taux appliqué. Le Gouvernement avait l'intention de relever le seuil d'exonérations de 12,5 millions à 100 millions à la fin du mois d'août 2017 (repère structurel, Tableau 4). La mise en œuvre de cette mesure a pris du retard. Des discussions sont en cours avec le ministère de l'investissement et des structures du secteur privé qui jugent que le nouveau seuil est trop élevé. Le gouvernement s'engage à finaliser ces discussions avant fin juin 2018 pour ramener le seuil proposé à un niveau pour les petites entreprises agricoles ou artisanales.

19. Pour préserver les recettes fiscales levées sur les produits pétroliers,² le gouvernement continue de renforcer la lutte contre la fraude et veillera à une application rigoureuse du mécanisme automatique de détermination des prix intérieurs des produits pétroliers. Le Gouvernement a aussi sollicité les services d'un consultant international, dont le rapport provisoire est en cours de validation, pour évaluer les postes des structures des prix des produits pétroliers, dans le but de les actualiser en vue de préserver les intérêts de toutes les parties impliquées dans l'approvisionnement du pays (État, Consommateurs, Opérateurs pétroliers). Toutefois, la hausse projetée des prix internationaux des produits pétroliers prévue à 25% et la mise en œuvre du mécanisme dans une bande de 3 % pourraient entraîner une diminution de la TIPP d'environ 13 milliards de FCFA. Dans ce contexte, la Direction Générale des Douanes a initié des mesures, dont l'impact s'élèverait à 28,5 milliards de FCFA, en vue de réaliser l'objectif annuel des recettes à travers notamment : (i) le paiement décadaire des droits liquidés par les fournisseurs de produits pétroliers ; (ii) le renforcement du contrôle des exonérations des miniers et de l'EDM, en particulier sur les produits pétroliers, et (iii) l'intensification de l'opération base vie permettant de lutter contre la fraude et la contrebande.

20. Le gouvernement poursuit la simplification de la législation fiscale pour alléger autant que possible la charge administrative des déclarations d'impôts pour les opérateurs et de sa perception par la DGI. Il simplifiera notamment le régime réel (normal appliqué aux grands contribuables ou simplifié appliqué aux moyens contribuables). Il améliorera la perception de la fiscalité locale par la clarification du rôle des acteurs, la réforme de la loi sur la taxe de développement régional et local (TDRL), l'intensification des opérations de recensement de la matière imposable notamment pour la fiscalité foncière. La charge des prélèvements obligatoires sur les salaires (taux marginal d'environ 70%), impôts et cotisations sociales, est très lourde pour les entreprises. Elle ne favorise donc pas le développement de l'emploi salarié et la formalisation de l'économie. Le Gouvernement s'engage à simplifier et rationaliser les barèmes d'imposition existants et réduire le niveau des prélèvements obligatoires à partir de 2019. Pour ce faire, le gouvernement fera une étude des mesures à prendre et leur impact en 2018. En outre, afin de promouvoir l'accès aux titres fonciers et faciliter les transactions immobilières, le gouvernement s'engage à réduire les droits d'enregistrement et autres couts liés auxdites opérations à partir de janvier 2019.

21. La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'État (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale en vue d'élargir l'assiette fiscale, accroître le rendement des impôts, et améliorer le recouvrement notamment par la promotion du paiement des impôts et taxes par virement bancaire pour les grands contribuables et la mise en application des télé-procédures et télépaiements avant fin 2018. En outre la gestion du contentieux fiscal sera améliorée et renforcée. Par ailleurs la DGI poursuivra la réforme de son organisation par la création et l'opérationnalisation des Centres des Moyennes Entreprises (CME) et des brigades de vérification, la mise en place d'une structure dédiée aux enquêtes fiscales. Elle envisage également d'opérationnaliser le module de gestion informatisée des exonérations.

² Depuis 2005, les recettes fiscales sur les produits pétroliers sont passées de 3 pour cent du PIB en 2005 à moins de 1 pour cent du PIB en 2012. En 2014, elles se sont élevées à 1,5 pour cent du PIB. Voir Rapport du FMI No. 14/31. Mali-Mécanisme de tarification des produits pétroliers ; Rapport d'assistance technique ; Fonds monétaire international ; Département des finances publiques, Graphique 6, p. 17.

22. Afin de lutter contre l'optimisation fiscale agressive et l'érosion des bases taxables, le Mali a procédé en 2015 et 2017 au renforcement du dispositif législatif applicable aux prix de transfert. L'objectif est de renforcer le dispositif d'application du principe de pleine concurrence et de créer une obligation de documentation des prix de transfert conforme aux standards internationaux. Le gouvernement s'engage à compléter en 2018 cette réglementation par l'adoption d'une règle spécifique à la sous-capitalisation compte tenu des activités à capital intensif au Mali (détermination de ratios de dettes sur capitaux propres et de charges financières sur excédent brut d'exploitation). Des formations ont été par ailleurs dispensées pour développer les compétences des agents de vérification dans ce domaine. Le renforcement continu des capacités de la DGI se poursuivra par la création à moyen terme d'une équipe dédiée en vue de la mise en œuvre effective de certains aspects de cette législation de prix de transfert. Pendant ce temps, les autorités visent à terminer l'évaluation de la politique de prix de transfert et sa mise en œuvre, avec un focus sur le secteur minier, et proposent des règles adéquates de prix de transfert (repère structurel au 30 septembre 2018).

23. Le gouvernement poursuit le projet de mise à jour du code minier dans un souci de conciliation entre une volonté d'attirer des investisseurs internationaux nécessaires à la valorisation de la rente minière et une imposition suffisante de cette rente. Après avoir favorisé la transparence du secteur minier par la diffusion en ligne des conventions des sociétés en exploitation et de leurs études de faisabilité l'objectif est de remédier à certaines difficultés existantes liées notamment à la concomitance de plusieurs codes (versions de 1991, 1999 et 2012). Le gouvernement s'engage à :

- Renforcer le principe de déconsolidation (« ring-fencing ») en limitant le nombre de titres miniers d'exploration et/ou d'exploitation détenus par une même société pour réduire les risques de compensation et d'évasion fiscale ;
- Réviser les clauses de stabilité en rapport avec la durée de l'exploitation ressortant des études de faisabilité. Les clauses de stabilité fiscale actuelles sont particulièrement généreuses en raison de leur durée (30 ans) et de leur asymétrie (l'évolution de la fiscalité ne peut qu'être favorable à l'investisseur).
- Améliorer la proressivité du régime fiscal minier.

24. La DGD poursuivra le déploiement des brigades avancées dans la lutte contre la fraude. Cette mission est effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de lutte contre la fraude de la DGD. Il s'agit là d'une mission permanente que la DGD entend poursuivre tout au long des années 2017 et 2018.

25. Par ailleurs, la DGD est en train de créer un guichet unique dans le cadre de SYDONIA World, une plateforme complète regroupant tous les acteurs de la chaîne de dédouanement. Le guichet unique permettra la simplification des procédures à travers une seule soumission des opérateurs de plusieurs formalités requises en cas d'importation, d'exportation ou de transit à travers une procédure unique et transparente, et sera fonctionnelle à partir de Septembre 2018.

26. Le projet de sélectivité automatique en cours depuis 2005 avec l'assistance du Fonds Monétaire International à travers AFRITAC de l'ouest connaîtra un aboutissement à travers deux

projets d'informatisation du contentieux, à savoir le TAC (Traitement Automatisé du Contentieux) et le Système contentieux directement intégré dans Sydonia World qui sont en cours de réalisation.

27. En effet, deux missions de haut niveau sont prévues dont l'une déjà sur place à Bamako et l'autre attendue le 07 mai 2018. Il s'agit respectivement de la mission des experts de la CNUCED sur la mise en route du système contentieux directement intégré dans Sydonia World et celle d'AFRITAC de l'Ouest portant sur le projet de sélectivité automatisée (phase traitement automatisé du contentieux).

28. A la date d'aujourd'hui, les missions d'AFRITAC de l'Ouest ont permis :

- la définition de l'architecture du système de sélectivité ;
- l'application de nouvelles procédures (instruction N°05 du 07/12/10) relative au scanning des marchandises et la note de service N°05 relative au traitement des dossiers contentieux ;
- la mise en production du système transitoire le 28/11/2011 avec des critères, des règles d'orientation et des seuils de probabilités ;
- l'organisation des conférences professionnelles (2011, 2012, 2013 et 2014) afin de sensibiliser les chefs de visite et des vérificateurs sur les enjeux du projet.

29. En perspective, le projet de sélectivité automatique projette :

- L'amélioration de la base de données sur le contentieux ;
- Le déploiement de l'application TAC dans tous les bureaux ;
- L'utilisation de l'économétrie pour améliorer le système d'analyse et de gestion du risque ;
- La mise en œuvre effective du système automatique prévue pour le 31/12/2018.

30. S'agissant de l'engagement du Gouvernement à renforcer la gestion des ressources humaines (GRH), la Direction Générale des Douanes, dans le cadre de la réforme et de la modernisation de son administration et à la demande de son Directeur Général, deux experts de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ont effectué à Bamako du 21 au 25 novembre 2016 une mission de formation d'une équipe de projet mise en place. A cet effet, cette équipe du projet de Modernisation des Ressources Humaines basée sur les compétences est chargée de la conception et de la mise en œuvre du projet. L'objectif de ce projet est la création du référentiel des emplois et des compétences qui vise à rendre plus lisibles les emplois de la Direction Générale des Douanes et les besoins en compétence associés.

31. La DNDC poursuivra la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel commandité par le Commissariat au développement institutionnel qui ont trait essentiellement à la modernisation de son organisation et à l'automatisation des tâches. A cette fin la DNDC a été reformée en début 2017 donnant lieu à deux nouvelles structures à savoir : (i) la Direction Nationale du Cadastre et (ii) la Direction Nationale des Domaines. En attendant leur opérationnalisation, l'ex-

DNDC est en train de poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires pour augmenter la collecte de la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers et de sécuriser les dossiers fonciers. Ainsi, la DNDC a mis en place avec l'appui du PAMORI II un logiciel de gestion des dossiers fonciers appelé Modonum. En 2016, 33.900 titres fonciers ont été indexés sur 134.336 dossiers dématérialisés. En 2018, la DNDC poursuivra cette dématérialisation. En outre, l'opérationnalisation des deux nouvelles directions va se poursuivre.

32. Modernisation de la DGABE. Le Ministère de l'Economie et des Finances modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue d'un meilleur suivi et valorisation du portefeuille de l'État par l'articulation entre comptabilité matières et comptabilité générale de l'Etat.

Rendement de la TVA

33. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 % des recettes fiscales sont assises. La DGI poursuivra la mise en œuvre des mesures préconisées par les différentes missions d'assistance technique. Il s'agira notamment de : (i) intensifier le contrôle ciblé systématique des contribuables qui, au cours d'une période, déclarent des crédits de TVA ou des chiffres d'affaires néants ; (ii) exploiter les renseignements relatifs à la TVA déductible figurant dans l'annexe 1.1 de TVA déposée par les contribuables ; (iii) utiliser les indicateurs de gestion pour le suivi des obligations déclaratives, mais aussi de l'évaluation des montants déclarés ainsi que des défaillants ; (iiii) rembourser régulièrement les crédits de TVA.

34. Pour augmenter le nombre d'entreprises qui acquittent effectivement une TVA,³ la DGI accentue la campagne de contrôle sélectif des crédits de TVA en commençant par les entreprises dont l'activité ne devrait pas générer de crédits de TVA permanents (en particulier les activités commerciales et les entreprises de services). La DGI poursuit également la formation des agents affectés à la recherche, aux contrôles ciblés de la TVA et aux audits des crédits de TVA.

Améliorer la gestion des dépenses

35. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA 2016, l'évaluation du second Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP II), et les missions d'assistance technique du Département des finances

³ En 2014, 51 pour cent des grandes entreprises et 51 pour cent des moyennes entreprises assujetties à la TVA ont effectivement acquitté de la TVA, comparé à, respectivement, 27 et 20 pour cent entre janvier 2012 et mai 2013, compte tenu du nombre élevé de crédits de TVA permanents. Voir [Rapport du FMI No. 13/355. Mali : Rapport d'assistance technique. Poursuivre la modernisation du système fiscal et de son administration](#), ¶49.

publiques du FMI, à travers la mise en œuvre du Plan de réforme de la gestion des finances publiques du Mali (PREM) 2017-2021.

36. Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer le cadre réglementaire relatif à la gestion des finances publiques ainsi que la préparation, l'exécution, le suivi, et le contrôle de l'exécution budgétaire. Il a transposé le cadre législatif harmonisé des directives de l'UEMOA et publié tous les textes réglementaires relatifs aux directives de 2009. En outre, le Gouvernement a transposé les dispositions législatives de la Directive 01/2011 portant régime financier des collectivités dans la nouvelle Loi N°2017-051 du 02 octobre 2017 portant Code des collectivités territoriales ainsi que dans la Loi N°2011-036 du 15 juillet 2011 relative aux ressources fiscales des Communes, des Cercles et des Régions. Cette loi a été modifiée pour transposer la Directive concernant les structures chargées de recouvrement des impôts et taxes des Collectivités Territoriales. Le Gouvernement a engagé un certain nombre de réformes à l'effet de prendre en compte les engagements de l'Etat contenus dans le titre de l'accord traitant des questions politiques et institutionnelles en ce qui concerne la décentralisation. La mise en œuvre de ces engagements a induit des réformes importantes des textes de base de la décentralisation notamment la relecture du Code des Collectivités Territoriales. Après la définition des domaines de compétences par le Code des collectivités territoriales, le Gouvernement a déjà adopté différents textes fixant les détails de compétences dans seize (16) domaines. Le recensement exhaustif des agents de l'Etat mobilisables pour les collectivités territoriales est en cours (déjà réalisé pour 4 départements ministériels). On note également la signature de six (06) Contrats Plans Etat-Régions de Sikasso, Ségou, Tombouctou, Mopti et Kidal et dernièrement Gao concourant à la mise en œuvre de douze (12) projets pour un montant d'environ 20,6 milliards de FCFA. En outre, il est à noter les actions de renforcement des acteurs à travers le centre de formation des collectivités territoriales.

Améliorer la préparation et l'exécution du budget de l'État

37. En vue d'améliorer la présentation du budget et de faciliter l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement a mis en œuvre les budgets programmes et la gestion basée sur les résultats, conformément au cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA. Le projet de loi de finances pour 2018 a ainsi été préparé et adopté en mode programme. Le gouvernement a adopté en août 2017 un décret portant organisation de la gestion budgétaire en mode budget-programmes afin de déconcentrer la gestion budgétaire et améliorer la responsabilisation des gestionnaires.

- Pour faciliter la déconcentration de l'ordonnancement, le gouvernement envisage d'adopter une démarche progressive de la délégation de pouvoir d'ordonnancement des responsables de programmes en fonction des capacités de gestion financière. A cette fin, la Direction Générale du budget a élaboré les critères d'évaluation des capacités de gestion financières en mars 2018.
- Pour mieux responsabiliser les gestionnaires, l'administration élaborera, d'ici fin juin 2018, des contrats de performance entre les responsables de programme et 50 EPA, et d'ici fin août 2018, des chartes de gestion ministérielle dans tous les départements. Ces chartes fixeront les rôles et les responsabilités des différents acteurs et préciseront les règles de fonctionnement des programmes.

- Pour garantir la conformité du logiciel de gestion des dépenses (PRED) et le système d'information comptable et financière (AICE) aux nouveaux processus de budgétisation et de comptabilité, les autorités sont en train de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation conduite fin 2017. Une note faisant le point sur les progrès réalisés sera préparée à fin mai (repère structurel au 28 mai 2018).

38. Le gouvernement cherche à réduire l'écart d'efficacité identifié lors de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) d'août 2017, en réduisant les dépenses qui ne contribuent pas directement à la formation du capital fixe et en améliorant la performance des projets. Pour ce faire, il prendra les mesures suivantes :

- Afin de renforcer la culture de résultat dans la gestion des investissements, il sera mis en place progressivement des contrats de performance appliqués aux projets d'investissement en vue de créer un système d'incitation sur la performance des projets. Cet outil sera appliqué sur les nouveaux projets de la Banque Mondiale à partir de juin 2018.
- Afin d'améliorer l'exécution des projets d'investissement, la Direction Nationale de la Planification du Développement mettra à jour, en juin 2018, le manuel de préparation et de suivi-évaluation des investissements publics pour introduire les évolutions réglementaires liées aux partenariats publics privés (PPP) ; et connecter les cellules de planification et de statistique à la base de données des investissements publics (SIGIP).

39. Afin de rationaliser les coûts des projets, le gouvernement préparera une méthodologie pour l'élaboration d'une mercuriale des coûts unitaires standards pour la réalisation d'infrastructures routières, de bâtiments, d'aménagements hydroagricoles et d'ouvrages hydrauliques (repère structurel au 31 août 2018). Le Gouvernement sollicitera une assistance technique de la Banque mondiale.

Améliorer la transparence des finances publiques

40. Le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) a été amélioré pour se conformer à la directive UEMOA relative au TOFE. Un Comité de suivi a été mis en place pour suivre le passage au nouveau TOFE. Le TOFE 2016 a été finalisé en avril 2017, son champ s'est élargi aux 9 établissements publics nationaux (EPN) suivis dans le plan de trésorerie. Cet exercice d'élargissement du champ du TOFE se poursuivra progressivement afin de couvrir le maximum d'EPN d'ici 2019. A partir de 2018, la DNTCP produira le TOFE suivant la nomenclature 2009. Toutefois, et pour faciliter le suivi du programme avec le FMI, une table de passage permettra de transcrire ces données selon l'ancienne classification, antérieure à 2018, afin d'en permettre la comparabilité. Pour faciliter le suivi du programme en cours, l'ancienne classification sera utilisée pour la dixième revue.

Améliorer la gestion de la trésorerie

41. En accord avec le principe d'unité de trésorerie et d'unité de caisse rappelé par la directive UEMOA de 2009 en la matière, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) poursuit l'amélioration de la gestion de trésorerie sous deux angles : (i) la fiabilisation des situations et prévisions de trésorerie ; et (ii) l'optimisation de la gestion des deniers publics sous le compte unique du trésor (CUT).

42. La DNTCP a préparé un plan de trésorerie mensuel en début d'exercice et le met à jour chaque mois pour permettre une exécution régulière des dépenses et des paiements dans les délais impartis tout au long de l'année. Elle poursuit par ailleurs les efforts entamés pour mieux maîtriser sa connaissance des postes de la Position nette du Gouvernement (PNG) dans le système bancaire.⁴ La BCEAO continuera de fournir à la DNTCP la PNG extraite de la situation monétaire en vue de compiler le TOFE, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière.

43. Il est fait obligation aux établissements publics à caractère administratif (EPA) de déposer leurs fonds au CUT. La DNTCP a informé de cette obligation de dépôt, par lettre circulaire, 126 gestionnaires d'Etablissements publics nationaux (niveau central et déconcentré). Cette circulaire ne porte toutefois pas sur Les EPA qui ne bénéficient pas de subvention de l'État, les établissements publics hospitaliers, et les organismes paritaires sur lesquels l'État n'exerce pas un contrôle direct dont : la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM). L'objectif de cette réforme est de réduire le montant des deniers des EPA déposés dans des banques commerciales fin décembre 2017 vers la BCEAO de 50 % à fin juin 2018 (repère structurel au 30 juin 2018). Un deuxième transfert de 25 % sera fait en 2018, portant le total à 75 %.

44. La surveillance des EPA se renforce.⁵ Le ministère de l'économie et des finances (MEF) a informé les EPA qu'il n'approuvera leurs budgets qu'après transmission des situations d'exécutions de leurs budgets pour le premier semestre de l'année précédente. Cette mesure a été effectivement mise en place en 2017, elle sera poursuivie pour les années à venir.

Renforcer le contrôle interne et externe

45. Les structures de contrôle internes et externes ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Le gouvernement entend renforcer leur rôle et le suivi de leurs recommandations.

⁴ A fin 2016, sur la base des FDS, la Position nette du Gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) était débitrice de 199,7 milliards de FCFA, (2,4% pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la Directive dans le TOFE de l'UEMOA, dont une Position nette du Trésor "PNT" débitrice de 432,5 milliards de FCFA (5,2% pour cent du PIB) et une Position créditrice nette des Autres entités publiques de 232,8 milliards de FCFA (2,8 pour cent du PIB). A fin juin 2017, sur la base des données provisoires issues des FDS, la PNG est arrêtée à 276,8 milliards de FCFA (3,2% du PIB) dont une PNT évaluée à 473,7 (5,4% du PIB) et une PNACP de -197,0 milliards (2,2% du PIB). A fin 2017, la Position nette du Gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) était débitrice de 300,9 milliards de FCFA (3,4 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la Directive dans le TOFE de l'UEMOA, dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 532,8 milliards de FCFA (6,0 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 231,9 milliards de FCFA (2,6 pour cent du PIB).

⁵ L'arrêté N°05-0053/MEF-SG du 13 janvier 2005 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des EPA a été relu par l'arrêté N°2016-0206/MEF-SG du 23 février 2016 pour l'adapter au nouveau Plan Comptable de l'Etat issu de la transposition des directives de l'UEMOA. Cet arrêté a été diffusé à l'ensemble des Etablissements publics nationaux concernés afin de leur permettre d'élaborer leurs plans comptables particuliers tenant compte de leurs besoins spécifiques. En outre, un guide de fonctionnement des comptes de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable a été élaboré en décembre 2016 afin de faciliter son application par les utilisateurs.

46. S'agissant du contrôle interne, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne qu'il a mis en œuvre durant la période 2012-16. Les activités qui n'ont pas pu être exécutées durant cette période ont été intégrées dans le PREM. Dans le cadre de la restructuration de la Direction nationale du contrôle financier (DNCF) et conformément au cadre harmonisé des finances publiques de l'UEOMA, il a été créé une Division Evaluation des Résultats et des Performances des Programmes et un Bureau d'Audit Interne et d'Appui Conseil. Au cours de l'année 2018, la DNCF prévoit d'effectuer des missions d'évaluation de performance de vingt (20) programmes au niveau de dix (10) départements ministériels et dont les rapports du premier semestre seront disponibles avant le 31 août 2018.

47. En application du décret n° 10-681/P-RM du 30 décembre 2010 portant règlementation de la comptabilité matières et de l'arrêté n°2011- 4795/MEF-SG du 25 novembre 2011 fixant les modalités d'application dudit décret, le contrôle de l'effectivité de la prestation est exercé par la Direction Nationale du Contrôle Financier sur les dépenses de fournitures, de travaux ou services atteignant un montant de dix millions (10.000.000) FCFA.

48. De 2013 à 2016, les taux annuels de contrôle de l'effectivité de la prestation calculés sur la base des dépenses susceptibles d'être soumises à ce contrôle sont, respectivement, de : 35,30% en 2013, 47,31% en 2014, 24,32% en 2015 et 44,19% en 2016. A la date du 31 décembre 2017, le taux définitif de contrôle de l'effectivité est de 34,27 %.

49. Les rapports de contrôle de l'effectivité de la prestation sont régulièrement produits. Les rapports synthétiques de différents rapports individuels de contrôle de l'effectivité de la prestation par section (Institutions/Ministères/Etablissements Publics/ Directions Régionales du Contrôle Financier) centralisés au niveau de la Direction Nationale du Contrôle Financier sont régulièrement produits, quatre fois par an, dans les 45 à 90 jours suivant le trimestre concerné. Le dernier rapport en date, portant sur le quatrième trimestre 2017, a été produit le 23 avril 2018.

50. Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget en mode programme qui sera effective à partir de Janvier 2018, le Gouvernement mènera une étude relative à l'adaptation des processus et outils de vérification en vue de mettre en place des procédures de contrôle interne, budgétaire, d'audit interne en vue renforcer la qualité et l'efficacité du contrôle, les outils de pilotage et l'évaluation des performances des programmes.

51. S'agissant du contrôle externe, le gouvernement s'engage à publier les rapports de la cour suprême ainsi que les rapports annuels du vérificateur général, conformément à ses obligations institutionnelles et de veiller au suivi de leurs constats, signalements et recommandations. Le ministère de la justice publiera une synthèse des actions judiciaires prises en suivi des signalements de fraude du vérificateur général.

Promouvoir la bonne gouvernance

52. La Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite constitue une avancée importante. Cette loi ne dispose que pour l'avenir. Aussi, les primo déclarations servent de référentiel et d'indicateur pour évaluer l'évolution du patrimoine d'un assujetti. Les mises

à jour annuelles et les évolutions constatées postérieurement à la primo déclarations sont exploitées et traitées au regard des revenus légitimes de l'assujetti.

53. L'établissement de la liste des assujettis nécessite des travaux juridiques pour être complète. Une partie de cette liste résulte d'une lecture directe de la loi, mais une autre partie nécessite une interprétation juridique du texte de Loi. Aussi, dans l'attente de l'achèvement de ces travaux juridiques, il est convenu de poursuivre la mise en œuvre de cette réforme structurelle en ciblant, dans un premier temps, les assujettis pour lesquels la Loi ne nécessite pas d'interprétation et qui sont au nombre de 1479 individus.

54. Le gouvernement s'engage à vigoureusement réprimer l'enrichissement illicite en s'assurant que les assujettis clairement définis par la loi remplissent leur obligation de déclarer leur patrimoine avant le 30 juin 2018. Après cette date, les assujettis clairement définis par la loi qui n'auront pas déposé leur déclaration de patrimoine, s'exposeront après sommation à eux faite, à des sanctions administratives prévues par la loi. S'agissant de la liste des assujettis nécessitant une interprétation juridique, le Gouvernement, conformément à ses engagements sociaux, procédera à l'évaluation des difficultés d'application et insuffisances de l'article 9, en tenant compte des recommandations pertinentes du rapport du FMI de 2015. A cette fin, il a été créé suivant la Décision n°2018-355/MTFP-SG du 23 février 2018 portant une Commission d'Identification et de Correction des Difficultés et Insuffisances de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant sur la prévention et la répression de l'enrichissement illicite. Cette Commission élargie aux différents partenaires sociaux est chargée d'apporter les correctifs appropriés à la loi et de proposer un document affiné et consensuel qui sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres au plus tard le 31/12/2018. Le Gouvernement fournira un rapport faisant le point de la mise en œuvre de la loi, incluant notamment le nombre de déclarations reçues à fin décembre 2018.

55. Le Gouvernement a pris bonne note du dernier rapport du BVG qui identifie des insuffisances dans la gestion des administrations publiques ainsi que des cas de fraude. Il s'engage à sanctionner les agents publics indécents et à mettre en œuvre les recommandations pertinentes du BVG ainsi que des autres structures de contrôle. A cette fin, le Gouvernement publiera sur les sites du Ministère de la Justice et du Ministère du Travail et de la Fonction Publique les suites judiciaires données aux infractions de corruption à partir du 31 août 2018, aux infractions économiques et financières relevées dans les rapports du BVG. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme connaît des avancées significatives. :

- Au titre du renforcement du cadre juridique, l'évaluation du plan d'action de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur la période 2013-2015, atteste que de nombreux textes ont été adoptés dans ce sens, notamment (i) la Loi n°2016-008 du 17 mars 2016 portant loi uniforme de lutte contre le BC/FT qui a apporté des corrections aux nombreuses lacunes de la législation précédente. Une requête a toutefois été adressée aux autorités communautaires de l'UEMOA en vue de la relecture de la Directive qui est à l'origine de la loi sus visée pour intégrer les observations pertinentes du FMI ; (ii) l'adoption de la Loi n°039 du 7 juillet 2016 relative à l'incrimination de la corruption d'agent public étranger et de fonctionnaire d'organisations internationales publiques ; (iii) l'adoption des textes d'application de la Loi sur la prévention et la répression de l'enrichissement illicite ; (iv) l'intervention le 25 septembre 2017 des instructions du Gouverneur de la BCEAO fixant le seuil pour la déclaration des transports physiques

transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur ; le seuil pour le paiement d'une créance en espèce ou par instruments négociables au porteur ; le seuil pour la déclaration des transactions en espèces auprès de la CENTIF.

- En application de la Recommandation 1 du GAFI, l'évaluation nationale des risques (ENR) du Mali est prévue pour janvier 2019, à cet effet, un projet de décret a été adopté par le Gouvernement pour désigner l'autorité compétente pour coordonner cette évaluation, une requête d'appui technique et financier a été adressée au FMI et à la Banque mondiale.
- Depuis la rencontre CENTIF et PDG et Directeurs des banques de la place, sous l'égide des Ministres de l'Economie et de la Justice, ces structures ont mis en place des services de conformité ; cette action a abouti à une augmentation significative des DOS adressées à la CENTIF.
- Le renforcement de la coopération avec l'institution judiciaire se traduit par l'accélération du traitement des dossiers transmis par la CENTIF au parquet du Pôle Judiciaire spécialisé, mais aussi par des condamnations judiciaires à des peines d'emprisonnement fermes, des peines d'amendes importantes et des peines complémentaires de confiscation de fonds au profit de l'Etat.

Établir l'équilibre financier de la caisse Malienne de Sécurité Sociale et de l'Institut National de Prévoyance Sociale

56. Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions pour les fonctionnaires, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), qui gère le régime de pensions, d'assurance contre les accidents de travail et Prestations familiales pour les employés du secteur privé. Les recommandations pertinentes de l'étude sur la CMSS seront intégrées dans un nouveau code en discussion à l'Assemblée Nationale en vue de son adoption, notamment l'augmentation de la part de l'Etat pour rendre la CMSS plus autonome. Pour l'INPS, l'étude actuarielle, en cours depuis le 1^{er} mars 2017, est confiée au Bureau International du Travail. Le rapport provisoire est attendu pour fin avril 2018.

Mener une politique d'endettement soutenable

57. Le gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette. A cet effet, pour 2018, le gouvernement prévoit de contracter 276 milliards de FCFA en nouveaux emprunts extérieurs (dont 119 milliards seraient non concessionnels), ce qui équivaut à 158 milliards de francs CFA en termes de valeur actuelle (Tableau 5). Sur cette base, le plafond cumulatif sur les emprunts extérieurs pour 2015-2018 reste en ligne avec le programme et s'élève à 557 milliards de FCFA en termes de valeur actuelle (critère de performance en continu, Tableau 2).

58. Pour 2018, le gouvernement prévoit d'émettre 547 milliards de FCFA de titres. Le gouvernement a déjà émis un SUKUK de 150 milliards de FCA en février 2018, dont environ les 2/3 acquis par des investisseurs hors zone UEMOA. Afin de réduire le coût de la dette intérieure et garantir la viabilité de la dette, le gouvernement s'engage, à partir du 1^{er} avril 2018, à n'émettre des titres publics qu'à travers l'agence régionale UMOA-Titres.

59. En outre, afin d'améliorer la gestion de la dette, le gouvernement a mis en œuvre la deuxième phase (Analyse) du projet de développement du Système Intégré de la dette, en déployant les modules complémentaires pour le calcul des valeurs actuelles nettes, la production des statistiques de la dette, et les simulations d'endettement (repère structurel, Tableau 4).

La gestion de la dette intérieure est en train d'être renforcée

60. Dans le but de renforcer la gestion de la dette intérieure et conformément aux engagements pris dans le MPEF, la DGDP a procédé à un recensement des engagements de l'Etat vis-à-vis des banques et inclus les échéanciers dans les lois de finances. Un montant de 1,6 milliard de FCFA a été payé en 2017 sur les impayés validés et le reliquat de 1,1 milliard de FCFA sera payé en 2018.

61. En janvier 2017, le Ministère de l'Economie et des Finances a décidé de reprendre le traitement des dossiers de dettes fournisseurs en confiant leur examen à une commission créée à cet effet en vue d'identifier les dossiers susceptibles d'être payés. Dans cette perspective, un montant de 3,6 milliards de FCFA a permis de faire face à ce paiement à l'issue des travaux de cette commission en 2017.

Améliorer l'Environnement des Affaires et Encourager le Développement du Secteur Privé

62. En vue d'améliorer le cadre des investissements et d'accroître l'attractivité des investissements directs étrangers, le Gouvernement a adopté en 2016 une loi définissant le cadre juridique et réglementaire pour les Partenariats Publics-Privés (PPP), avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. Une unité PPP a également été créée avec l'accompagnement de la Banque Africaine de Développement. Le Département des Finances Publiques du FMI a fait des commentaires sur cette loi dans le but d'améliorer la gestion des contrats PPP et d'en minimiser davantage les risques budgétaires pour l'Etat. Le Gouvernement prendra en compte les commentaires pertinents du FMI dans le cadre de la transposition de la directive communautaire en cours d'élaboration sur les PPP.

Promouvoir la stabilité et le développement du secteur financier

63. Le gouvernement s'attèle à résoudre ses problèmes les plus pressants pour renforcer la contribution du secteur à l'économie. En particulier, le gouvernement a pris des dispositions pour assurer la sécurité des agences bancaires qui ont rouvert dans le nord du pays depuis le mois d'août 2013, renforcer la banque créée suite à la fusion achevée en mars 2016 de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) avec la Banque Malienne de Solidarité (BMS) et entreprendre des démarches pour l'entrée d'un groupe bancaire de référence dans son actionnariat, contribuer, en appui aux actions menées par la BCEAO, à asseoir la crédibilité du bureau d'information sur le crédit mis en place en mai 2015 et restaurer la confiance dans le secteur de la micro finance en mettant en œuvre le plan d'actions adopté en juin 2016 visant à réformer le secteur.

64. La révision des règles et méthodes de comptabilisation et de provisionnement des créances en souffrance, à compter de janvier 2018, pourrait influencer significativement sur le profil de cet agrégat, en relation avec une nouvelle classification comptable du portefeuille adoptée par la BCEAO. En outre, une stratégie sera définie pour l'amélioration de la qualité des portefeuilles bancaires sur la base des recommandations de l'assistance technique du FMI de juin 2017 (repère structure au 30 juin 2018). Celle-ci mettra l'accent sur la réduction des créances en souffrances, sur la réduction du niveau des

immobilisations hors exploitation (IHE) acquises par la réalisation de garantie, et sur l'élaboration d'un plan de sortie des créances non performantes gérées pour le compte de l'Etat au bilan de la BDM-SA.

Réformer le secteur de l'électricité

65. La situation financière de l'entreprise publique d'électricité (EDM) reste fragile reflétant aussi bien des insuffisances dans la gestion de l'entreprise que l'application de tarifs inférieurs aux coûts de production. A court terme, le gouvernement est en train de prendre les mesures, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, pour renforcer la situation financière d'EDM. Dans ce contexte, la banque mondiale mettra à la disposition du gouvernement une assistance technique pour évaluer et analyser les dettes de l'EDM en vue d'assainir sa situation financière. En attendant cette évaluation, les mesures sont en cours notamment augmentation supplémentaire de la subvention de 15 milliards de FCFA ce qui apportera la subvention pour 2018 à 42 milliards, l'augmentation du taux de facturation, réduction des coûts opérationnels, la réduction des pertes techniques et non techniques, l'utilisation des compteurs à prépaiement, l'adoption d'une facturation mensuelle accélérée, un meilleur suivi des clients principaux pour protéger les revenus, et si nécessaire l'ajustement de la tarification de l'électricité en fonction des besoins en vue de réduire l'écart entre les tarifs et les coûts. Ces mesures, permettront de maîtriser les coûts supportés par l'état sous forme de subventions et de dépenses fiscales et permettraient à EDM de couvrir ses besoins de financement et de répondre pleinement à ses obligations. A cet effet, le gouvernement recensera les coûts liés aux subventions et aux exonérations fiscales consenties au profit de l'entreprise. A moyen et long terme, la banque mondiale appuiera le Gouvernement à la révision du plan d'investissements pour le secteur de l'électricité en vue de la mise en œuvre des projets d'interconnexion (Guinée/Mali et Mali/Burkina /Ghana), le renforcement des lignes de transports d'électricité existantes, les projets d'énergies renouvelables notamment le parc solaire flottant sur le barrage Manantali. Ces investissements seront nécessaires pour renverser le mixe énergétique en faveur des sources renouvelables pour baisser les coûts de production de la société EDM et améliorer la situation financière globale de la société.

Améliorer les données statistiques

66. Le gouvernement, à travers l'INSTAT, accélérera la finalisation de la production des comptes nationaux (annuels et trimestriels) ainsi que leur diffusion, entamera l'élaboration des nouveaux comptes nationaux. En outre, la mise en place des nouveaux indicateurs pour le suivi de la conjoncture sera achevée d'ici fin juin 2018, ainsi que la production d'indices de prix à la consommation régional et national.

C. Assistance technique et renforcement des capacités

67. L'assistance technique (AT) et la formation demeurent essentielles pour poursuivre le renforcement de nos capacités techniques et institutionnelles. À cet égard, nous confirmons notre participation au Cadre de développement des capacités du FMI (CDC). Le Mali a reçu une assistance technique substantielle du FMI au cours des dernières années, et le bilan global de mise en œuvre de cette AT est positif. Elle a apporté une contribution appréciable et positive au renforcement des capacités dans le pays et a facilité la mise en œuvre de nos programmes économiques. En outre, l'AT sera nécessaire dans les prochaines années pour soutenir nos priorités en matière de politiques économiques. À ce stade, nous prévoyons que les domaines dans lesquels l'AT du FMI sous le CDC devrait se concentrer pendant la période 2017–2018 comprennent la gestion des ressources

humaines, l'administration des recettes, la gestion des finances publiques, l'amélioration de l'application de la gestion de la dette, et les statistiques du secteur réel. Les donateurs ne fournissent pas de l'AT dans les domaines spécifiques qui seraient couverts par le l'AT du FMI. Comme participant à l'initiative CDC, nous avons convenu d'un protocole d'accord avec les services du FMI. Nous restons déterminés à poursuivre l'amélioration de nos capacités techniques et institutionnelles et faire le meilleur usage de l'AT qui sera fournie par le FMI et d'autres partenaires de développement. Nous nous engageons également à assurer la disponibilité des ressources humaines et financières suffisantes, et d'assurer une bonne collaboration entre les institutions nationales impliqués dans les différents domaines d'assistance technique.

Suivi du Programme

68. La dixième revue sera basée sur les critères de réalisation à fin juin 2018, de même que des critères de réalisation continus (tableau 2), et des repères structurels (tableau 4). Des objectifs indicatifs sont aussi mis en place pour fin septembre 2018 (tableau 2). Les critères de réalisation et les indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour le suivi du programme. La conclusion de la dixième revue est attendue à partir du 1^{er} novembre 2018.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et indicateurs pour 2017 ¹
(en milliards de FCFA)

	2017															
	Mars (Cibles indicatives)				Juin				Septembre (Cibles indicatives)				Décembre			
	Cible	Cible Ajust.	Est.	Status	Cible	Cible Ajust.	Est.	Status	Cible	Cible Ajust.	Est.	Status	Cible	Cible Ajust.	Est.	Status
Critères de réalisation																
Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	66	81	0	Respecté	197	162	89	Respecté	210	165	165	Respecté	156	171	136	Respecté
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0		0	Respecté
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État, en VAN (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ^{3,4,7}	426		0	Respecté	426		306	Respecté	426		357	Respecté	426		393	Respecté
Recette fiscale brute (plafond)	341		315	Pas respecté	698		717	Respecté	1,077		1,045	Pas respecté	1,440		1,443	Respecté
Indicateurs																
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-85	-39	29	Respecté	-141	-151	57	Respecté	-126	-159	21	Respecté	-101	-133	-79	Respecté
Dépenses prioritaires (plancher)	62		60	Pas respecté	158		162	Respecté	285		278	Pas respecté	443		444	Respecté
Pour mémoire:																
Aide budgétaire extérieure ⁶	9		10		16		17		56		50		155		98	
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	0		10		0		0		35		0		85		49	
Instances de paiement (-)	-26		-27		-66		-23		-68		-16		30		28	
Remboursements d'impôts (-)	-9		-1		-29		-39		-37		-45		-82		-89	
Remboursement d'arriérés (-)	-3		-7		-8		-7		-14		-7		-24	0	-5	

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les évaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, et celles de Juin et Décembre les critères de réalisation.

² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursements de crédits de TVA, et des remboursements d'arriérés.

³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Sous réserve que l'élément don soit égal à au moins 30 %.

⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

⁶ Sur base des décaissements.

⁷ Sur base des prêts contractés, conformément à la politique d'endettement du FMI: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 2. Mali: Critères de réalisations et indicateurs proposés pour 2018 ¹

(en milliards de FCFA)

	2018	
	Jun	Septembre (Cibles ind.)
	Prog.	Prog.
	Proposé	Proposé
Critères de réalisation		
Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État ²	389	467
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État, en VAN (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ^{3,4,7}	426	426
Recette fiscale brute (plafond)	775	1,146
Indicateurs		
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-155	-208
Dépenses prioritaires (plancher)	142	341
Pour mémoire:		
Aide budgétaire extérieure ⁶	11	54
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	7	26
Instances de paiement (-)	-64	-64
Remboursements d'impôts (-)	-34	-51
Remboursement d'arriérés (-)	-5	-13

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les évaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, tandis que celle de Juin concerne les critères de réalisation.

² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursement de crédits de TVA, et des remboursement d'arriérés.

³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Sous réserve que l'élément don soit égal à au moins 30 %.

⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre de l'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

⁶ Sur base des décaissements.

⁷ Sur base des prêts contractés, conformément à la politique d'endettement du FMI: <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>.

Tableau 3. Mali : Repères structurels pour 2017

Mesures	Délai d'exécution	Statut	Justification macroéconomique
Adopter et appliquer une loi interdisant l'octroi de toute nouvelle exonération fiscale discrétionnaire (paragraphe 8).	1 janvier	Non-respecté. Mis en œuvre avec délai (fin mai).	Augmenter les recettes
Mettre en œuvre l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) dans tous les départements Ministériels.	31 mars	Respecté	Améliorer la gestion des finances publiques et accroître l'efficacité des dépenses publiques
Mettre en œuvre la première phase (administration ou gestion des emprunts) du projet de développement du Système Intégré de Gestion de la Dette, par le déploiement de modules pour l'enregistrement et le suivi de la mobilisation des emprunts et du service de la dette.	31 mars	Respecté	Renforcer la gestion de la dette
Faire l'inventaire des exonérations fiscales en précisant le type de taxe, leur fondement légal, le secteur économique, et la date d'expiration relative à 2016 et préparer un rapport de cet inventaire.	30 juin	Respecté	Suivre les progrès réalisés dans la réduction des exonérations
De concert avec les services du FMI, concevoir une stratégie pour la réduction des créances en souffrances non provisionnées dans le système bancaire.	30 juin	Non-respecté. Reprogrammé pour le 30 juin 2018.	Renforcer le système bancaire
Augmenter le seuil d'éligibilité des investissements bénéficiant d'exonérations de 12,5 million CFAF à 100 million CFAF (paragraphe 18).	31 août	Non-respecté. Reprogrammé pour le 31 juillet 2018.	Augmenter les recettes
Mettre en œuvre la deuxième phase (Analyse) du projet de développement du Système Intégré de la dette, en déployant les modules complémentaires pour le calcul des valeurs présentes, la production des statistiques de la dette, et les simulations d'endettement.	31 août	Respecté	Renforcer la gestion de la dette
Conclure la mise en place d'un Compte Unique du Trésor (CUT) à la BCEAO, y compris en transférant les dépôts des EPA dans ce CUT (paragraphe 41).	31 août	Non-respecté. Reformulé et reprogrammé pour le 30 juin 2018.	Renforcer la gestion des finances publiques
Mener une campagne de sensibilisation sur les réformes des carburants et identifier les options pour protéger les groupes vulnérables (paragraphe 19).	31 août	Respecté	Tarifier de manière adéquate les produits pétroliers et protéger les recettes de leur imposition.
Atteindre un taux de transmission de 20 % de leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême des assujettis à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite.	31 août	Non-respecté. Mis en œuvre avec délai (fin février 2018).	Promouvoir la bonne gouvernance.

Table 4. Mali: Repères Structurel Proposés pour 2018

Mesures	Délai d'exécution	Statut	Justification macroéconomique
Evaluer la mise en œuvre des recommandations du rapport sur la conformité des systèmes intégrés de gestion des dépenses (PRED) et celui d'information financière et comptable (AICE) aux nouveaux processus de budgétisation et de comptabilité.	28 mai	En cours	Assurer le pilotage et l'évaluation des performances des programmes à partir de décembre 2018.
Poursuivre l'application du mécanisme de tarification qui assurera que les variations des prix des produits pétroliers importés soient répercutées sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 % par mois.	Continu		Tarifier de manière adéquate les produits pétroliers et protéger les recettes de leur imposition.
Concevoir une stratégie pour la réduction des créances en souffrances non provisionnées dans le système bancaire, y compris en réduisant le niveau des immobilisations hors exploitation acquises par réalisation de garantie.	30 juin		Renforcer le système bancaire.
Atteindre un taux de transmission de 35 % de leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême des assujettis non contestables à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite.	30 juin		Promouvoir la bonne gouvernance.
Réduire le montant des deniers des EPA déposés dans des banques commerciales à fin juin 2018 vers la BCEAO de 50 % par rapport aux dépôts de 2017.	30 juin		Regrouper les fonds de l'État sous le compte unique du Trésor pour améliorer la gestion de la trésorerie.
Augmenter le seuil d'éligibilité des investissements bénéficiant d'exonérations de 12,5 million CFAF à 100 million CFAF, à l'exception des petites entreprises agricoles et artisanales (paragraphe 11).	31 juillet		Augmenter les recettes.
Préparer une méthodologie pour l'élaboration d'une mercuriale des coûts unitaires standards pour la réalisation d'infrastructures routières, de bâtiments, d'aménagements hydroagricoles et d'ouvrages hydrauliques	31 août		Améliorer l'exécution des dépenses d'investissement.
Évaluer la politique de prix de transfert et sa mise en œuvre, en mettant l'accent sur le secteur minier, et proposer des règles de prix de transfert adéquates.	30 septembre		Améliorer les recettes budgétaires et élargir la marge de manœuvre budgétaire.
Mettre en œuvre un plan d'amélioration du civisme fiscal, en cours de conception avec le soutien de l'assistance technique du FMI.	31 octobre		Renforcer le civisme fiscal.
Atteindre un taux de transmission de 50 % de leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême des assujettis non contestables à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite.	31 octobre		Promouvoir la bonne gouvernance.

Tableau 5. Mali : Récapitulatif du programme d'emprunts extérieurs 1/

(en milliards de FCFA)

	2015		2016				2017				2018	
	Réal.	Valeur actuelle	Prog.	Valeur actuelle	Réal.	Valeur actuelle	Prog.	Valeur actuelle	Réal.	Valeur actuelle	Prog.	Valeur actuelle
Sources de financement de la dette	231	117	493	260	456	246	801	426	770	399	1046	557
Dette concessionnelle 2/	231	117	460	239	423	221	720	365	738	374	894	443
Dette multilatérale	206	104	389	197	345	177	612	303	641	320	790	384
Dette bilatérale	25	13	71	42	78	44	108	62	97	54	104	59
Dette non-concessionnelle 3/	0	0	33	21	33	24	81	61	33	24	152	114
Emplois des montants empruntés	231	117	493	260	456	246	801	426	770	399	1046	557
Aide budgétaire	46	21	79	35	46	21	144	54	94	41	131	55
Infrastructure (routes, ponts, etc.)	27	15	144	79	132	73	140	78	226	124	381	229
Énergie	34	21	53	32	53	33	179	102	130	68	151	74
Agriculture	50	25	50	25	68	33	127	69	87	43	123	59
Social (éducation, santé)	58	28	147	79	58	28	58	28	58	28	75	40
Autres	15	7	20	10	99	58	154	96	175	95	183	99

Source: Autorités Maliennes; calculs et estimations des services du FMI

1/ Nouveaux emprunts contractés ou garantis.

2/ Dette dont l'élément de don dépasse un plancher de 35 %.

3/ Dette assortie d'un élément de don positif mais qui n'atteint pas le plancher établi.

II Protocole d'Accord Technique

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et indicateurs présentés aux tableaux 1 et 3 du Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

CRITÈRES DE RÉALISATION

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères réalisation à fin juin 2018, et d'objectifs indicatifs à fin septembre 2018.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché Financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La **position nette du gouvernement au sens large** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. **La position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

Facteur d'ajustement

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursements d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs audités relevant d'exercices antérieurs** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

10. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations résultant du service d'une dette extérieure (remboursement du principal et charges d'intérêts) dus ou garantis par le gouvernement qui n'ont pas été payés au moment où ils étaient dus, comme spécifié dans l'accord de prêt, compte tenu de toute période de grâce applicable. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Les arriérés dus à des créanciers officiels bilatéraux ne sont pas couverts par cette définition si le gouvernement tente de négocier un rééchelonnement de la dette, pour autant que le gouvernement paie dans un compte séquestre les montants dus pour ces prêts venant à échéance, compte tenu de toute période de grâce applicable, comme spécifié dans l'accord de prêt.

11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

12. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe à la décision du Comité d'administration du FMI N° 15688:

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

13. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

14. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 pour cent.

15. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA qui sont libellées ou qui doivent être repayées en une autre monnaie que le franc CFA.

16. **Critères de réalisation afférents à la dette.** Les critères de réalisation à fin décembre 2016 se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, par la société Énergie du Mali (EDM), et par la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant que celle-ci est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. À partir de 2017, les critères de réalisation se rapportent au total des nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, par la société Énergie du Mali (EDM), et par la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant que celle-ci est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères de réalisation.

17. **Dispositions spéciales.** Les critères de réalisation ne s'appliquent pas: i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

18. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions de cet emprunt.

D. Plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

INDICATEURS

20. Les cibles suivantes serviront d'indicateurs à fin juin 2018, et fin septembre 2018.

A. Plancher sur le solde budgétaire de base

21. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTe, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

Facteur d'ajustement

22. Le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.

23. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 2).

B. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

24. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

MESURES STRUCTURELLES

25. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI lorsque ces mesures sont mises en place.

26. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au-dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements.

Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI, et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non-résidents, et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

27. A compter du 30 juin 2014, les **montants disponibles sur les comptes courants ouverts au nom des comptables de l'État** qui correspondent au périmètre de la position nette du gouvernement au sens étroit (¶16), aussi appelée position nette du Trésor (PNT), à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente, seront **transférés, sur le compte unique du Trésor à la BCEAO**. Les montants disponibles sont tous les montants sur les comptes précités à l'exception :

- des comptes gelés du Trésor à la Banque de Développement du Mali (BDM) pour un montant de 19,5 milliards de FCFA suite aux dispositions de la convention de privatisation de cette banque;
- des fonds immobilisés du Trésor à la Banque Régionale de Solidarité (BRS) pour 12 milliards de FCFA suite aux difficultés financières de la BRS; Orabank, le repreneur de la BRS, s'est engagé à rembourser ce dépôt au Trésor au rythme de 500 millions de FCFA par mois en 2014 et de solder le reliquat au plus tard fin 2015;
- des comptes correspondants à des dons du Japon pour un montant de 3 milliards de FCFA à la BDM suite à une convention avec le Japon pour la mobilisation de ces fonds;
- d'un compte à la Banque Malienne de Solidarité (BMS) pour les opérations de ramassage de fonds, qui est vidé tous les jours au profit du compte du Receveur à la BCEAO; et
- de dépôts à terme (DAT) auprès des banques commerciales où la DNTCP place ses excédents de trésorerie éventuels, tant que les taux d'intérêt sur ces DAT sont supérieurs aux taux créditeurs de la BCEAO.

28. Les **dépenses hors-budget** sont définies comme celles effectuées par les services de l'administration centrale, sur financement national, sans qu'elles aient été prévues dans la Loi de finances ni exécutées selon les règles et procédures budgétaires en vigueur. Cette définition s'applique à l'ensemble des transactions, engagements, réceptions de biens ou de services ou, octroi de garanties susceptibles de créer pour l'État une charge qui n'aurait pas été autorisée en loi de finances.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

29. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations (sous format Excel pour toutes données quantitatives) telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
Finances Publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire); la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
	Rapport du Ministre de l'économie et des finances sur les dépenses hors-budget	Semestrielle	Fin février et fin août
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Extrait de compte montrant les soldes initiaux et finaux du compte-séquestre à la BCEAO où le service venant à échéance de la dette contractée auprès de la <i>Libyan Foreign Bank</i> pour la construction du complexe de la Cité Administrative à Bamako est déposé jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes à propos du rééchelonnement du remboursement de cette dette	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dettes extérieures	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTÉ	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au 124	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
EDM	États financiers détaillés retraçant les recettes totales d'EDM, y compris les subventions reçues ; les dépenses totales ; le niveau d'endettement bancaire ; ainsi que la situation des arriérés.	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines

MALI

7 Mai 2018

CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET HUITIÈME ET NEUVIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Roger Nord et Johannes Wiegand (FMI), et Paloma Anos Casero (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Agence internationale de développement

<i>Risque de surendettement extérieur :</i>	<i>Modéré</i>
<i>Accentué par d'importants risques découlant de la dette publique intérieure ?</i>	<i>Non</i>

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) rend compte des informations actualisées sur les perspectives macroéconomiques et conclut que le Mali se trouve en situation de risque modéré de surendettement — sans changement par rapport à la précédente AVD (7^{ième} revue du programme au titre de la FEC de juillet 2017 – Rapport pays 17/209). Dans le scénario de référence, tous les indicateurs d'endettement extérieur et tous les ratios du service de la dette sont inférieurs aux seuils liés à l'action des pouvoirs publics durant toute la période de projection. Dans les scénarios de résistance les plus pessimistes, seul le ratio de la dette aux exportations dépasse son seuil (comme dans l'AVD de juillet 2017). Le profil d'endettement extérieur du Mali est vulnérable à l'évolution des conditions de financement, à la dépréciation du taux de change, et aux chocs sur la croissance des exportations. L'inclusion de la dette intérieure ne modifie pas¹ l'évaluation de la viabilité de la dette malienne.

¹ Note moyenne obtenue par le Mali sur 3 ans (2014-2016) à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) [3.37]- Pour son « classement de résultats » [modéré] et les seuils qui en découlent au titre du Cadre de viabilité de la dette pour pays à faible revenu (CVD-PFR), (voir le lien ci-après pour exemple [choisir pays]): <http://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/lic.aspx>

CONTEXTE

1. À fin 2017, l'encours de la dette publique totale du Mali était essentiellement composé de dette extérieure à des conditions concessionnelles (graphiques 1 et 2 du texte, tableau 1 du texte). La dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) s'est élevée à 2.231 milliards de FCFA (25,1 % du PIB), essentiellement envers des créanciers multilatéraux (1.802 milliards de FCFA). L'encours de la dette intérieure s'est rapidement accru ces dernières années pour atteindre 982 milliards de FCFA (11,2 % du PIB) à fin 2017, du fait de l'augmentation de l'émission de dette intérieure par les autorités sur le marché régional. La dette a été essentiellement détenue par des banques commerciales sous forme de bons et d'obligations du Trésor (graphiques 1 et 2 du texte, tableau 2 du texte).

Tableau 1 du texte. Mali : Encours de la dette extérieure en fin d'année, 2001-17
(milliards de FCFA)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	1,969	1,156	1,169	1,185	1,474	606	643	811	958	1,134	1,230	1,382	1,445	1,485	1,753	2,080	2,231
(en pourcentage du PIB)	77.5	42.6	42.8	41.2	44.8	16.8	16.5	18.6	19.9	21.4	20.1	21.8	22.1	20.9	22.6	25.0	25.1
Dette multilatéral	1,506	824	741	878	1,199	357	448	616	767	896	1,006	1,105	1,160	1,202	1,383	1,632	1,802
FMI ¹	110	100	94	79	66	4	6	19	68	72	101	101	83	94	79	103	117
Banque mondiale/IDA	343	106	176	268	384	84	216	263	313	414	494	578	586	597	728	823	908
Banque africaine de développement	329	116	239	289	380	121	134	112	136	158	257	247	229	245	253	343	387
Banque islamique de développement	45	40	36	55	64	31	57	96	112	114	124	118	111	92	116	141	118
Autres	678	462	195	187	306	117	34	126	138	139	30	62	151	174	208	222	272
Dette bilatérale officielle	456	327	423	302	270	247	193	192	188	236	222	276	284	282	370	447	429
Dette officielle envers le Club de Paris	127	31	8	17	18	13	16	4	4	10	13	13	10	8	41	41	40
Dette officielle hors Club de Paris	328	297	416	285	252	234	178	188	184	226	209	263	275	273	329	406	389
Autres créanciers	7	4	4	4	6	2	3	3	3	3	2	2	1	1	0	0	0

Sources: autorités maliennes et estimations des services du FMI

¹ Y compris allocation de DTS d'août 2009

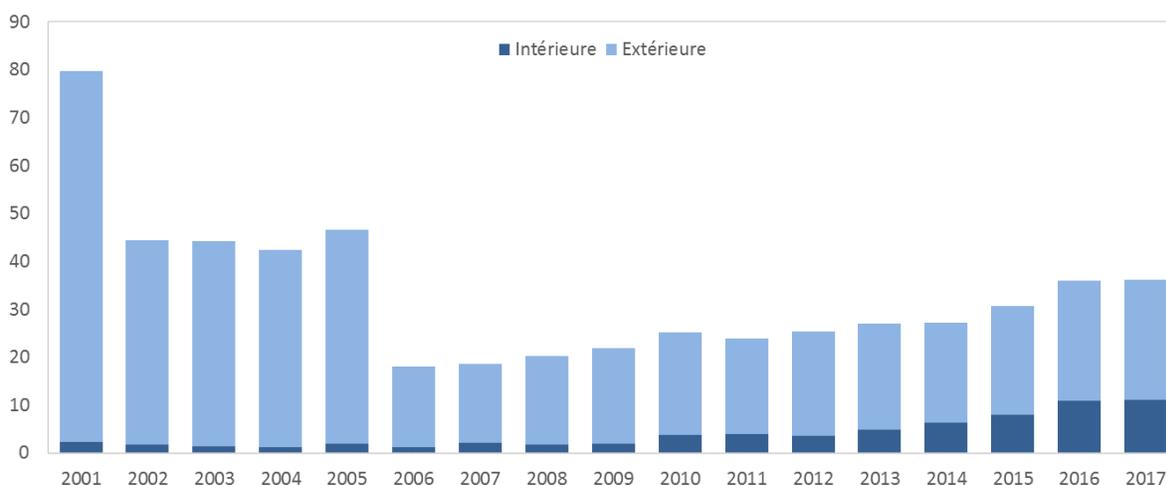
Tableau 2 du texte. Mali : Encours de la dette intérieure publique en fin d'année, 2009-17
(milliards de FCFA)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	97	203	238	231	318	445	622	913	982
(en pourcentage du PIB)	2	4	4	4	5	6	8	11	11
Court terme	33	52	120	143	187	336	243	236	88
Moyen et long terme	63	152	119	88	132	109	379	676	894
Banque centrale	8	6	3	1	0	0	0	0	0
Banques commerciales	82	94	114	112	172	329	433	567	606
Autres ¹	6	104	120	119	146	116	189	345	376

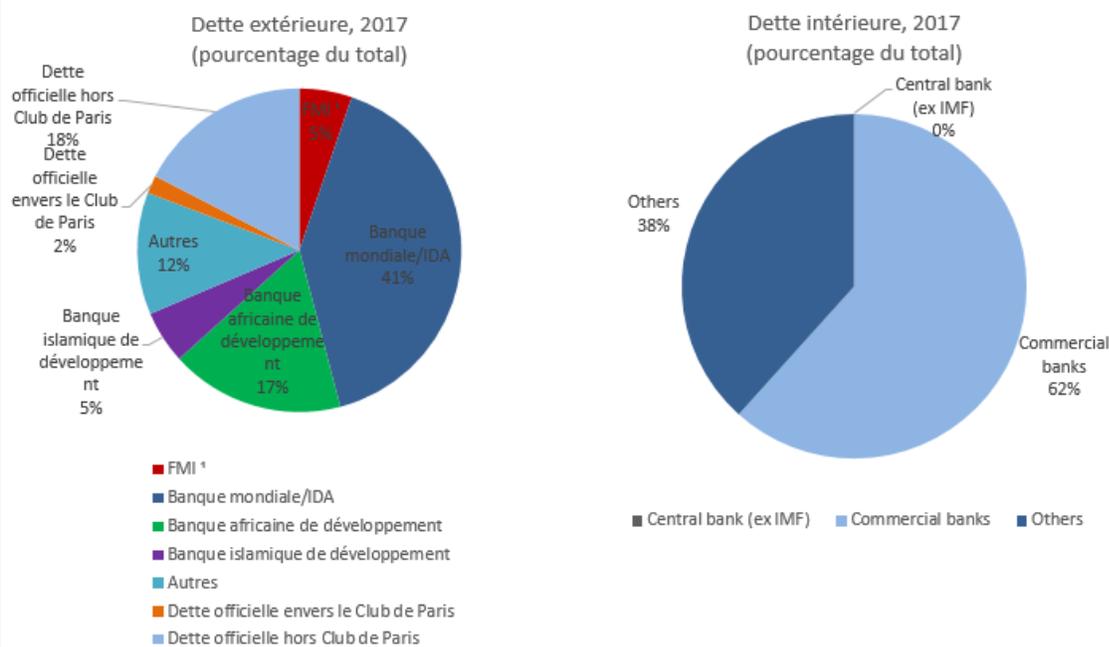
Sources: autorités maliennes et estimations des services du FMI

¹ Compris dette envers secteur bancaire et non-bancaire résidant dans la zone UEMOA hors Mali.

Graphique 1 du texte. Dette publique, 2001-17(% du PIB)



Graphique 2 du texte. Détenteurs de la dette publique du Mali, 2016



Sources: autorités maliennes; et calculs des services du FMI

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES, 2017–37

2. La présente AVD s'inscrit dans le droit fil du cadre macroéconomique qui sous-tend le rapport des services du FMI élaboré pour la huitième et neuvième revues du programme appuyé par la FEC dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Les principales hypothèses macroéconomiques sont globalement conformes à celles utilisées dans la précédente AVD et sont les suivantes :

- **Croissance du PIB réel.** Les perspectives de croissance restent positives. En 2017, les projections tablent sur des gains de production réelle de 5,3 %, convergeant à long terme vers un taux de 4,7 %, qui représente le potentiel de croissance à long terme du Mali (tableau 1).
- **Politique budgétaire.** En 2018, malgré des pressions régulières sur les dépenses, les autorités sont déterminées à contenir le déficit budgétaire global (dons inclus) à 3,3 % du PIB. Cette trajectoire de modeste rééquilibrage devrait les aider à atteindre un solde budgétaire global de 3 % du PIB d'ici 2019, conformément au critère de convergence de l'UEMOA.
- **Secteur extérieur.** Le déficit du compte des transactions courantes (dons inclus) devrait atteindre 6,5 % selon les projections (globalement inchangé par rapport à la 7^{ième} revue) sur la période 2017–18, en raison d'une détérioration des termes de l'échange (hausse des prix du pétrole), et d'une forte croissance des importations liée aux investissements publics et privés. Par la suite, le déficit du compte des transactions courantes devrait se résorber, selon les projections, pour passer de 6,3 % en 2019 à environ 6,4 % d'ici 2023. Il se stabiliserait aux alentours de 6,6 % du PIB à plus long terme. Cette stabilisation de la position extérieure serait en partie le résultat de politiques macroéconomiques favorables, d'une augmentation progressive d'autres exportations (notamment produits alimentaires, coton, tourisme et autres minéraux tels que phosphate, uranium, bauxite, minerai de fer, cuivre et nickel) et d'une baisse des cours du pétrole à long terme. Ces facteurs devraient contribuer à compenser la baisse régulière attendue des recettes provenant de l'exportation d'or². Le déficit des transactions courantes continue d'être financé essentiellement par l'investissement direct étranger, les emprunts du secteur public, et les flux d'aide publics.

3. Les besoins bruts de financement seront satisfaits par une conjugaison de dette intérieure et extérieure. Pour 2018 et à court terme, les autorités prévoient d'augmenter l'émission de dette intérieure afin de compenser une insuffisance temporaire de financement extérieur. À moyen terme, à mesure que les sources de financement extérieur devraient progressivement revenir à la normale, la composition du financement devrait redevenir globalement similaire à celui mentionné dans la précédente AVD, avec environ 70 % provenant de sources extérieures et 30 % de sources intérieures et régionales.

4. Les principales différences dans les hypothèses macroéconomiques à moyen terme par rapport à la précédente AVD sont les suivantes (tableau 1) :

- Le déflateur du PIB en dollars américains devrait, selon les projections, être plus élevé durant la période de projection que dans la précédente AVD.
- L'aide publique, définie comme la somme des dons et des prêts concessionnels, devrait tomber à 3,4 % du PIB en 2018, contre 5,2 % du PIB dans la précédente AVD. La majorité des programmes d'aide extérieure ont expiré en 2017 et les principaux bailleurs ont réduit leur

² Les volumes d'exportation aurifère devraient baisser régulièrement à terme, puisque la part de l'or dans le total des exportations devrait régresser, selon les projections, de 67 % en 2015 à environ 20 % en 2036.

enveloppe d'aide budgétaire prévue pour 2018. Cependant, la dynamique des réformes devrait permettre de faciliter le travail préparatoire au lancement de nouveaux programmes d'aide extérieure. Ainsi, l'aide publique devrait progressivement retrouver son niveau à long terme, à environ 4,5 % du PIB, comme dans l'AVD précédente.

- Les projections tablent sur un prix de l'or supérieur à celui de la précédente AVD. Les exportations d'or en pourcentage du PIB devraient être, selon les projections, légèrement inférieures à celles de la précédente AVD.
- Les cours du pétrole devraient, selon les projections, être inférieurs sur la période 2016-2017, mais supérieur sur 2017-2018 par rapport au précédent AVD.
- La présente AVD intègre de nouvelles données sur la dette intérieure en 2016 et 2017 d'après les données les plus récentes fournies par les autorités et la BCEAO en janvier 2018. Ces données montrent un niveau de la dette intérieure supérieur à celui du dernier AVD.

Les projections de l'AVD tablent sur une augmentation de la dette publique, qui devrait passer d'environ 35,6 % du PIB en 2017 à 51,1 % en 2038. Sur ce montant, la dette extérieure passerait d'environ 24,5 % à 35,1 % du PIB en 2038 (contre une augmentation d'environ 25 à 36 % du PIB selon les projections de la précédente AVD). L'accumulation de dette intérieure serait légèrement plus importante que dans la précédente AVD, dans la mesure où les autorités devraient, selon les hypothèses, recourir de plus en plus au financement intérieur en 2018 pour compenser une insuffisance temporaire de financement extérieur.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. AVD extérieure

5. Les résultats de l'AVD extérieure confirment que la dynamique de la dette malienne est viable dans le scénario de référence. Dans ce scénario, tous les ratios de la dette extérieure restent inférieurs à leurs seuils indicatifs, bien qu'une mesure — celle de la valeur actuelle (VA) du ratio de la dette CGE aux exportations, comme dans l'AVD précédente, fasse preuve d'une nette tendance à la hausse durant la période de prévision, en augmentant d'environ 87 % sur les vingt prochaines années, ce qui est préoccupant, et est en partie dû à une croissance atone des exportations à moyen et à plus long terme (graphique 1a, panneau c, et tableau 2a). Le ratio valeur actuelle de la dette CGE au PIB, calculé en utilisant un taux d'actualisation de 5 %, devrait, selon les projections, rester entre 16 et 21 % du PIB, soit bien en-deçà du seuil indicatif de 40 %, durant toute la période de projection (graphique 1a, panneau b, et tableau 2a). La VA du ratio de la dette CGE aux recettes devrait aussi, selon les projections, rester globalement stable autour de 86 %, soit confortablement en-dessous du seuil de 250 % (graphique 1, panneau d, et tableau 2a).

6. Pratiquement tous les indicateurs d'endettement restent inférieurs aux seuils indicatifs, même dans les scénarios les plus extrêmes. Les valeurs actuelles du ratio de la dette au PIB, du ratio de la dette aux recettes, et les mesures de liquidité du service de la dette aux exportations et aux recettes (hors

dons) restent tous inférieurs aux seuils de surendettement dans les tests de résistance et dans les scénarios de rechange les plus extrêmes. Toutefois, la valeur actuelle du ratio de la dette aux exportations montre un dépassement du seuil à partir de 2030 jusqu'en 2038, conformément à l'AVD précédente, dans l'hypothèse d'un durcissement des conditions de financement de la dette publique (« choc sur les conditions de financement »)³. Ce dépassement est en moyenne de 43 points, soit 28 points de pourcentage au-dessus du seuil au cours de la période, et se définit comme important et prolongé, et suffisant pour classer le Mali en catégorie de risque modéré de surendettement extérieur. À l'avenir cependant, la pleine mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 et les réformes continues de politique générale devraient promouvoir le développement économique tout en donnant davantage de flexibilité et de dynamisme à l'ensemble de l'économie pour amortir les chocs. Plus particulièrement, l'intensification en cours de l'investissement du secteur public dans les infrastructures hautement prioritaires et son élargissement à l'ensemble du pays sont de bon augure pour renforcer la croissance de la productivité à l'échelle de l'ensemble de l'économie et pour entraîner le développement d'autres secteurs ayant un potentiel à l'exportation. Ces initiatives contribueraient à diversifier l'économie et à la rendre plus résiliente aux chocs sur les exportations.

7. La viabilité de la dette extérieure du Mali est sensible à un choc sur la croissance des marchés à l'exportation, à une réduction des transferts et de l'IDE, et à un choc conjugué, ainsi qu'à l'évolution des conditions d'emprunt. Dans le cadre d'un test paramétré qui réduit temporairement la croissance des exportations en 2018–19, avec pour effet une baisse permanente des niveaux d'exportations, la VA du ratio de la dette aux exportations dépasserait son seuil en 2037 (tableau 2b, scénario B2). Dans le cadre d'un test paramétré qui réduit l'IDE et les transferts publics et privés en 2018–19, la VA du ratio de la dette aux exportations commencerait à augmenter pour se rapprocher du seuil et pratiquement le dépasser en 2038 (tableau 2b, scénario B4). Un test paramétré qui conjugue les chocs sur la croissance, les valeurs d'exportations, le déflateur du PIB en dollar américain, et l'IDE, aurait pour résultat que le ratio de la dette aux exportations dépasserait son seuil en 2038 (tableau 2b, scénario B5). Cela illustre une fois de plus la nécessité de diversifier les exportations, en limitant les vulnérabilités actuelles (essentiellement) à des chocs extérieurs.

B. AVD publique

8. L'inclusion de la dette intérieure aggrave modérément l'évaluation de la viabilité de la dette du Mali, puisqu'elle contribue à augmenter la VA du ratio de la dette publique totale au PIB par rapport à la précédente AVD. L'insuffisance projetée de financement extérieur en 2018, même si elle est censée être temporaire, est compensée par une augmentation de la dette intérieure à court terme, qui détériore davantage le profil de la viabilité globale de la dette (graphique 2, tableau 2a, tableau 2b). La VA du ratio de la dette du secteur public au PIB augmente pour se situer entre 26,88 et 36,1 % du PIB durant l'ensemble de la période de projection, alors qu'elle augmentait pour se situer entre 23,5 et 28,5 % du PIB, respectivement, dans la précédente AVD. La VA du ratio de la dette du secteur public aux recettes se détériore pour se situer entre 134 et 151 % au cours de toute la période de projection, alors qu'elle se

³ Dans la précédente AVD, le choc le plus extrême était un choc conjugué, qui est, de par sa conception, un choc temporaire de deux ans.

situait entre 107 et 123 % du PIB, respectivement, dans la précédente AVD. La croissance rapide enregistrée récemment par l'encours de la dette intérieure mérite un suivi rapproché afin de maintenir la viabilité de la dette et la stabilité financière à l'avenir.

CONCLUSION

9. La présente AVD actualisée, comme la précédente, semble indiquer que le risque de surendettement du Mali reste modéré. Toutefois, l'insuffisance prévue de financement extérieur à court terme, même si elle est censée être temporaire, exerce de nouvelles tensions modérées sur la viabilité de la dette malienne. En supposant une trajectoire d'assainissement budgétaire similaire à celle de la présente AVD, l'ampleur de la détérioration du profil d'endettement sera fonction de l'ampleur et de la durée du passage du financement extérieur au financement intérieur. Comme dans l'AVD précédente, les tests de résistance mettent en évidence un dépassement prolongé du seuil pour la VA du ratio de la dette extérieure CGE aux exportations dans le cas du choc le plus extrême. La viabilité de la dette malienne est extrêmement sensible à un durcissement des conditions de financement, et à un choc conjugué. Outre un choc sur le financement (conditions de financement extérieur moins favorables à l'avenir —entraînant le dépassement mentionné ci-dessus), la viabilité de la dette du Mali est également vulnérable à une réduction des transferts et de l'IDE, et à un choc sur les exportations, en raison de la concentration des exportations en or. Comme le soulignait la précédente AVD, il demeure indispensable que le Mali maintienne de prudentes politiques macroéconomiques, renforce l'efficacité de la gestion de la dette publique, et continue de répondre à ses besoins de financement extérieur par des dons et des prêts concessionnels, dans toute la mesure du possible. En outre, le pays doit veiller à ce que les projets sous-jacents garantissent un bon retour sur investissement, tout en poursuivant la mise en œuvre des réformes structurelles afin d'améliorer le climat des investissements et la diversification des exportations, compte tenu d'une baisse attendue des résultats des exportations aurifères à moyen terme. Les autorités maliennes ont globalement souscrit aux conclusions de l'AVD. Elles ont indiqué qu'à leur avis, leur économie pourrait connaître une croissance plus rapide que celle envisagée par les services du FMI à moyen et long terme, mais ont partagé l'évaluation globale faite par les services du FMI.

Tableau 1. Mali : Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2015	2016	2017	2018	2019	Long terme ¹
		Est.	Est.	Projections		
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	6.0	5.8	5.3	5.0	4.7	4.7
AVD précédente	6.0	5.8	5.3	5.0	4.7	4.7
Déflateur du PIB en dollars américains						
AVD actuelle	1.2	3.6	11.3	2.5	3.0	2.2
AVD précédente	-14.2	1.3	-2.9	1.1	0.7	2.0
Déficit budgétaire global (hors dons, pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	-4.5	-5.5	-4.5	-4.5	-4.7	-4.2
AVD précédente	-4.5	-5.5	-5.7	-5.5	-5.0	-4.2
Déficit budgétaire global (dons inclus, pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	-1.8	-3.9	-2.9	-3.3	-3.0	-3.0
AVD précédente	-1.8	-3.9	-3.5	-3.4	-3.0	-3.0
Déficit courant (hors dons, pourcentage du PIB)²						
AVD actuelle	-12.3	-14.6	-13.1	-13.6	-13.5	-7.6
AVD précédente	-12.3	-14.6	-16.7	-14.7	-14.0	-7.5
Déficit courant (dons inclus, pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	-5.3	-7.2	-6.0	-6.5	-6.3	-6.5
AVD précédente	-5.3	-7.1	-8.2	-6.6	-6.2	-6.3
Aide publique³ (pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	5.6	3.4	3.9	3.4	3.8	4.5
AVD précédente	5.6	3.4	5.2	5.2	5.5	4.6
Prix de l'or (dollar EU l'once d'or fin, séance de Londres)						
AVD actuelle	1160	1248	1257	1340	1375	1481
AVD précédente	1160	1248	1254	1281	1311	1333
Exportations d'or (pourcentage de PIB)						
AVD actuelle	13.0	13.5	13.1	12.5	11.1	5.4
AVD précédente	13.0	13.8	13.5	13.4	13.0	7.4
Prix du pétrole (dollar EU le baril)⁴						
AVD actuelle	51	43	53	62	58	54
AVD précédente	51	43	55	55	54	55

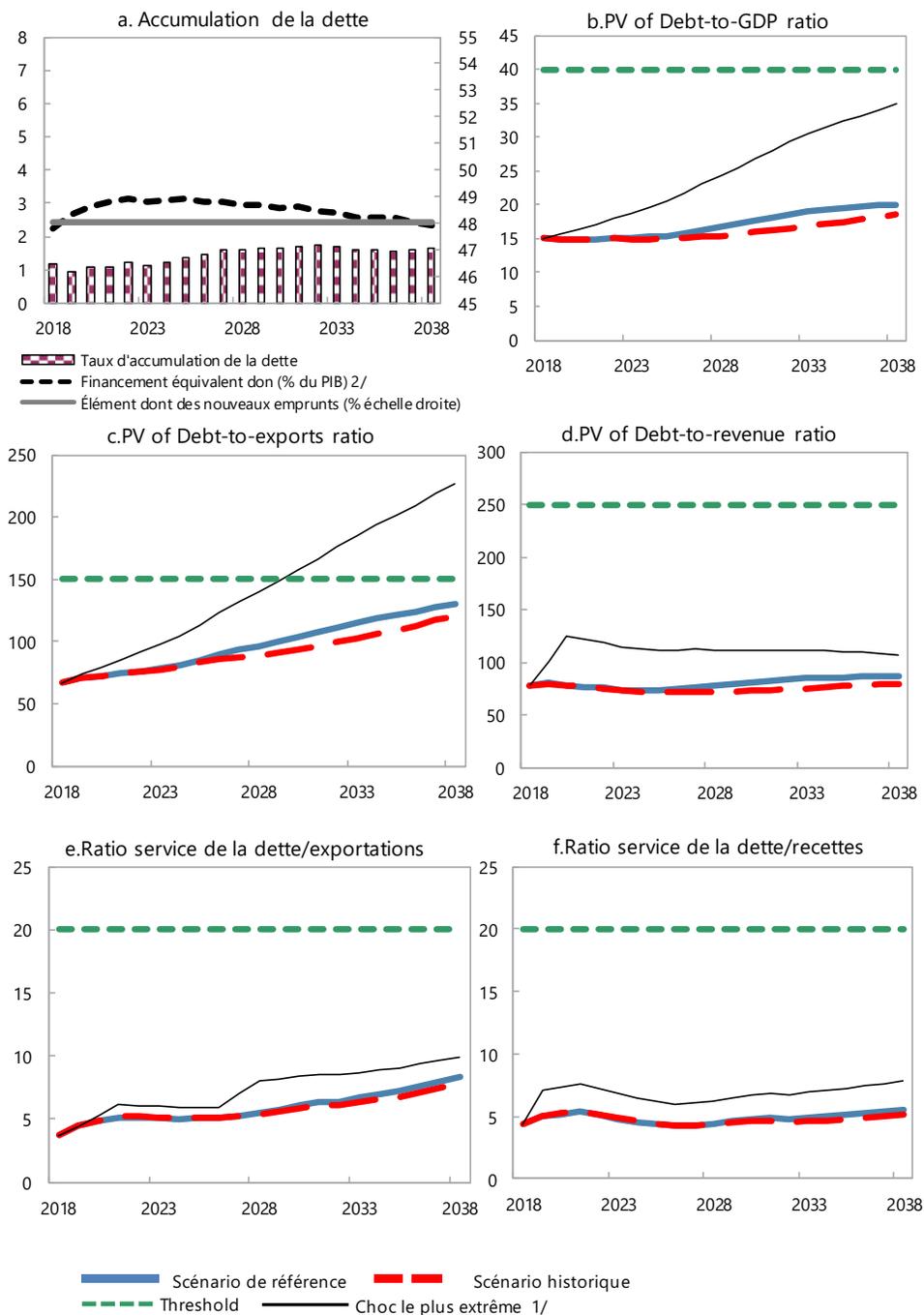
¹ Défini comme les 15 dernières années de la période de projection . Pour l'AVD, les actuelle, long terme couvre la période 2022-36 . Pour l'AVD précédente , il couvrirait la période 2021-35

² Le déficit courant élevé (hors dons) en 2015 - 19 s'explique par l'assistance militaire internationale, qui est censée se poursuivre au moyen terme. Il est enregistré comme importations de services de sécurité financées par des dons, qui représentent, en moyenne 6% du PIB par an.

³ Somme des dons et des prêts

⁴ Moyenne simple de trois prix au comptant ; Dated Brent, West Texas Intermediate, et Dubai Fateh.

Graphique 1a. Mali : Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, selon divers scénarios, 2018–38

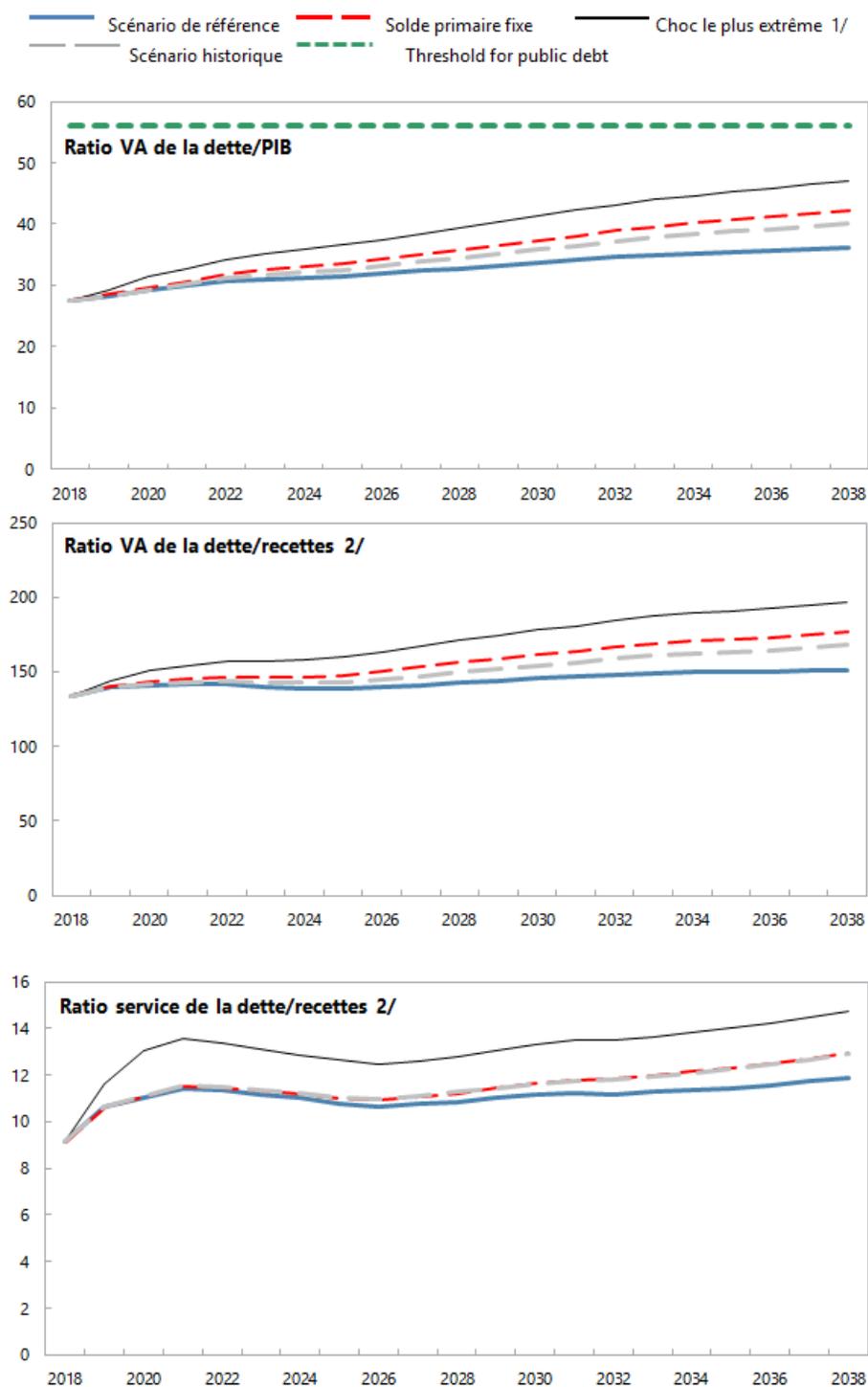


Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2028 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Conditions ; au c. à un choc de type Conditions ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Flux hors dette ; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

2/ Le déclin du financement de l'équivalent-subvention en 2016 reflète le retour à des niveaux plus normaux de l'aide concessionnelle suivant le niveau exceptionnellement élevé de l'aide liée à la crise de 2011 à 2012

Graphique 2. Mali : Indicateurs de la dette publique, selon divers scénarios, 2018-38



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1a. Mali : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2018-2038 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart type ^{6/}	Projections									
	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018-2023 Moyenne		2028	2038
Dette extérieure (nominale) 1/	22.6	24.9	24.5			23.4	23.2	23.4	23.6	24.1	24.4		28.0	35.1	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	22.6	24.9	24.5			23.4	23.2	23.4	23.6	24.1	24.4		28.0	35.1	
Variation de la dette extérieure	1.6	2.3	-0.4			-1.1	-0.2	0.1	0.2	0.6	0.3		0.9	0.5	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	6.0	3.9	1.0			3.2	3.1	2.9	2.8	3.0	3.1		3.3	2.7	
Déficit extérieur courant hors intérêts	5.0	6.9	5.7	6.6	3.7	6.3	6.1	5.9	5.8	6.0	6.1		6.3	5.9	6.1
Déficit de la balance des biens et services	15.6	16.9	15.7			15.3	15.6	15.2	15.0	15.0	10.7		11.3	10.9	
Exportations	24.0	23.4	23.2			22.7	21.1	20.6	20.1	19.7	19.3		17.3	15.4	
Importations	39.6	40.3	38.9			38.0	36.7	35.7	35.0	34.7	30.0		28.6	26.3	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-12.5	-12.3	-12.1	-9.6	3.9	-12.1	-12.2	-11.8	-11.6	-11.3	-6.7		-6.3	-5.5	-6.1
<i>dont : officiels</i>	-7.0	-7.4	-7.1			-7.1	-7.1	-6.8	-6.6	-6.3	-1.7		-1.3	-0.5	
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	2.0	2.4	2.1			3.1	2.6	2.5	2.4	2.3	2.1		1.3	0.5	
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.5	-1.8	-2.9	-3.0	1.8	-2.3	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2		-2.2	-2.2	-2.2
Dynamique endogène de la dette 2/	2.4	-1.2	-1.7			-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8		-0.8	-1.0	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.3	0.3			0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3		0.4	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-1.2	-1.2			-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.1		-1.2	-1.5	
Contribution des variations de prix et de taux de change	3.5	-0.3	-0.9			
Résiduel (3-4) 3/	-4.3	-1.6	-1.4			-4.3	-3.3	-2.8	-2.6	-2.5	-2.8		-2.4	-2.1	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.2	-0.2	-0.2			-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0		0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	15.8			15.1	14.9	14.9	14.8	15.0	15.1		16.7	20.1	
En pourcentage des exportations	68.0			66.4	70.8	72.3	73.9	76.3	78.2		96.5	130.2	
VA de la dette extérieure CGE	15.8			15.1	14.9	14.9	14.8	15.0	15.1		16.7	20.1	
En pourcentage des exportations	68.0			66.4	70.8	72.3	73.9	76.3	78.2		96.5	130.2	
En pourcentage des recettes publiques	85.3			77.8	80.0	78.2	76.7	75.6	73.8		77.6	86.3	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	6.5	4.3	4.7			3.7	4.5	4.8	5.1	5.1	5.1		5.5	8.4	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	6.5	4.3	4.7			3.7	4.5	4.8	5.1	5.1	5.1		5.5	8.4	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	9.5	6.1	5.9			4.4	5.0	5.2	5.3	5.1	4.8		4.4	5.5	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.7	0.9	0.6			0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2		1.8	3.5	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	3.4	4.6	6.1			7.4	6.3	5.8	5.6	5.4	5.8		5.5	5.3	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.0	5.8	5.3	4.4	2.3	5.0	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-14.2	1.2	3.6	2.4	8.9	11.3	2.5	3.0	2.7	2.0	2.2	4.0	2.0	2.2	2.2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.4	1.5	1.5	1.5	0.2	1.0	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2	1.4	1.5	1.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-2.8	4.3	8.0	6.6	11.1	14.4	-0.3	5.2	5.0	4.7	5.0	5.7	6.0	6.0	5.4
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-5.2	9.0	5.4	9.6	18.7	14.2	3.6	5.0	5.4	5.7	-7.5	4.4	6.1	6.1	6.0
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.4	16.7	18.5			19.4	18.7	19.0	19.3	19.9	20.4		21.6	23.3	22.1
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.7	0.5	0.6			0.6	0.7	0.9	1.0	1.1	1.1		1.6	2.9	
<i>dont : dons</i>	0.4	0.2	0.2			0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5		0.5	0.4	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.4	0.3	0.4			0.4	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7		1.2	2.5	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			2.3	2.7	2.9	3.1	3.1	3.1		2.9	2.3	2.8
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			66.6	70.4	69.1	69.2	68.4	69.6		63.8	55.4	61.9
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	13.1	14.0	15.3			17.9	19.2	20.7	22.3	23.8	25.5		35.8	69.8	
Croissance du PIB nominal en dollars	-9.1	7.1	9.1			16.9	7.4	7.8	7.6	6.8	7.0	8.9	6.8	7.1	7.0
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	2.5			2.7	2.9	3.1	3.3	3.6	3.9		6.0	14.1	
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			1.2	1.0	1.1	1.1	1.2	1.1	1.1	1.6	1.6	1.6
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.7	0.7	0.8			0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.3		1.8	3.5	
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fond)	15.0			14.4	14.2	14.2	14.1	14.3	14.4		15.9	19.1	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	56.0			54.4	57.2	58.1	59.2	60.9	62.1		74.9	98.3	
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de f	3.9			3.0	3.6	3.9	4.1	4.1	4.0		4.3	6.3	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend uniquement la dette extérieure du secteur public.

2/ Égale à $[r - g - p/(1+g)]/(1+g + p + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les dons projets, les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change. Le calcul du résiduel considère que le compte de capital est un flux qui crée de la dette, ce qui n'est pas le cas au Mali, où le compte de capital consiste pour la plupart de dons projets (environ 2% de PIB).

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2018–38

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2038
PV of Debt-to-GDP ratio												
Scénario de référence	15	15	15	15	15	15	15	15	16	16	17	20
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	18
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	15	16	16	17	18	19	20	21	22	23	24	35
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	15	15	16	16	16	16	16	16	17	17	18	21
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	15	16	17	17	17	17	17	17	18	18	18	21
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	15	16	18	18	18	18	18	19	19	20	20	24
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	15	19	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	15	19	24	24	24	23	23	23	24	24	24	25
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	15	21	21	21	21	21	22	22	22	23	24	28
PV of Debt-to-exports ratio												
Scénario de référence	66	71	72	74	76	78	81	85	90	93	96	130
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	66	70	72	74	76	77	79	83	86	87	89	120
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	66	74	79	85	91	97	104	113	123	131	140	227
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	66	71	73	74	77	78	81	85	90	94	97	131
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	66	77	95	96	99	101	104	109	114	118	121	155
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	66	71	73	74	77	78	81	85	90	94	97	131
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	66	92	113	114	116	117	119	124	129	131	132	147
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	66	83	105	106	109	110	112	117	122	125	126	147
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	66	71	73	74	77	78	81	85	90	94	97	131
PV of Debt-to-revenue ratio												
Scénario de référence	78	80	78	77	76	74	73	74	74	76	78	86
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	78	79	78	77	75	73	72	72	71	71	71	79
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	78	84	86	88	91	92	95	98	102	107	112	150
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	78	82	82	81	80	78	78	78	79	80	82	91
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	78	83	89	87	85	83	82	82	83	84	85	89
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	78	88	95	93	92	89	89	89	90	92	94	105
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	78	103	122	118	115	111	109	108	107	107	106	98
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	78	101	125	122	119	115	113	112	112	112	112	107
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	78	114	111	109	107	105	104	104	106	108	110	122

Tableau 1b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2018–38 (suite)
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2037
Ratio service de la dette/exportations												
Scénario de référence	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	8
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	8
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	4	4	5	5	6	6	6	6	7	7	8	13
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	7	10
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	8
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	4	4	5	6	6	6	6	6	6	6	7	8
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	4	5	6	6	6	6	6	6	7	8	10
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	8
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	4	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4	6
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	5	5	5	5	5	5	4	4	4	4	5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	4	5	5	6	5	5	5	5	5	6	6	9
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	5	5	6	5	5	5	5	4	5	5	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	4	5	5	6	5	5	5	5	4	5	5	6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	7
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	4	5	6	6	6	6	5	5	5	6	6	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	5	6	7	7	6	6	6	5	6	7	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	7	7	8	7	7	6	6	6	6	6	8
<i>Pour mémoire :</i>												
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43	43

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 2a. Mali : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2018-38

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif				Projections									
	2016	2017	Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2013-18 Moyenne	2028	2038	2019-33 Moyenne
Dette du secteur public 1/	35.9	35.6			35.9	36.6	37.6	38.6	39.8	40.4		44.0	51.1	
<i>dont : libellée en devises</i>	24.9	24.5			23.4	23.2	23.4	23.6	24.1	24.4		28.0	35.1	
Variation de la dette du secteur public	5.2	-0.3			0.3	0.7	1.0	1.0	1.2	0.6		0.9	0.5	
Flux générateurs d'endettement identifiés	2.5	-2.1			-0.1	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4		0.3	-0.3	
Déficit primaire	3.3	2.0	2.1	0.9	2.6	2.2	2.1	2.0	2.0	1.9	2.1	1.9	1.7	1.8
Recettes et dons	18.3	20.1			20.6	20.3	20.7	21.1	21.7	22.3		23.0	23.9	
<i>dont : dons</i>	1.6	1.6			1.2	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8		1.4	0.6	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.6	22.1			23.1	22.4	22.8	23.2	23.6	24.2		24.9	25.6	
Dynamique automatique de la dette	-0.8	-4.1			-2.6	-1.5	-1.5	-1.6	-1.5	-1.5		-1.6	-2.1	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.4	-1.5			-1.7	-1.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.5		-1.1	-1.3	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.3	0.3			0.0	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3		0.8	0.9	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.7	-1.8			-1.7	-1.6	-1.6	-1.7	-1.7	-1.8		-1.9	-2.3	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.6	-2.5			-0.9	0.0	-0.1	-0.2	0.0	-0.1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1			0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.2	0.1			0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-0.2	-0.2			-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	2.7	1.8			0.4	0.2	0.5	0.6	0.7	0.2		0.6	0.9	
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	...	26.8			27.6	28.3	29.1	29.9	30.7	31.1		32.8	36.1	
<i>dont : libellée en devises</i>	...	15.8			15.1	14.9	14.9	14.8	15.0	15.1		16.7	20.1	
<i>dont : extérieure</i>	...	15.8			15.1	14.9	14.9	14.8	15.0	15.1		16.7	20.1	
Besoin de financement brut 2/	7.9	6.8			5.4	5.4	5.5	5.6	5.7	5.7		5.8	6.0	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	...	133.3			134.0	139.4	140.6	141.4	141.7	139.6		142.7	151.4	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	...	145.0			142.4	151.6	153.2	154.5	154.5	152.0		151.9	155.3	
<i>dont : extérieure 3/</i>	...	85.3			77.8	80.0	78.2	76.7	75.6	73.8		77.6	86.3	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	9.6	10.7			9.1	10.6	11.0	11.4	11.3	11.2		10.9	11.9	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	10.5	11.6			9.7	11.5	12.0	12.5	12.4	12.2		11.6	12.2	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-2.0	2.4			2.2	1.5	1.1	1.0	0.8	1.3		1.0	1.2	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.8	5.3	4.4	2.3	5.0	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.5	1.5	1.5	0.2	1.0	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2	1.4	1.5	1.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.3	3.5	1.8	3.5	3.4	3.7	3.4	3.2	3.0	2.9	3.3	3.0	2.8	2.9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	2.9	-10.7	0.0	8.5	-3.9
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.5	1.6	4.1	3.4	1.4	1.4	1.8	2.0	2.0	2.2	1.8	2.0	2.2	2.2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	12.1	8.2	3.2	5.2	9.8	1.5	6.3	6.4	6.8	7.2	6.3	4.9	4.8	5.1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0	48.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le secteur public comprend l'administration centrale et certaines entreprises publiques.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles. La moyenne pour le déficit primaire cependant exclut l'année 2006 à cause de l'effet exceptionnelle de l'allègement de dette MDRI.

Tableau 2b. Mali : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2018–38

	Projections							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	28	28	29	30	31	31	33	36
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	28	28	29	30	31	32	34	40
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	28	29	30	31	32	33	36	42
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	28	28	30	31	32	33	37	51
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	28	29	31	33	34	35	39	47
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	28	29	30	31	32	32	34	37
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	28	29	30	32	33	33	37	42
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	28	34	34	34	34	34	33	33
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	28	34	35	35	36	36	37	39
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	134	139	141	141	142	140	143	151
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	134	140	141	143	144	142	150	168
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	134	141	143	145	147	146	156	177
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	134	140	143	145	147	146	162	212
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	134	144	151	154	157	157	171	197
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	134	142	146	146	146	144	146	153
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	134	142	147	149	150	149	159	177
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	134	168	165	161	158	152	144	137
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	134	167	167	166	165	162	161	162
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	9	11	11	11	11	11	11	12
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	9	11	11	12	11	11	11	13
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	9	11	11	12	11	11	11	13
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	9	11	11	12	12	12	12	15
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	11	12	12	12	12	12	14
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	11	11	12	11	11	11	12
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	9	11	11	12	12	12	11	13
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	9	12	13	14	13	13	13	15
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	9	11	12	12	12	12	12	13

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.



MALI

9 mai 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET LES HUITIÈME ET NEUVIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Services du Fonds monétaire international en consultation avec la Banque mondiale

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
EXECUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	10

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 mars 2018)

Statut : date d'admission : 27 septembre 1963.

Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	186,60	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	153,28	82,14
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	33,33	17,86

Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	89,36	100,00
<u>Avoirs</u>	74,73	83,63

Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Prêts FCR</u>	22,00	11,79
<u>Accords FEC</u>	121,85	65,30

Derniers accords financiers en date

<u>Type</u>	<u>Date</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u>		<u>Montant tiré</u>		
	<u>d'approbation</u>		<u>Millions de DTS</u>		<u>Millions de DTS</u>		
FEC	18 déc. 2013	17 déc. 2018	186,60		91,65		
FEC	27 déc. 2011	10 janv. 2013	30,00		6,00		
FEC ¹	28 mai 2018	22 déc. 2011	52,99		52,99		
			<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
<u>Principal</u>			11,30	13,80	15,20	15,40	17,00
<u>Commissions/intérêts</u>			0,09	0,13	0,13	0,13	0,13
Total			11,39	13,93	15,33	15,53	17,13

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre <u>initial</u>	Cadre <u>renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE			
Date d'arrivée au point de décision	sept. 1998	sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	121,00	417,00	
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU) (équivalent en millions de DTS)	14,00 10,80	45,21 34,74	
Date d'arrivée au point d'achèvement	sept. 2000	mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ^{2/}	--	3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

^{1/} L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

^{2/} En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	75,07
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	12,63
II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

<u>Date de décaissement</u>	<u>Dette admissible</u>		
	<u>CRG</u>	<u>Cpte RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	s.o.	75,07	75,07

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : sans objet. Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTe et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes : une évaluation actualisée de la BCEAO lancée en 2018 est pratiquement achevée. Il ressort de cette évaluation que les dispositifs de contrôle et de gouvernance de la BCEAO restent solides. En se fondant sur les recommandations issues des évaluations précédentes, la banque a adopté les normes internationales d'information financière (IFRS) en 2015 et les critères de sélection des auditeurs externes ont été renforcés. Les états financiers audités au cours de la période qui a suivi la dernière évaluation en 2013 ont été accompagnés d'opinions d'audit non modifiées (« propres ») et ont été publiés en temps opportun.

Régime de change : le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA de 1948 à début 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 100 francs CFA pour un franc français. Depuis le 1er janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l'euro au taux 655,96 francs CFA pour un euro.

Le Mali a accepté les obligations de l'Article VIII, Sections 2, 3 et 4 le 1er juin 1996. Le régime de change du Mali n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Mali n'applique aucune pratique de taux de change multiples.

Du fait qu'il partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau sous-régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali applique le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22 % à 15 % entre 1997 et 2003 ; le taux maximum est actuellement de 20 %. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative « Tout sauf les armes ». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de *l'African Growth and Opportunity Act* des États-Unis. Le Mali n'impose aucune restriction légale aux exportations.

Consultations au titre de l'article IV : les consultations avec le Mali se déroulent selon le cycle de 12 mois. Les consultations de 2015 au titre de l'article IV ont été conclues par le Conseil d'administration le 2 décembre 2015 (Rapport du FMI n° 15/339).

Assistance technique ¹

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Expert	Mars 2018	Renforcement des fonctions d'appui
FAD	Services du FMI/expert	Février 2018	Administration de l'impôt
AFRITAC	Expert	Février 2018	Comptabilité nationale
AFRITAC/MCM	Expert	Février 2018	Gestion de la dette à moyen terme
AFRITAC	Expert	Février 2018	Gestion des finances publiques
FAD	Services du FMI/expert	Janvier 2018	Administration de l'impôt
FAD	Expert	Décembre 2018	Code minier
AFRITAC	Expert	Novembre 2017	Gestion des finances publiques
AFRITAC	Expert	Novembre 2017	Administration de l'impôt
AFRITAC	Expert	Novembre 2017	Administration des douanes
STA	Expert	Novembre 2017	Balance des paiements
AFRITAC	Expert	Octobre 2017	Gestion des finances publiques
FAD	Expert	Septembre 2017	Renforcement de la gestion des risques d'incivisme fiscal
AFRITAC	Expert	Juillet 2017	Gestion des finances publiques
AFRITAC	Expert	Juin 2017	Administration des douanes
FAD	Services du FMI/expert	Juin 2017	Évaluation de la gestion des dépenses publiques (PIMA)
MCM	Expert	Mai 2017	Stratégie pour les prêts improductifs
AFRITAC	Expert	Mai 2017	Administration de l'impôt
FAD	Expert	Avril 2017	Budget-programme

¹ Depuis le dernier Article IV.

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	Avril 2017	Gestion des finances publiques
AFRITAC	Expert	Avril 2017	Administration de l'impôt
FAD	Expert	Avril 2017	Informatisation du système comptable
AFRITAC	Expert	Mars 2017	Gestion des finances publiques
FAD	Expert	Février 2017	Administration des recettes
FAD	Expert de longue durée	Janvier 2017	Conseiller au Trésor malien
AFRITAC	Expert	Janvier 2017	Statistiques des finances publiques
AFRITAC	Expert	Janvier 2017	Comptabilité nationale
AFRITAC	Expert	Décembre 2016	Gestion des finances publiques
AFRITAC	Expert	Novembre 2016	Gestion des finances publiques
FAD	Services du FMI/expert	Août 2016	Politique fiscale
FAD	Expert	Août 2016	Comptabilité publique, fonction du Trésor et gestion de la trésorerie
FAD	Services du FMI/expert	Juin 2016	Budget-programme
FAD	Expert de longue durée	Janvier 2016	Conseiller au Trésor malien
FAD	Expert	Décembre 2015	Préparation d'un plan pour l'assurance-qualité
FAD	Services du FMI/expert	Novembre 2015	Administration de l'impôt
AFRITAC	Expert	Novembre 2015	Gestion des finances publiques
AFRITAC	Expert	Novembre 2015	Administration des douanes
AFRITAC	Expert	Octobre 2015	Statistiques de finances publiques

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	Octobre 2015	Administration de l'impôt
LEG	Services du FMI	Septembre 2015	LBC/FT
AFRITAC	Expert	Août 2015	Gestion de la dette
AFRITAC	Expert	Juillet 2015	Comptabilité nationale
FAD	Expert	Juin 2015	Formation sur le modèle FARI
FAD	Services du FMI/expert	Juin 2015	Fiscalité locale et décentralisation

Représentant résident

M. Abdoulaye Tall est le représentant résident du FMI à Bamako depuis mai 2016.

EXECUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois			
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Dixième revue au titre de la FEC	Novembre 2018	Janvier 2019
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mise à jour régulière des projections macroéconomiques à moyen terme		
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour régulières sur les projets énergétiques		
	Mises à jour régulières sur les projets agricoles		
	Mises à jour du DPO sur la pauvreté		2017
C. Accord sur les produits conjoints			
Produits conjoints	Analyse conjointe Banque-FMI de viabilité de la dette		

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

MALI—APPENDICE DES QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(au 4 avril 2018)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : les données communiquées présentent des lacunes, mais sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance.

Comptes nationaux : les données annuelles sont établies à partir d'une année de référence obsolète (1999). Pas de données trimestrielles disponibles. Avec le soutien de l'AFRITAC Ouest, des efforts sont déployés pour changer l'année de référence du PIB à 2015 et établir des estimations trimestrielles. Ces données devraient être publiées en 2019.

Statistiques des prix : depuis le début de 1998, les autorités compilent et publient dans les délais, de concert avec les autres pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Bamako. L'IPC harmonisé est basé sur une année de référence obsolète (2008).

Statistiques de finances publiques : globalement adéquates. Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l'assistance technique du FMI (le tableau harmonisé des opérations financières de l'État – TOFE basé sur le *Manuel de statistiques de finances publiques* de 1986). De nouveaux efforts s'imposent toutefois pour abréger les délais de diffusion du TOFE, en élargir la couverture et assurer le passage progressif au MSFP 2001/2014, conformément à la directive TOFE 10/2009 de l'UEMOA. Des progrès sont constatés dans les travaux menés avec le concours du département des statistiques, de l'AFRITAC Ouest et de l'AFRISTAT en vue d'étendre la couverture du TOFE aux organismes publics et aux administrations locales et de renforcer celle des postes de financement intérieur. Les rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont affichés en temps voulu sur le site du Ministère des finances. Les données annuelles relatives aux opérations budgétaires de l'administration centrale sont communiquées au département des statistiques pour publication dans l'Annuaire de statistiques des finances publiques.

Statistiques monétaires et financières : les statistiques monétaires et financières sont dans l'ensemble adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Conformément aux recommandations du SGDD-a, la BCEAO procède à la diffusion des données monétaires mensuelles dans un délai de quatre à six semaines. En août 2016, la BCEAO a achevé la migration des SMF du Mali vers les formulaires de déclaration normalisés (SRF) pour la banque centrale et les autres institutions de dépôts.

Surveillance du secteur financier : la BCEAO a récemment achevé la création d'un Fonds spécial d'investissement (FSI) pour les institutions collectrices de dépôts au Mali. La communication régulière de données au département des statistiques du FMI devrait démarrer en décembre 2018.

Statistiques du secteur extérieur : depuis 2011, les statistiques de la balance des paiements et de position extérieure globale sont compilées conformément à la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6). La Direction nationale de la BCEAO est responsable de la compilation et de la diffusion de ces statistiques, et le siège de la BCEAO d'élaborer la méthodologie et de calculer les réserves internationales gérées pour le compte des pays participants. Les statistiques de la balance des paiements et de la PEG sont publiées avec un délai inférieur à un an—les dernières données publiées sur le site web de la BCEAO sont celles pour 2016. Le Mali participe à l'enquête coordonnée sur les investissements directs (ECID) depuis 2011.

II. Normes et qualités des données

Le Mali participe depuis septembre 2001 au système général de diffusion des données (SGDD) (et au système qui lui a succédé, le SGDD-a).

Aucune mission RONC sur les statistiques n'a été menée au Mali.

Mali — indicateurs communément requis aux fins de la surveillance

(au 3 avril 2018)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données	Fréquence de communication des données	Fréquence de la publication
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	Janvier 2018	Mars 2018	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	Janvier 2018	Mars 2018	M	M	M
Monnaie au sens large	Janvier 2018	Mars 2018	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Février 2018	Mars 2018	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Janvier 2018	Mars 2018	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Septembre	Actuel	I	W	M
Indice des prix à la consommation	Février 2018	Mars 2018	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et compositions du financement ³ de l'administration centrale	Décembre 2017	Février 2018	M	T	A
Encours de la dette contractée ou garantie par	Décembre 2017	Février 2018	M	I	A

l'administration centrale ⁵					
Solde des transactions extérieures courantes	2016	Janvier 2018	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2016	Janvier 2018	A	A	A
PIB/PNB	2016	Décembre 2017	A	A	S
Dette extérieure brute	Décembre 2017	Février 2018	A	A	A
Position extérieure globale ⁶	2016	Novembre 2017	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou autrement grevés doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux liés à une monnaie étrangère mais réglés par d'autres moyens.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶ Y compris les positions brutes d'actifs et de passifs financiers vis-à-vis de non-résidents.

Note : Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), semestrielle (S) et non disponible (ND).

**Déclaration de MM. Daouda Sembène et Oumar
Diakité relative à la réunion du Conseil
d'administration sur le Mali
Le 23 mai 2018**

Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance pour l'appui constant que les autorités maliennes reçoivent du FMI afin de préserver la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance durable et inclusive. Le gouvernement apprécie à sa juste valeur le dialogue constructif qu'elles ont eu avec les services du FMI pendant les consultations de 2018 au titre de l'article IV et lors des huitième et neuvième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Les entretiens se sont notamment concentrés sur les manières d'élargir l'espace budgétaire disponible, de favoriser une croissance inclusive et de promouvoir le développement du secteur financier. Les autorités souscrivent dans les grandes lignes aux vues des services du FMI concernant les mesures nécessaires pour consolider la viabilité budgétaire, réaliser une croissance forte et inclusive et progresser vers l'atteinte des objectifs de développement durable. Comme preuve de leur attachement ferme aux objectifs du programme, elles font des progrès dans l'application de ces mesures, malgré des difficultés tant à l'échelle nationale que régionale.

À cet égard, le rapport des services du FMI et le document de la série des questions générales mettent bien en exergue les problèmes liés à la fragilité et à la situation sécuritaire du pays. En effet, l'insécurité qui persiste dans certaines régions du Mali depuis la crise de 2012 porte préjudice à l'activité économique et à la position budgétaire du pays, notamment parce qu'elle entrave l'investissement et la croissance et évince les dépenses prioritaires. Les autorités sont déterminées à poursuivre leurs efforts pour surmonter cette fragilité avec leurs homologues régionaux et, dans ce processus, elles comptent sur le concours permanent des partenaires du Mali, y compris le fonds monétaire international.

Résultats au titre du programme appuyé par la FEC

L'exécution du programme appuyé par la FEC reste globalement satisfaisante, malgré des conditions sociopolitiques et sécuritaires difficiles. Du point de vue quantitatif, l'ensemble des critères de réalisation et des objectifs indicatifs à fin juin et fin décembre a été atteint.

Les progrès sur les repères structurels ont été plus lents que prévu au cours du second semestre de 2017, en partie en raison des tensions sociales, notamment des grèves à répétition organisées par les syndicats. Néanmoins, les autorités ont réussi à poursuivre certaines réformes, dont la transmission d'un nombre considérable de déclarations de patrimoine à la Cour suprême. Elles demeurent résolues à promouvoir la bonne gouvernance et à lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite.

Tout particulièrement, les autorités ont continué de mettre en œuvre des mesures budgétaires qui préserveront la viabilité de la dette et leur permettront d'honorer leurs engagements en faveur du cadre de convergence de l'UEMOA. La mobilisation des recettes a été forte et correspond à l'objectif à fin juin, tandis que les dépenses ont été maîtrisées en deçà des niveaux prévus par le programme. Par conséquent, le déficit budgétaire global est estimé à 2,9 % du PIB en 2017, ce qui dépasse les objectifs du programme. Ce résultat est particulièrement louable, car les dépenses militaires et sécuritaires constituent une part croissante des dépenses publiques, selon les rapports des services du FMI.

Perspectives économiques à moyen terme et politiques économiques et financières

Malgré le resserrement des conditions financières, la croissance du PIB réel en 2018 devrait rester forte à environ 5 %, principalement grâce au dynamisme de l'agriculture et du secteur des services. Par ailleurs, le déficit courant devrait se creuser à 6,5 % du PIB, en raison de la détérioration des termes de l'échange et de l'augmentation du déficit budgétaire. L'analyse des répercussions de l'insécurité sur l'économie malienne par les services du FMI laisse penser qu'une amélioration de la sécurité se traduira probablement par des perspectives et des résultats économiques nettement positifs.

À moyen terme, les autorités sont conscientes de l'importance d'élargir l'assiette fiscale, en particulier compte tenu de l'augmentation des besoins de financement liée à la situation sécuritaire, de la mise en œuvre de la décentralisation, et des investissements en infrastructures. À cet effet, les réformes engagées pour améliorer la mobilisation des recettes et l'efficacité des dépenses publiques se poursuivront.

En ce qui concerne les recettes, d'après les analyses effectuées dans le cadre des consultations au titre de l'article IV, même si le recouvrement des recettes fiscales est meilleur au Mali que dans les pays comparables, des améliorations considérables s'imposent, notamment à travers une combinaison de réformes de la politique et de l'administration fiscales. À cet égard, les autorités entendent accélérer les réformes entreprises par les administrations de l'impôt, des douanes, des biens domaniaux et du cadastre, en vue d'élargir l'assiette fiscale, de réduire les exonérations et de mieux contrôler et vérifier les importations pour réduire la fraude. En outre, le gouvernement poursuivra ses efforts pour mettre en œuvre un cadre de gestion axé sur les résultats dans l'administration des recettes et promouvoir le civisme fiscal.

Les autorités se disent par ailleurs résolues à maintenir la formule de tarification des produits pétroliers, particulièrement dans l'optique de maîtriser les risques budgétaires.

Le travail destiné à simplifier la législation fiscale se poursuivra également afin d'alléger les formalités administratives pour le contribuable et de simplifier le recouvrement de l'impôt. À cet égard, les autorités s'emploieront à préciser le rôle des parties intéressées, à amender la loi relative à la taxe de développement local et régional, et à élargir l'assiette fiscale. L'une des priorités des autorités est de créer un cadre juridique solide et propice aux affaires, tout en protégeant l'assiette fiscale. À cet effet, elles continueront de développer leurs capacités de lutte contre des pratiques agressives d'optimisation fiscale, en renforçant le cadre juridique régissant les prix de transfert et en appliquant une réglementation en la matière qui sera conforme aux normes internationales.

En ce qui concerne les dépenses, le renforcement du cadre réglementaire de gestion des finances publiques continue de figurer parmi les priorités du gouvernement. À cet égard, la transposition de bon nombre de directives et de réglementations régionales dans la législation malienne a progressé. Des mesures similaires ont aussi été récemment prises pour le régime financier des collectivités et de leurs entités chargées du recouvrement de l'impôt.

Les autorités poursuivront également les efforts pour améliorer le processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget. À cet effet, elles prévoient des budgets programmes et une gestion axée sur les résultats dans le budget de 2018, ce qui facilitera aussi l'examen de l'efficacité des dépenses publiques. Parmi les domaines où des améliorations sont envisagées figurent également la mise en œuvre du compte unique du Trésor et le renforcement du contrôle des finances publiques.

Malgré les progrès sensibles de ces dernières années, les autorités pensent que l'investissement public peut encore gagner en efficience. Les entretiens dans le cadre des consultations au titre de l'article IV et la récente évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) rendent compte de la faiblesse de l'efficience des dépenses publiques, surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation. De surcroît, si le cadre institutionnel de gestion de l'investissement public est solide par rapport à celui des pays analogues, le stock d'équipement par habitant reste parmi les plus faibles de la région, comme le notent les services du FMI. Les autorités s'attelleront à améliorer les retombées socioéconomiques des projets, à consolider les efforts d'investissement et à préserver les infrastructures à long terme.

Les autorités continueront de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour surmonter les contraintes à l'essor du secteur privé. À ce titre, elles sont conscientes qu'un approvisionnement suffisant et fiable en électricité est essentiel au développement du secteur privé ainsi qu'à la croissance économique et à la diversification. Dans cette optique, elles poursuivront la réforme du secteur de l'électricité avec le soutien de la Banque mondiale, notamment en ce qui concerne l'ajustement des prix et la réduction des coûts opérationnels ainsi que des pertes techniques et non techniques. Cela devrait permettre d'alléger les subventions de la part de l'État et de placer la société d'électricité EDM sur une base financière solide. Elles chercheront par ailleurs à améliorer la gestion d'EDM et à assainir sa situation financière.

Il ressort des consultations au titre de l'article IV que l'expansion des circuits financiers est également un enjeu pour les autorités. Compte tenu du faible ratio crédit au secteur privé/PIB, elles prennent des mesures, en coopération avec les autorités régionales, pour s'attaquer aux vulnérabilités du secteur financier, notamment à travers la révision des

procédures comptables de provisionnement des prêts improductifs et le renforcement de la banque issue de la fusion entre la Banque de l'Habitat du Mali et la Banque Malienne de Solidarité. Les autorités estiment qu'il est également urgent d'accroître l'efficacité du secteur de la microfinance et de développer les activités de banque mobile afin de favoriser l'inclusion financière. Tandis qu'elles veilleront à promouvoir l'inclusion et le développement financiers, les autorités tiendront compte des recommandations faites par les services du FMI, notamment celle de renforcer le marché du crédit-bail afin de combler l'écart dont souffrent les petites et moyennes entreprises.

Conclusion

Les autorités maliennes sont déterminées à tenir leurs engagements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. Elles poursuivront leurs efforts pour mettre en œuvre des politiques macroéconomiques solides, améliorer la gestion des finances publiques et assurer une croissance vigoureuse et inclusive. Compte tenu des progrès satisfaisants que le Mali a accomplis, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement des huitième et neuvième revues du programme appuyé par le FMI.